

ECOLE NATIONALE VETERINAIRE, AGROALIMENTAIRE  
ET DE L'ALIMENTATION NANTES ATLANTIQUE - ONIRIS

ANNEE 2017

# **LES CHIENS DU SILENCE, ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

THESE  
pour le  
diplôme d'Etat  
de  
DOCTEUR VETERINAIRE

présentée et soutenue publiquement  
le 11 Juillet 2017  
devant  
la Faculté de Médecine de Nantes  
par

**Nadège, Marie-Pierre TISSERAND**

Née le 24 novembre 1990 à Brest ( 29 )

JURY

Président : Monsieur Patrick Lustenberger, Professeur à la Faculté de Médecine de Nantes  
Membres : Madame Odile SENECAAT, Maître de conférence  
Madame Dominique FANUEL, Maître de conférence



ECOLE NATIONALE VETERINAIRE, AGROALIMENTAIRE  
ET DE L'ALIMENTATION NANTES ATLANTIQUE - ONIRIS

ANNEE 2017

# **LES CHIENS DU SILENCE, ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

THESE  
pour le  
diplôme d'Etat  
de  
DOCTEUR VETERINAIRE

présentée et soutenue publiquement  
le 11 Juillet 2017  
devant  
la Faculté de Médecine de Nantes  
par

**Nadège, Marie-Pierre TISSERAND**

Née le 24 novembre 1990 à Brest ( 29 )

JURY

Président : Monsieur Patrick Lustenberger, Professeur à la Faculté de Médecine de Nantes  
Membres : Madame Odile SENECAAT, Maître de conférence  
Madame Dominique FANUEL, Maître de conférence



## ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS D'Oniris

*Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes Atlantique*

Directrice Générale : Dominique BUZONI-GATEL

| DEPARTEMENT DE BIOLOGIE, PATHOLOGIE ET SCIENCES DE L'ALIMENT (BPSA)                                |                                                                                                       |                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| NUTRITION et ENDOCRINOLOGIE                                                                        | Patrick NGUYEN (Pr)<br>Lucile MARTIN (Pr)                                                             | Henri DUMON (Pr)                                                                                     |
| PHARMACOLOGIE et TOXICOLOGIE                                                                       | Yassine MALLEM (MC)<br>Martine KAMMERER (Pr)<br>Julie DUVAL (MCC)                                     | Hervé POULIQUEN (Pr)<br>Jean-Claude DESFONTIS (Pr)                                                   |
| PHYSIOLOGIE FONCTIONNELLE, CELLULAIRE et MOLECULAIRE                                               | Lionel MARTIGNAT (Pr)<br>Jean-Marie BACH (Pr)                                                         | Grégoire MIGNOT (MC)<br>Julie HERVE (MC)                                                             |
| HISTOLOGIE ET ANATOMIE PATHOLOGIQUE                                                                | Jérôme ABADIE (MC)<br>Francesca FRANZOSO (MCC)<br>Laetitia JAILLARDON (MC)                            | Frédérique NGUYEN (MC)<br>Marie-Anne COLLE (Pr)                                                      |
| PATHOLOGIE GENERALE, MICROBIOLOGIE et IMMUNOLOGIE                                                  | François MEURENS (Pr)<br>Jean-Louis PELLERIN (Pr)                                                     | Hervé SEBBAG (MC)<br>Emmanuelle MOREAU (MC)                                                          |
| BIOCHIMIE ALIMENTAIRE INDUSTRIELLE                                                                 | Laurent LE THUAUT (MC)<br>Thierry SEROT (Pr)<br>Joëlle GRUA (MC)                                      | Carole PROST (Pr)<br>Florence TEXIER (MC)<br>Mathilde MOSSER (MC)<br>Clément CATANEO (MC)            |
| MICROBIOLOGIE ALIMENTAIRE INDUSTRIELLE                                                             | Xavier DOUSSET (Pr)<br>Bénédicte SORIN (Chef de travaux)<br>Bernard ONNO (MC)<br>Géraldine BOUE (MCC) | Hervé PREVOST (Pr)<br>Emmanuel JAFFRES (MC)<br>Nabila HADDAD (MC)                                    |
| DEPARTEMENT DE SANTE DES ANIMAUX D'ELEVAGE ET SANTE PUBLIQUE (SAESP)                               |                                                                                                       |                                                                                                      |
| HYGIENE ET QUALITE DES ALIMENTS                                                                    | Michel FEDERIGHI (Pr)<br>Bruno LE BIZEC (Pr)<br>Catherine MAGRAS (Pr)<br>Fanny RENOIS-MEURENS (MC)    | Eric DROMIGNY (MC)<br>Marie-France PILET (MC)<br>Jean-Michel CAPPELIER (Pr)                          |
| MEDECINE DES ANIMAUX D'ELEVAGE                                                                     | Catherine BELLOC (Pr)<br>Isabelle BREYTON (MC)<br>Christophe CHARTIER (Pr)                            | Alain DOUART (MC)<br>Sébastien ASSIE (MC)<br>Raphaël GUATTEO (Pr)<br>Mily LEBLANC MARIDOR (MCC)      |
| PARASITOLOGIE AQUACULTURE FAUNE SAUVAGE                                                            | Alain CHAUVIN (Pr)<br>Albert AGOULON (MC)                                                             | Guillaume BLANC (MC)<br>Ségolène CALVEZ (MC)<br>Suzanne BASTIAN (MC)                                 |
| MALADIES REGLEMENTEES, REGLEMENTATION SANITAIRE ZOONOSES                                           | Jean-Pierre GANIERE (Pr émérite)<br>Carole PEROZ (MC)                                                 | Nathalie RUVOEN-CLOUET (MC)                                                                          |
| ZOOTECNIE                                                                                          | Aurélien MADOUASSE (MC)<br>Xavier MALHER (Pr)<br>François BEAUDEAU (Pr)                               | Christine FOURICHON (MC)<br>Nathalie BAREILLE (Pr)                                                   |
| DEPARTEMENT DE SCIENCES CLINIQUES (DSC)                                                            |                                                                                                       |                                                                                                      |
| ANATOMIE COMPAREE                                                                                  | Eric BETTI (MC)                                                                                       | Claire DOUART (MC)<br>Claude GUINTARD (MC)                                                           |
| PATHOLOGIE CHIRURGICALE ET ANESTHESIOLOGIE                                                         | Olivier GAUTHIER (Pr)<br>Béatrice LIJOUR (MC)<br>Eric AGUADO (MC)<br>Caroline TESSIER (MC)            | Gwenola TOUZOT-JOURDE (MC)<br>Olivier GEFFROY (Pr)<br>Eric GOYENVALLE (MC)                           |
| DERMATOLOGIE PARASITOLOGIE DES CARNIVORES ET DES EQUIDES MYCOLOGIE ANIMAUX D'ESPECES INHABITUELLES | Patrick BOURDEAU (Pr)                                                                                 | Vincent BRUET (MC)                                                                                   |
| MEDECINE INTERNE, IMAGERIE MEDICALE et LEGISLATION PROFESSIONNELLE                                 | Dominique FANUEL (Pr)<br>Anne COUROUCE (Pr)<br>Catherine IBISCH (MC)<br>Nicolas CHOUIN (MC)           | Marion FUSELLIER-TESSON (MC)<br>Jack-Yves DESCHAMPS (Pr)<br>Odile SENECA (MC)<br>Françoise ROUX (MC) |



### DEPARTEMENT DE GENIE DES PROCEDES ALIMENTAIRES

Lionel BOILLEREAUX (Pr)  
Sébastien CURET PLOQUIN (MC)  
*Marie DE LAMBALLERIE (Pr)*  
Dominique DELLA VALLE (MC)  
Francine FAYOLLE (Pr)  
Michel HAVET (Pr)  
Cyril TOUBLANC (MC)

Vanessa JURY (MC)  
Alain LEBAIL (Pr)  
Catherine LOISEL (MC)  
Jean-Yves MONTEAU (MC)  
Denis PONCELET (Pr)  
Olivier ROUAUD (MC)  
Laurence POTTIER (MC)

### DEPARTEMENT DE MANAGEMENT, STATISTIQUES ET COMMUNICATION

#### MATHEMATIQUES, STATISTIQUES - INFORMATIQUE

Véronique CARIOU (MC)  
Philippe COURCOUX (MC)  
El Mostafa QANNARI (Pr)

Michel SEMENOU (MC)  
Chantal THORIN (PCEA)  
Evelyne VIGNEAU (Pr)

#### ECONOMIE – GESTION - LEGISLATION

Pascal BARILLOT (MC)  
Yvan DUFEU (MC)  
Florence BEAUGRAND (MC)

*Jean-Marc FERRANDI (Pr)*  
Sonia EL MAHJOUR (MC)  
Samira ROUSSELIERE (MC)  
Sybille DUCHAINE (MC)

#### COMMUNICATION - LANGUES

Franck INSIGNARES (IE)  
Linda MORRIS (PCEA)  
David GUYLER (PCEA) contractuel  
Virginie Magin contractuel  
CARON Christophe (PLPA)  
Laurence FRERET (PCEA)  
Pascale FLEURY (PCEA)

Marc BRIDOU (PLPA)  
Shaun MEEHAN (PCEA) contractuel  
Fabiola ASECIO (PCEA)

**Pr** : Professeur,  
**Pr A** : Professeur Associé,  
**Pr I** : Professeur Invité,  
**MC** : Maître de Conférences,  
**MCC** : Maître de Conférences Contractuel,  
**AERC** : Assistant d'enseignement et de recherches,  
**PLPA** : Professeur Lycée professionnel Agricole,  
**PCEA** : Professeur certifié enseignement agricole



**La reproduction d'extraits de cette thèse est autorisée avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte utilisé. Cette thèse devra donc être citée comme suit :**

TISSERAND N., 2017. Les Chiens du Silence. Etat des lieux et perspectives. Thèse de doctorat vétérinaire. Faculté de Médecine de Nantes. Oniris : Ecole Nationale Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique, 156 p.

*Le défaut de citation est considéré comme du plagiat. Ce dernier est puni par la loi française et passible de sanctions allant jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende.*

# Remerciements

---

**A Monsieur Patrick LUSTENBERGER,**

Professeur à la faculté de médecine de Nantes,

Pour m'avoir fait l'honneur d'accepter la présidence de ce jury de thèse,

Hommage respectueux.

**A Madame Odile SENECAAT,**

Maître de conférence à Oniris,

Pour avoir accepté de m'encadrer lors de la réalisation de ce travail.

Pour m'avoir proposé ce sujet passionnant, pour avoir toujours été disponible pour parler de ma thèse et pour me conseiller,

Sincères remerciements.

**A Madame Dominique FANUEL,**

Maître de conférence à Oniris,

Pour me faire l'honneur d'être membre de ce jury de thèse,

Sincères remerciements.

**A Madame Bire,**

A l'origine de l'association " Les Chiens du Silence ",

Pour m'avoir aidé tout au long de mon travail.

Merci de tout ce temps que tu as consacré à ma thèse Cathy, alors que je sais combien ton temps est précieux avec tout ce que tu fais pour l'association. Merci de ta patience lors des nombreux mails, et des nombreuses heures passées au téléphone (qui finissaient d'ailleurs souvent par s'éloigner du sujet !). Merci de m'avoir accueillie chez toi pour me présenter l'association. Et surtout merci pour tout ce que tu fais avec ton association, les esprits que tu ouvres, les vies que tu changes ! Félicitations encore pour la labellisation, tu l'as tellement méritée, j'ai hâte de voir tout ce que tu peux encore faire avec Les Chiens du Silence !

### **À ma Maman,**

Pour avoir toujours été là pour nous, même quand la situation était dure, même quand nous n'étions pas faciles à gérer. Merci d'être restée avec nous, de t'être toujours sacrifiée pour nous donner toujours plus.

Merci ma pâte à crêpe pour tous les moments de complicité passés ensemble, pour toutes nos confidences et pour toutes ces soirées à parler pendant des heures.

Tout simplement Merci, car sans toi je n'aurais jamais pu arriver où je suis.

### **À ma sœur,**

Pour toute la complicité de notre enfance qui est toujours présente aujourd'hui.

Merci de toujours être là, et de me remonter le moral quand j'en ai besoin. Et surtout merci de toujours autant me faire rire ma Sursur, car "*qui vivra... euh ... vivra !*" ;p

### **À Ewen,**

Pour la joie, le bonheur et la bonne humeur que tu apportes à la maison.

Je suis tellement fière d'être ta marraine et d'avoir un filleul si mignon (sauf quand il râle ;) ) , si pétillant et adorable.

Quoiqu'il arrive, je serais toujours là pour toi Mon Pignouf !

### **À Papynou,**

Pour tout ce que tu nous as apporté, et tout ce que tu donnes au quotidien.

Merci pour ta bonne humeur sans faille, tes parties irremplaçables de UNO ( "*bleu, bleu, bleu, bleu est le soleil!*" ) et ton humour à toute épreuve, pour toutes tes taquineries (parce que ça m'a traumatisée ! ), mais aussi pour toutes les discussions sérieuses (et oui, il y en a malgré tous les tracteurs, les "*dans l'autre sens*" ! ). Merci pour tout !

### **À Tata Anna,**

Pour avoir toujours été là, et pour m'avoir aidée depuis que je suis toute petite.

Merci pour ta patience, pour toutes les fois où tu m'as conseillée, pour toutes nos conversations qui durent toujours des heures. Merci d'avoir su m'écouter et me conseiller en toute circonstance, sans jamais juger.



Merci de m'avoir aidée pour ma thèse, de m'avoir conseillée et d'avoir diffusé mon questionnaire!

Merci de m'avoir offert ce magnifique voyage au Brésil, pour les Jeux Paralympiques, qui m'a permis de voir des choses fabuleuses et j'espère vraiment pouvoir te rendre la pareil pour Tokyo 2020.

Merci tout simplement d'être toi et d'être là...

### **À mon Papa,**

Pour tous ces moments passés ensembles depuis que nous nous sommes " retrouvés ", même si ça n'a pas toujours été facile.

Je suis heureuse d'avoir pu rattraper le temps perdu, heureuse d'avoir passé des après-midi entières à parler de tout et de rien en refaisant le monde pendant des heures dans tous les coins de Brest, à me faire découvrir de nouvelles chansons et des groupes qui te tiennent à cœur, ou à partager nos souvenirs au-dessus des albums photos au détour d'un goûter...

Merci d'être venu à ma remise de diplôme, c'était important pour moi que tu sois là pour cette étape.

### **A mon Parrain,**

Pour toutes ces après-midi passées avec toi, tous ces matchs de foot où tu m'emmenais (et tous les bonbons qui allaient avec !), toutes les heures passées dans le jardin à t'aider pendant que tu m'expliquais des tas de choses...

Merci Parrain, pour tout ça, je tiens tellement à toi !

### **À mes grognasses, et leurs grognons,**

pour ces deux dernières années, ces soirées jeux, papote, karaoké, pour ce super weekend de grognasses que j'aimerais tellement recommencer !

Merci pour tout et j'espère vraiment ne jamais vous perdre de vue !

### **À Marièle,**

Pour ces 3 années de colocation.

Je suis contente d'avoir retrouvé notre complicité ces derniers temps, j'ai tellement adoré ces trois années passées avec toi. Notre complicité va me manquer, nos soirées séries (ce petit regard au moment du générique de fin avant de se jeter sur un nouvel épisode), ces longs moments de confidences pendant lesquelles on laissait tomber nos murs pour parler sans

tabou de tout ce qu'on avait sur le cœur, ces soirées jeux de société à 2 ou avec les autres, ces covoiturages avec nos arrêts obligatoires au McDo, nos séances photos et sorties avec doudou chien et gros Pif, nos séances de révisions (rarement très efficaces faut être honnêtes), ces journées passées à Guipavas (le sppaaaaaaa !)...

Pour tout ça, merci d'avoir été là, je n'oublierais jamais ces 3 dernières années, et j'espère ne pas perdre ce lien :)

**A Anaïs,**

Pour tes nombreuses relectures, tes commentaires (comme les miens, parfois complètement hors-sujets mais qui me faisaient bien rire !), tes conseils, tes corrections... Merci d'avoir pris le temps de relire ma thèse ou les morceaux que je t'envoyais ! Merci aussi pour ces innombrables soirées jeux, mêlant papote, réflexion et bonne bouffe, ainsi que nos traditionnelles brocantes :D

**A Élisabeth,**

Pour m'avoir fait rire pendant ces deux années cliniques, parfois même à tes dépends (ah ces menottes... ;p).

Merci d'être toujours disponible et à l'écoute !

Et à l'année prochaine, notre année d'internat... en espérant qu'on ne s'entretuera pas XD

**A Julie, le bébé rockeur du groupe ^^**

Pour ta gentillesse, ton humour (même si je mets toujours 10 minutes à me rappeler pourquoi le con fait ti... à moins que ce ne soit le confetti ? ^^), ta bonne humeur à tout épreuve, et nos séances confidences !

Merci Juju Dada pour ces deux années, j'espère que tu viendras nous voir sur Vannes, nous faire des concerts privés à la clinique !

**A Émeline,**

Pour ces deux dernières années de clinique à m'aider ou à papoter.

Merci pour toutes ces discussions, parfois au détour d'un couloir, souvent quand on zonait en clinique, et quand tu avais pitié de mon vélo et moi sous la pluie et que tu m'offrais une place dans ta voiture ;)

Sûrement la plus timide et secrète de notre groupe, je suis contente d'avoir pu apprendre à te découvrir à travers ces moments, et merci à toi d'avoir toujours été à l'écoute ☺

### **À mes brestoises préférées,**

Pour toutes ces soirées passées en votre compagnie à Brest, à refaire le monde, à échanger les potins, à se confier et à demander conseil.

Même si je suis loin et moins disponible qu'avant, je tiens tellement à vous et à tous nos moments passés ensemble, vous êtes ma bouffée d'oxygène.

**A ma Gwendo** (ma sœur de cœur depuis tellement longtemps), **à ma Soso** (la Tigresse ou Mamie Cystite c'est selon ;p), **à Titi, à Sandra et à Mélanie**, merci d'être là quoi qu'il arrive, dans les bons comme les mauvais moments !

### **A Claire,**

Pour illuminer ma vie depuis bientôt 2 ans.

Merci d'être là pour moi, de prendre soin de moi, de m'écouter (eh oui, tu sais comme j'ai besoin de radoter ;) ), d'avoir su faire tomber mes barrières !

Merci mon bébé cœur d'être aussi délurée et de me faire toujours autant rire, entre Birguite et Monique, les pouic-pouics, Jabba the hut, " bout-bout " j'en passe et des meilleurs, personne ne me fait autant rire que toi !

J'ai trouvé ma moitié, alors merci d'avoir été présente, de m'avoir soutenue et aidée ces derniers mois.

J'ai hâte d'être dans notre nouveau chez nous, notre nouveau départ, notre nouvelle vie dans une nouvelle ville, rien que toutes les deux ... Je t'aime ☺

À mes 3 anges, mes 3 étoiles qui me manquent toujours autant :

### **A ma Mémé,**

Pour son far, nos parties de Domino ou nous étions tous “ *bout* ”, ses expressions qui nous resteront à jamais “ *Singe !* ”, “ *Que des cons* ” ou “ *du pizza* ”, sa bienveillance et son côté chaleureux, pour toutes ces réunions de famille qui me manquent maintenant que notre pilier est parti...

### **A ma Mamie,**

Pour toutes les vacances passées avec toi, toutes les balades et les moments privilégiés de notre enfance que nous avons partagés avec toi.

Pour toutes les fois où tu disais de moi “ *ah elle a vraiment un sale caractère cette gamine* ”, qu'on te répondait “ *elle a ton caractère, Christiane !* ” et que tu reconnaissais avec un sourire “ *oui c'est vrai* ”.

Tu me manque, j'espère que tu es fière de ton Boudzan !

### **A ma Aurore,**

Pour tous ces moments passés avec toi, que ce soit en classe où on ne savait pas s'arrêter de parler (mes feuilles de cours remplies de tes dessins s'en souviennent encore !), ou en soirée à rigoler de tout et de rien...

Ma Kirby, partie trop tôt et qui a laissé un sacré vide dans nos cœurs... Ce regard si espiègle, cet énorme sourire, ce visage si malicieux, quoi qu'il arrive, quelle que soit l'épreuve.

Pour le courage que tu nous as insufflé à tous au travers de ton combat contre la leucémie...

Tu nous manque tellement ma grande <3

A mon gros LoupLoup et à ma grosse Tique, mes deux gros chats d'amour, qui ont donné de leur personne cette année (les échos, les prises de sang...). Qui m'ont servi d'anti-stress pendant ces longs mois...



# Table des matières

---

|                                                  |           |
|--------------------------------------------------|-----------|
| <b>Liste des annexes .....</b>                   | <b>18</b> |
| <b>Liste des Figures .....</b>                   | <b>19</b> |
| <b>Liste des Tableaux.....</b>                   | <b>20</b> |
| <b>Liste des abréviations et des sigles.....</b> | <b>21</b> |
| <b>Introduction .....</b>                        | <b>23</b> |

|                                                                                                             |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1<sup>ère</sup> Partie : Le chien dans la société Française ; Zoothérapie et Chien d'assistance.....</b> | <b>25</b> |
| <b>1 La domestication .....</b>                                                                             | <b>27</b> |
| <b>2 Le statut actuel du chien.....</b>                                                                     | <b>28</b> |
| <b>3 La zoothérapie .....</b>                                                                               | <b>28</b> |
| 3.1 Définition <sup>[5,7]</sup> .....                                                                       | 28        |
| 3.2 Historique <sup>[5]</sup> .....                                                                         | 30        |
| 3.2.1 Les premières expériences .....                                                                       | 30        |
| 3.2.2 Les premières publications.....                                                                       | 31        |
| 3.3 Preuves scientifiques de l'impact bénéfique des animaux sur la santé .....                              | 32        |
| 3.4 Rôle social du chien .....                                                                              | 33        |
| 3.4.1 Quelques chiffres.....                                                                                | 34        |
| 3.4.2 Effets bénéfiques des animaux au quotidien.....                                                       | 35        |
| 3.4.3 Mises en garde .....                                                                                  | 40        |
| <b>4 Les chiens dans les associations Françaises .....</b>                                                  | <b>41</b> |
| 4.1 Chiens Guides d'Aveugles .....                                                                          | 42        |
| 4.1.1 Historique.....                                                                                       | 42        |

|                        |                                                                                 |           |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 4.1.2                  | <i>Formation des chiens</i> .....                                               | 43        |
| 4.2                    | Handi'Chiens .....                                                              | 45        |
| 4.2.1                  | <i>Historique</i> .....                                                         | 45        |
| 4.2.2                  | <i>Formation des chiens</i> .....                                               | 45        |
| 4.3                    | Les Chiens du Silence .....                                                     | 47        |
| <b>5</b>               | <b>Résultat de notre enquête</b> .....                                          | <b>49</b> |
| <b>2<sup>ème</sup></b> | <b>partie : Les Chiens auprès des personnes sourdes et malentendantes</b> .     | <b>53</b> |
| <b>1</b>               | <b>Situation de la communauté sourde et malentendante</b> <sup>[19]</sup> ..... | <b>55</b> |
| 1.1                    | Définitions importantes.....                                                    | 55        |
| 1.2                    | Etat des lieux en France .....                                                  | 56        |
| 1.3                    | Moyens de communication .....                                                   | 58        |
| 1.4                    | Difficultés rencontrées au quotidien .....                                      | 59        |
| 1.5                    | Solutions non exhaustives apportées aux personnes malentendantes.....           | 63        |
| <b>2</b>               | <b>Les apports d'un chien écouteur</b> .....                                    | <b>67</b> |
| 2.1                    | Autonomie.....                                                                  | 68        |
| 2.2                    | Sécurité .....                                                                  | 69        |
| 2.3                    | Confiance en soi.....                                                           | 70        |
| 2.4                    | Contact avec autrui .....                                                       | 71        |
| 2.5                    | Cas des enfants atteints de surdité .....                                       | 71        |
| <b>3</b>               | <b>Les chiens écouleurs à travers le monde</b> .....                            | <b>72</b> |
| 3.1                    | Europe .....                                                                    | 75        |
| 3.1.1                  | <i>Belgique</i> .....                                                           | 75        |
| 3.1.2                  | <i>Pays Bas</i> .....                                                           | 76        |
| 3.1.3                  | <i>Espagne</i> .....                                                            | 76        |
| 3.1.4                  | <i>Suède</i> .....                                                              | 77        |

|                                                                                                          |                                             |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------|
| 3.1.5                                                                                                    | <i>Royaume-Uni</i> .....                    | 77         |
| 3.2                                                                                                      | Amérique du Nord .....                      | 78         |
| 3.3                                                                                                      | Canada.....                                 | 80         |
| 3.4                                                                                                      | Nouvelle-Zélande.....                       | 80         |
| 3.5                                                                                                      | Australie .....                             | 80         |
| <b>4</b>                                                                                                 | <b>Les chiens écouteurs en France</b> ..... | <b>81</b>  |
| 4.1                                                                                                      | Wouaf Signe.....                            | 81         |
| 4.2                                                                                                      | Les Chiens du Silence .....                 | 81         |
| 4.2.1                                                                                                    | <i>Création de l'association</i> .....      | 81         |
| 4.2.3                                                                                                    | <i>Présentation de l'association</i> .....  | 82         |
| 4.2.5                                                                                                    | <i>La législation</i> .....                 | 84         |
| 4.2.6                                                                                                    | <i>Le financement</i> .....                 | 85         |
|                                                                                                          |                                             |            |
| <b>3<sup>ème</sup> Partie : La formation des Chiens de l'association " Les Chiens du Silence " .....</b> |                                             | <b>89</b>  |
| <b>1</b>                                                                                                 | <b>Demande d'un chien</b> .....             | <b>91</b>  |
| 1.1                                                                                                      | Sélection des bénéficiaires .....           | 91         |
| 1.2                                                                                                      | Délais d'attente .....                      | 93         |
| 1.3                                                                                                      | Après l'acceptation du dossier.....         | 93         |
| <b>2</b>                                                                                                 | <b>Sélection du chien</b> .....             | <b>93</b>  |
| 2.1                                                                                                      | La race.....                                | 93         |
| 2.2                                                                                                      | L'âge.....                                  | 96         |
| 2.3                                                                                                      | La provenance des chiens .....              | 97         |
| 2.4                                                                                                      | Les tests de sélection.....                 | 99         |
| 2.5                                                                                                      | Le contact au bénéficiaire .....            | 100        |
| <b>3</b>                                                                                                 | <b>Formation du chien</b> .....             | <b>100</b> |



|          |                                                               |            |
|----------|---------------------------------------------------------------|------------|
| 3.1.     | Quelques rappels d'éducation.....                             | 100        |
| 3.1.1    | <i>La communication Homme - Chien.....</i>                    | <i>100</i> |
| 3.1.2    | <i>Quelques méthodes d'apprentissage .....</i>                | <i>103</i> |
| 3.1.2.1  | L'apprentissage non associatif .....                          | 103        |
| 3.1.2.2  | L'apprentissage par association .....                         | 104        |
| 3.1.2.3  | L'apprentissage par observation.....                          | 107        |
| 3.1.2.4  | L'apprentissage des actions complexes ou " façonnement "..... | 107        |
| 3.1.3    | <i>Les points clés de l'apprentissage chez le chien.....</i>  | <i>108</i> |
| 3.1.5    | <i>L'apprentissage chez les Chiens du Silence .....</i>       | <i>108</i> |
| 3.2      | Déroulement de la formation .....                             | 110        |
| 3.2.1.   | <i>Première étape .....</i>                                   | <i>110</i> |
| 3.2.1.1. | Les familles d'accueil.....                                   | 110        |
| 3.2.1.2. | Socialisation et apprentissage des ordres.....                | 112        |
| 3.2.1.3. | Suivi des familles d'accueil.....                             | 113        |
| 3.2.2.   | <i>Deuxième étape .....</i>                                   | <i>114</i> |
| 3.2.3    | <i>Troisième étape .....</i>                                  | <i>117</i> |
| 3.2.4    | <i>Quatrième étape .....</i>                                  | <i>119</i> |
| 3.2.5    | <i>Cas particulier.....</i>                                   | <i>120</i> |
| 3.4      | Etapas de l'apprentissage.....                                | 121        |
| 3.5      | Difficultés rencontrées .....                                 | 122        |
| <b>4</b> | <b>Remise du chien.....</b>                                   | <b>123</b> |
| 4.1      | Le stage de passation .....                                   | 123        |
| 4.2      | La visite à domicile .....                                    | 126        |
| 4.3      | Un contact permanent .....                                    | 127        |
| <b>5</b> | <b>Retraite du chien .....</b>                                | <b>127</b> |
| 5.1      | Age.....                                                      | 127        |

|                           |                                                            |            |
|---------------------------|------------------------------------------------------------|------------|
| 5.2                       | Mise à la retraite progressive .....                       | 128        |
| 5.3                       | Devenir du chien .....                                     | 128        |
| 5.4                       | Reprendre un chien écouteur.....                           | 128        |
| <b>7</b>                  | <b>Réformes .....</b>                                      | <b>129</b> |
| <b>8</b>                  | <b>Les perspectives d'évolution.....</b>                   | <b>130</b> |
| 8.1                       | Agrandissement de l'association Les Chiens du Silence..... | 131        |
| 8.2                       | Impact de la labellisation .....                           | 133        |
| <b>Conclusion.....</b>    |                                                            | <b>135</b> |
| <b>Annexes.....</b>       |                                                            | <b>137</b> |
| <b>Bibliographie.....</b> |                                                            | <b>153</b> |

# Liste des annexes

---

|                                                                                                                                                                      |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Annexe 1 : Questionnaire sur Les Chiens du Silence .....                                                                                                             | 137 |
| Annexe 2 : Critères de labellisation d'une association remettant des chiens d'assistance<br>(Instruction N° DGCS/SD3B/2015/98 du 25 mars 2015) <sup>[18]</sup> ..... | 141 |
| Annexe 3 : Formulaire d'obtention d'un chien-guide .....                                                                                                             | 147 |
| Annexe 4 : Charte à signer par les bénéficiaires et à renvoyer avec le dossier de demande d'un<br>chien écouteur.....                                                | 149 |
| Annexe 5 : Fiche de liaison remise au cours du stage de passation .....                                                                                              | 150 |
| Annexe 6 : Compétences, aptitudes et connaissances que doit posséder un éducateur de chiens<br>d'assistance pour être validé <sup>[45]</sup> .....                   | 151 |

# Liste des Figures

---

|                                                                                                     |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Recensement des associations affiliées à la FFAC en France en 2016 <sup>[17]</sup> ..... | 42 |
| Figure 2 : L'impact des chiens sur la sensibilisation au handicap .....                             | 50 |
| Figure 3 : L'impact des chiens dans les interactions sociales en cas de handicap.....               | 50 |
| Figure 4 : L'impact des chiens sur l'indépendance des personnes en situation de handicap ....       | 51 |
| Figure 5 : Impact des chiens sur le moral des personnes .....                                       | 51 |
| Figure 6 : Impact des chiens sur la confiance en soi .....                                          | 51 |
| Figure 7 : Impact des chiens sur les sorties .....                                                  | 51 |
| Figure 8: Le chenil et l'espace ouvert de l'association .....                                       | 83 |
| Figure 9 : Le chenil de l'association .....                                                         | 83 |
| Figure 10 : Lester un chien écouteur en formation .....                                             | 95 |
| Figure 11 : Spicy, un chiot actuellement en formation .....                                         | 95 |
| Figure 12 : " Logan ", chien écouteur des " Lions Hearing Dogs " <sup>[44]</sup> .....              | 96 |
| Figure 13 : " Dusty ", chien écouteur des " Lions Hearing Dogs " <sup>[44]</sup> .....              | 96 |
| Figure 14 : Chien écouteur de l'association " Dogs for the Deaf " <sup>[37]</sup> .....             | 96 |

# Liste des Tableaux

---

|                                                                                                                                                                                                            |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau I : Evaluation par les directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux des bienfaits des animaux sur les pensionnaires <sup>[2]</sup> .....                                                  | 34  |
| Tableau II : Synthèse des principaux rôles sociaux du chien chez l'Homme.....                                                                                                                              | 40  |
| Tableau III : La formation d'un Chien Guide d'Aveugle <sup>[9, 17]</sup> .....                                                                                                                             | 44  |
| Tableau IV : La formation d'un Handi'Chiens <sup>[19]</sup> .....                                                                                                                                          | 46  |
| Tableau V : La formation des Chiens du Silence .....                                                                                                                                                       | 48  |
| Tableau VI : Les origines de la déficience auditive <sup>[23]</sup> .....                                                                                                                                  | 57  |
| Tableau VII : Comparaison d'indicateurs relatifs à la qualité de vie, à la santé mentale et au suicide dans le BSSM et dans le Baromètre santé 2010 (en pourcentage) extrait du BSSM <sup>[21]</sup> ..... | 63  |
| Tableau VIII : Les deux types de prothèses en fonction de la déficience auditive (SURDINFO) <sup>[25]</sup> .....                                                                                          | 65  |
| Tableau IX : Les différents types d'implants en fonction de la déficience auditive (SURDINFO) <sup>[25]</sup> .....                                                                                        | 65  |
| Tableau X : Différentes aides techniques au service de la déficience auditive <sup>[24 ; 26]</sup> .....                                                                                                   | 66  |
| Tableau XI : Récapitulatif de quelques associations formant des chiens écouteurs dans le monde.....                                                                                                        | 74  |
| Tableau XII : Les trois fondamentaux de la communication Homme-Chien <sup>[48 ; 49]</sup> .....                                                                                                            | 102 |
| Tableau XIII : Définitions et exemples des renforcements positif, négatif et de l'extinction <sup>[48 ; 49]</sup> .....                                                                                    | 105 |
| Tableau XIV : Caractéristiques des renforcements positifs et négatifs <sup>[48]</sup> .....                                                                                                                | 106 |
| Tableau XV : Les 5 consignes du son d'un chien écouteur .....                                                                                                                                              | 117 |
| Tableau XVI : Résumé des grandes étapes de l'éducation d'un Chien du Silence .....                                                                                                                         | 121 |
| Tableau XVII : Récapitulatif du déroulement d'un stage de passation .....                                                                                                                                  | 125 |

# Liste des abréviations et des sigles

---

AAA : Activité Assistée par l'animal

TAA : Thérapie Assistée par l'Animal

TFA : Thérapie Facilitée par l'Animal

TMA : Thérapie par la Médiation d'un Animal

AFIRAC : Association Française d'Information et de Recherche sur l'Animal de Compagnie

ADEHPA : Association des Directeurs d'Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées

FFAC : Fédération Française des Associations Chiens guides d'aveugles

ANMCGA : Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles

FA : Famille d'Accueil

dB : décibels

INPES : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé

BSSM : Baromètre Santé Sourds et Malentendants

LL : Lecture Labiale

LSF : Langue des Signes Française

LPC : Langue française Parlée Complétée

ORL : Oto-Rhino-Laryngologiste

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

LOF : Livre des Origines Françaises

ADI : Assistance Dogs International

BADF : Belgian Assistance Dog Federation

SPA : Société Protectrice des Animaux



# Introduction

---

De tout temps, l'animal a tenu une place importante auprès de l'homme. Si les premiers témoignages de la présence des animaux en France remontent à - 33 000 ans avant Jésus-Christ, comme l'attestent les dessins de la grotte de Chauvet, leur rôle a bien évolué au fil des siècles.

Si d'aventures, l'animal était considéré comme un outil de travail, à l'instar des chevaux pour transporter les marchandises, labourer les champs, ou des chiens servant à la chasse ou à la surveillance des troupeaux, nombre d'animaux se sont aujourd'hui élevés au statut d'animaux de compagnie.

Selon une récente enquête de FACCO / TNS Sofres, publiée en 2015, les animaux de compagnie sont de plus en plus présents dans nos foyers.

En effet, cette année là, 63 millions de foyers français possédaient des animaux de compagnie (chiens, chats, oiseaux, poissons, petits mammifères), c'est-à-dire près d'un foyer sur deux <sup>[1]</sup>.

De plus, cette enquête, réalisée sur 14 000 foyers, révèle que *"41,1% des possesseurs de chiens et 38,8% possesseurs de chats déclarent en avoir besoin pour leur bien-être"* <sup>[1]</sup>.

Cette même étude, également réalisée en 2003 <sup>[2]</sup>, révélait déjà que 80% des personnes interrogées reconnaissaient le rôle social de l'animal de compagnie, preuve indéniable de l'importance du rôle des animaux dans notre société.

L'étude FACCO de 2015 recense plus de 7,3 millions de canidés dans les foyers Français. Et même si la présence d'un chien reste le plus souvent familiale (contrairement aux chats qui semblent, eux, concerner d'avantage les personnes vivant seules), elle est majoritairement répandue en zone rurale <sup>[1]</sup>.

Ces données nous donnent un aperçu du statut des chiens, qui a largement évolué au cours des siècles, passant du statut d'outil à celui de compagnon.

Toutefois, depuis quelques années, un nouveau rôle leur est dévolu, celui de chien d'assistance.

D'abord utilisé, en France, dès 1952 pour guider les personnes malvoyantes ou aveugles, puis en 1989 pour assister des personnes en situation de handicap moteur, le chien est aujourd'hui également présent dans la vie des personnes sourdes et malentendantes.



Dans une première partie, nous envisagerons l'évolution de la relation homme-chien au cours des siècles. Nous y décrirons également brièvement la zoothérapie et le rôle d'assistance du chien dans les associations Handi'Chiens, Chiens Guides d'Aveugles et Les Chiens du Silence, puis nous présenterons les résultats d'une enquête personnelle

Notre deuxième partie traitera de la déficience auditive et de l'intérêt de chiens écouteurs pour ce handicap. Nous y évoquerons aussi les associations (en France et à l'étranger) formant et remettant de tels chiens d'assistance.

La troisième partie sera entièrement consacrée au chien écouteur, de sa formation jusqu'à sa mise en retraite. Nous terminerons en évoquant les perspectives d'évolution de l'association « Les Chiens du Silence ».

**1<sup>ère</sup> Partie : Le chien dans  
la société Française ;  
Zoothérapie et Chien  
d'assistance**



# 1 La domestication

Le compagnonnage Homme - Chien est daté de 15 000 à 10 000 ans avant Jésus-Christ. L'homme voyait dans le chien un rôle de protecteur, lui permettant d'éloigner les prédateurs de son campement ; tandis que le chien trouvait en l'homme un moyen d'obtenir de la nourriture. Les canidés avaient alors un rôle important dans le nettoyage des déchets que l'homme laissait derrière lui.

Mais très vite les canidés ont été utilisés pour leurs " vertus médicales ", plus souvent morts que vivants.

Ainsi, les Grecs et les Romains utilisaient le sang de chien blanc pour traiter la folie ; alors que celui de chien noir était réputé pour faciliter les accouchements difficiles <sup>[3]</sup>.

De nombreux autres exemples sont présents dans la littérature, tel que le remède populaire qui consistait à poser un petit chien chaud et ouvert sur la tête d'un malade pour soigner la migraine <sup>[4]</sup>.

La peau des chiens était également utilisée pour former des gants censés dissiper contractions des mains et démangeaisons <sup>[4]</sup>.

En Europe, si on peut dater l'engouement du chien comme animal familier à la période médiévale (uniquement pour les personnes aisées), il faudra attendre le XVIII<sup>ème</sup> siècle pour le retrouver auprès des classes moyennes <sup>[4]</sup>.

Très vite utilisé comme outil par les hommes, il est alors fréquent de le rencontrer en tant que chien de chasse, chien de traineau ou de berger, chien de ferme ou de troupeau, chien de surveillance ou de défense, animal de laboratoire...

Il faut attendre le XIX<sup>ème</sup> siècle, aire de l'industrialisation et de l'urbanisation, pour que le chien passe d'utilitaire à compagnon <sup>[2]</sup>. Sans doute parce que l'industrialisation a apporté son lot de progrès technologiques et d'outils permettant de ne plus considérer les chiens comme de simples machines rentables.

## 2 Le statut actuel du chien

De nos jours, bien que l'on retrouve de nombreux chiens dans les domaines de la chasse, de la défense, du sauvetage ou de la douane, c'est en sa qualité de chien de compagnie qu'il est le plus présent. En effet, en juin 2014, la France ne comptait pas moins de 8 millions de chiens<sup>[5]</sup>.

D'outil, le chien est donc passé à compagnon et chien de loisir, du fait des relations affectives que l'homme a établies avec lui. Néanmoins, on lui connaît depuis peu une "vocation médicale".

En effet, même si peu de publications scientifiques rapportent des études sérieuses sur le sujet, il est bien admis que l'animal (et en particulier le chien), joue un rôle important dans la santé de l'homme.

Outre ses effets hypotenseurs et anxiolytiques mis en évidence dans les années 1980 par Aaron Katcher<sup>[6]</sup>, il est indéniable que l'animal peut apporter un soutien moral aux hommes. Ainsi, les chiens, les dauphins ou encore les chevaux peuvent être utilisés lors de thérapie avec des personnes dépressives, âgées, ou en situation de handicap. En plus des effets apaisants qu'ils procurent, ils permettent une reprise de confiance en soi, une ouverture au monde qui les entoure, favorisant ainsi la socialisation.

Ce sont ces effets bénéfiques, en plus de l'apport technique, qui sont mis au profit des personnes handicapées par le biais des chiens d'assistance, des chiens pour non-voyant, et plus récemment des chiens écouteurs, comme nous allons le voir ci-dessous.

## 3 La zoothérapie

### 3.1 Définition<sup>[5,7]</sup>

C'est Boris Lewinson, en 1962, qui définit la zoothérapie selon deux secteurs<sup>[7]</sup> :

➤ **Activité Assistée par l'Animal (AAA)**

Le but de l'Activité Assistée par l'Animal (AAA) est l'amélioration de la qualité de vie d'une personne grâce au contact quotidien avec l'animal.

L'animal n'est alors pas considéré comme un médiateur, il est le centre d'intérêt de l'activité.

Elle s'adresse notamment aux personnes avec un handicap physique ou mental, aux personnes âgées, ou à toute personne souffrant de dépression, de sentiment d'inutilité ou de solitude. Dans ces cas, le thérapeute préconise l'adoption d'un animal ou la visite quotidienne de ce dernier.

Une forme d'AAA est la visite animalière qui consiste à faire venir un animal dans une maison de retraite, ou un foyer pour personnes handicapées. Les pensionnaires qui le souhaitent peuvent alors interagir avec l'animal, en le nourrissant, en le brossant ou en jouant avec lui.

Bénéfique sur la santé des personnes, elle ne fait cependant pas l'objet d'une évaluation, ni même d'objectifs à remplir, puisque son but est uniquement d'augmenter l'envie des personnes à participer à des activités ludiques ou récréatives.

➤ **Thérapie Assistée par l'Animal (TAA)** ou **Thérapie Facilitée par l'Animal (TFA)** ou **Thérapie par la Médiation d'un Animal (TMA)**

La TFA, Thérapie Facilitée par l'Animal, est " *une méthode clinique qui cherche à favoriser les liens naturels et bienfaisants qui existent entre les humains et les animaux, à des fins thérapeutiques et préventives. [...] Elle vise à adapter le milieu au malade - et non l'inverse - et à utiliser l'animal comme auxiliaire et comme catalyseur du geste et de la pensée* " <sup>[2]</sup>.

La TFA est donc " *une méthode d'intervention utilisée comme auxiliaire aux thérapies conventionnelles* " <sup>[7]</sup>.

L'animal sert alors de catalyseur ou de médiateur, il permet de mettre en confiance le patient (enfant ou adulte) avec le médecin par l'intermédiaire de l'animal.

En effet, avec l'animal, le patient entre plus facilement en contact. Il n'a pas à craindre un jugement de ce compagnon : avec l'animal, il ose se confier et afficher ses émotions.

La TFA doit toujours être réalisée sous couvert d'un thérapeute qui fixe dès le début des objectifs. Il procède à des évaluations du patient, de son état de santé (mental et physique) et de l'évolution de la relation patient-animal <sup>[7]</sup>.

Quant aux chiens, ils doivent être sélectionnés et formés par un professionnel, appelé "Intervenant Professionnel en médiation animale", pour avoir un comportement et une éducation adaptée aux différentes situations <sup>[8]</sup>.

Les personnes concernées par la thérapie assistée par l'animal peuvent être très variées : personnes âgées, atteintes d'Alzheimer, de dépression, personnes en situation de handicap mental ou physique, enfants avec un problème de socialisation (enfants autistes), enfants avec problèmes d'ordre "personnel" ... <sup>[9]</sup>

## 3.2 Historique <sup>[5]</sup>

### 3.2.1 Les premières expériences

Les exemples évoquant l'impact des animaux sur la santé et le mental des hommes sont légions, nous n'en citerons que quelques uns dans les lignes suivantes.

La première expérience relatant l'effet positif des animaux sur l'homme remonte au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Fondé en 1796 par William Tuke, l'institut "York Retreat" avait pour but de traiter les individus atteints de maladies mentales.

Ceux-ci étaient trop souvent traités de façon brutale et non appropriée (patients attachés, débilités) ; horrifié, Tuke a souhaité créer un centre de traitement plus humain, avec des méthodes différentes. Il a ainsi rapidement introduit des lapins et des volailles pour apprendre à ses patients la maîtrise de soi et la responsabilité.

Cette expérience s'est révélée concluante puisque, aujourd'hui encore, il existe des animaux dans ce centre <sup>[10]</sup>.

Il a également été rapporté que durant les différentes guerres (Guerre de Crimée, Première et Seconde Guerres Mondiales), des animaux étaient apportés aux soldats blessés. Ils étaient non seulement source de distraction, mais ils permettaient également de diminuer

l'anxiété et le choc post-traumatique. Un effet bénéfique sur les douleurs physiques et mentales aurait aussi été noté par les patients <sup>[5]</sup>.

Nous pouvons également citer l'exemple du Docteur David Lee qui, en 1975, a décidé d'initier un programme de thérapie assistée par les animaux à la prison de " Oakwood Forensic Center ".

Une anecdote concernant ses prisonniers l'interpelle : bien que les animaux soient interdits dans la prison, ils récupèrent et soignent un oiseau retrouvé blessé sur une fenêtre. Ensemble, ils cherchent même de la nourriture et réfléchissent à la meilleure façon de le soigner.

C'est de cette manière que le Docteur réalise l'aide que peut procurer l'animal. En effet, pour la première fois depuis leur arrivée à la prison, les détenus réalisent une activité de groupe, un travail allant dans le même sens, alors que la scène se passe dans l'aile des prisonniers ayant de gros problèmes de communication.

Le Docteur David Lee a donc décidé de faire entrer des animaux dans l'établissement, en faisant la première prison de l'Ohio, aux Etats-Unis, à accueillir des animaux. Des tests avec des groupes de prisonniers y ont également été réalisés. Dans le groupe bénéficiant du contact avec des animaux, une baisse de la médication, de la violence et du taux de suicide ont été notés tandis que la communication entre les prisonniers a augmenté. Ceci est de plus un atout indéniable pour la sortie des prisonniers et leur réinsertion dans la société <sup>[11]</sup>.

### 3.2.2 Les premières publications

Les exemples cités précédemment ne sont que des " cas isolés ", rapportés par des tiers mais qui n'ont à l'époque pas été étudiés par la communauté scientifique. S'il faut attendre 1944 pour voir des publications sur les bienfaits des animaux apparaître ; aujourd'hui encore, il y a peu de publications et de recherches scientifiques sur l'apport des animaux dans le domaine de la santé.

James H.S Brossard, en 1944, publie son article " *The mental hygiene of owning a dog*". Il y expose son point de vue sur les effets bénéfiques de la présence d'un chien au sein d'un foyer, avec un rôle selon lui encore plus important pour l'enfant, dans son éducation et ses relations sociales. Le chien est à nouveau vu comme un " catalyseur social " <sup>[5,12]</sup>.



Boris Mayer Levinson est, quant à lui, le premier à publier des ouvrages entiers sur la zoothérapie (dont le livre "*Pet-oriented child psychotherapy*" en 1969).

Psychologue et professeur en psychiatrie, il est également le premier à intégrer des animaux dans ses séances de thérapies avec des enfants.

Lors d'une consultation d'urgence, le psychologue oublie de sortir son chien " Jingles " de la pièce. Son patient, Johnny, un enfant autiste, commence alors à interagir avec le chien. Lui qui ne communique habituellement jamais demande à revenir jouer avec " Jingles ". Après plusieurs séances avec le petit Johnny et " Jingles ", le Docteur Levinson observe une très nette amélioration du comportement de Johnny.

A partir de ce moment, le Docteur fait venir systématiquement avec lui un chien ou un chat lors de rendez-vous avec un enfant présentant des troubles psychologiques<sup>[3,5]</sup>.

Dans les années 1975, le Docteur vétérinaire Ange Condorcet a réalisé de nombreuses études sur l'impact chez les enfants de la présence d'animaux. Il a plus particulièrement montré leur rôle de " déclencheur de communication " chez ceux qui souffrent de retards de langage<sup>[2]</sup>.

### 3.3 Preuves scientifiques de l'impact bénéfique des animaux sur la santé

Des études ont été réalisées ces dernières décennies pour démontrer de manière scientifique l'impact positif que peut avoir la présence d'un animal sur la santé humaine. Nous allons en voir quelques exemples dans les lignes suivantes.

Katcher, Friedmann, Messent et Lynch en 1983 démontrent que la pression artérielle des individus est normale ou diminuée lorsqu'ils parlent à un animal, alors qu'elle augmente normalement au cours d'une conversation avec une autre personne.

Une autre expérience, basée sur la présence de chiens dans un service de cardiologie, montre que les patients qui possèdent un animal bénéficient d'une survie significativement augmentée par rapport aux autres.

Trois mécanismes sont envisagés pour l'expliquer : une diminution du sentiment de solitude et de dépression, une diminution de l'anxiété et une incitation à l'exercice physique<sup>[2]</sup>.

En 1990, Warwick Anderson réalise une étude sur 5 741 patients ayant des problèmes cardiaques. Cette enquête a montré que parmi eux, les 784 patients propriétaires d'animaux avaient un taux de cholestérol de 2 % inférieur aux autres. De même leur taux de triglycérides et leur pression artérielle étaient significativement diminués <sup>[3]</sup>.

En 1991, Serpell a fait un test en donnant des animaux à trois groupes d'individus ayant un état de santé identique au début de l'étude.

Les individus du 1<sup>er</sup> groupe possèdent un chien, ceux du 2<sup>ème</sup> un chat et ceux du 3<sup>ème</sup> aucun animal. Les résultats montrent que les personnes ayant un chien développeraient moins de maladies et de souffrances ; ils auraient également de meilleurs résultats aux tests à l'effort <sup>[13]</sup>.

En 1996, des études pilotes réalisées en Israël ont montré une forte diminution de l'agressivité entre les enfants, ainsi qu'une augmentation de leurs facultés de concentration, suite à l'introduction d'animaux dans les écoles <sup>[3]</sup>.

En 2012, une étude réalisée par Kerstin Uvnäs - Morberg recense les publications scientifiques sur la zoothérapie et montre que la présence d'un animal de compagnie peut faire augmenter la sécrétion d'ocytocine <sup>[14]</sup>. Cette hormone de l'attachement favoriserait les relations entre les individus, mais aussi les relations Homme - Animal. Elle aurait un effet anti-stress, et anxiolytique qui serait à l'origine de certains des bienfaits de l'animal sur l'homme <sup>[3]</sup>.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive, et de nombreux autres articles tendent à démontrer, s'il en est encore besoin, l'impact des animaux tant sur notre santé physique que mentale.

Il est cependant à noter que seules les personnes préalablement en bonne santé adoptent généralement un animal, ce qui peut fausser les résultats de certaines études.

### 3.4 Rôle social du chien

Les études scientifiques montrent les effets positifs des animaux sur l'homme, et le bienfait, notamment des chiens, est de plus en plus reconnu par la société.

Mais si aujourd'hui la présence des animaux auprès des humains est en forte augmentation, il est important de garder à l'esprit que ces animaux ne sont en aucun cas des traitements ou des médicaments à eux seuls ! En effet, l'animal joue un rôle facilitateur lors de thérapie, mais l'intervention de professionnels reste nécessaire (médecins, psychologues) <sup>[8]</sup>.

Quelques chiffres permettent de mettre en avant le ressenti de la population vis-à-vis du rôle social du chien.

### 3.4.1 Quelques chiffres

La demande des maisons de retraite pour recevoir un chien d'accompagnement social ne cesse d'augmenter. A ce titre, une enquête a été réalisée par l'AFIRAC et l'ADEHPA en 1994 (*Tableau I*). Elle met en avant les bienfaits des animaux relevés par les directeurs des établissements sociaux et médico-sociaux <sup>[2]</sup> :

**Tableau I : Evaluation par les directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux des bienfaits des animaux sur les pensionnaires <sup>[2]</sup>**

| Effets reconnus par les directeurs<br>sur les pensionnaires | Pourcentage des interrogés |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Affection                                                   | 88 %                       |
| Responsabilisation                                          | 57 %                       |
| Occasion d'entrer en contact                                | 54 %                       |
| Amélioration de la mobilité                                 | 52 %                       |
| Augmentation de la vigilance                                | 40 %                       |
| Maintient de l'autonomie                                    | 31 %                       |

Ainsi 57% des directeurs interrogés ont noté une amélioration de la responsabilisation de leurs pensionnaires grâce à la présence d'un chien. De même, plus d'un directeur sur deux affirmaient l'impact positif de la présence d'un chien dans leur établissement sur la mobilité et le contact entre résidents.

### 3.4.2 Effets bénéfiques des animaux au quotidien

D'après ce que nous avons pu voir précédemment, il est indéniable que les animaux sont un atout non négligeable dans le quotidien des Hommes, tant au niveau physique que psychique.

Voici quelques effets positifs qu'ils peuvent avoir sur nous <sup>[5]</sup>:

- |                                      |                           |
|--------------------------------------|---------------------------|
| - Entretien physique et moteur       | - Apprentissage de la vie |
| - Développement du langage           | - Responsabilisation      |
| - Développement sensoriel            | - Rôle apaisant           |
| - Catalyseur social                  | - Présence positive       |
| - Aide à sortir du " repli sur soi " | - Autonomie               |

#### **- *Entretien physique et moteur***

Le chien peut être un initiateur de mouvement, ce qui est très important tant chez les personnes âgées que chez les personnes présentant des difficultés motrices. En effet, le chien stimule les gens en venant chercher le contact. Il les incite à réaliser des mouvements : différents gestes tel que lancer une balle pour jouer, le brosser ou marcher à l'occasion de balades.

Avoir un chien oblige, dans une certaine mesure, les propriétaires à sortir, ne serait-ce que pour les besoins du chien, voire pour les balades plusieurs fois par semaine.

Dans les centres pour personnes âgées, il invite aussi les résidents à sortir ou tout du moins à se déplacer au sein des bâtiments, pour ceux qui veulent interagir avec lui.

De cela découlent des effets positifs tant sur le plan moral que sur le plan physique.

En effet, la marche permet d'activer la circulation sanguine et d'améliorer la fonction cardio-vasculaire, de mobiliser les différents muscles et articulations, tout en se changeant les idées, en établissant des contacts et en faisant de nouvelles rencontres <sup>[14]</sup>.

### **- *Développement du langage***

L'interaction avec le chien se fait principalement par le biais du langage (ou des gestes pour ceux ayant de graves difficultés à parler), ce qui permet d'améliorer l'élocution et la prononciation.

Nous pouvons citer certains enfants ayant reçu des chiens d'éveil de l'association Handi'Chiens, qui, grâce à leur nouveau compagnon, ont une meilleure communication. En effet, quand leur chien est le sujet de conversation, certains arrivent plus facilement à communiquer avec les autres, voire à s'exprimer devant un auditoire. Le fait de devoir donner des commandes au chien, ou de se confier à lui, contribue à améliorer leur élocution.

Il en est de même pour les personnes âgées pour qui le personnel peut corriger l'élocution, la prononciation ou encore le ton.

### **- *Développement sensoriel***

Si l'on prend l'exemple des maisons de retraite, les sens des pensionnaires sont très peu sollicités, et ce d'autant plus qu'ils ont peu souvent accès au monde extérieur. Les chiens peuvent leur permettre d'affûter leurs sens, que ce soit par le contact physique (caresse, "donner la patte"), par le son (abolements, sons émis lors du jeu), par la vue (suivre les mouvements du chien) ou par l'odorat.

Il en est de même pour les enfants atteints d'autisme, le contact avec les animaux est très important, seul l'animal peut parfois pénétrer dans le "monde intérieur" de ces enfants.

### **- *Catalyseur social***

Le chien est un puissant catalyseur social puisqu'en poussant son maître à sortir, le chien permet de faciliter le contact entre les personnes.

Qui ne s'est jamais arrêté dans un parc pour caresser un chien, demander son nom, ou s'enquérir de sa santé quand on le connaît un peu mieux ?

Nous avons eu l'occasion de vérifier (expérience personnelle lors de l'éducation de deux Handi'Chiens en tant que "famille d'accueil") que le chien est un puissant lien social, un médiateur comme nous l'avons déjà vu.

Rares étaient les sorties en ville, au supermarché ou au cinéma sans rencontrer quelqu'un pour nous interpeller, nous poser des questions sur le chien et l'association. Ces contacts sont

très positifs car ils sont bienveillants et permettent d'échanger à de nombreuses reprises avec des gens très différents.

### **- *Aide à sortir du " repli sur soi "***

Les personnes autistes peuvent parfois avoir un comportement violent ainsi qu'un défaut de communication avec leur entourage.

De nombreuses expériences ont ainsi montré que cette attitude tend à être diminuée grâce à la présence d'animaux. Ces derniers peuvent alors servir de pont, de lien entre le monde de l'autiste et le monde réel.

De même pour les personnes âgées, le chien permet d'établir un lien entre les pensionnaires d'une maison de retraite ou d'échanger à l'extérieur. La vue d'un animal peut rappeler un souvenir lié à leur propre animal familier dans leur passé, incitant au partage à travers des anecdotes, des émotions, ce qui favorise les échanges et le travail de la mémoire. Le chien peut également être une passerelle entre la personne âgée et le personnel soignant.

De plus, les personnes atteintes d'un handicap peuvent être sujettes au repli sur soi suite au regard des autres, aux remarques ou aux difficultés rencontrées au dehors. Un compagnon peut être un atout et un moteur pour les amener à sortir de leur zone de confort, c'est le principe même de l'AAA.

Sans compter que la présence d'un chien peut aussi avoir un côté rassurant pour la personne qui sait que, si elle tombe ou s'il lui arrive quelque chose, le chien ira chercher de l'aide, ou tout du moins aboiera jusqu'à l'arrivée de quelqu'un.

### **- *Apprentissage de la vie***

Bien souvent, la perte d'un animal est le premier deuil auquel l'enfant se trouve confronté. Il fait ainsi l'apprentissage des notions de vie et de mort, expliquées par les parents. Par ailleurs, les animaux peuvent permettre aux enfants une approche de la sexualité, avec l'observation des chaleurs des femelles, les comportements sexuels entre animaux dans la rue, ou la stérilisation de leurs compagnons.

### **- *Responsabilisation***

Cette notion, primordiale, est aussi bien présente chez l'enfant que chez l'adulte.

En effet, en accueillant un animal dans son foyer, l'enfant va devoir apprendre à sortir, nourrir, soigner ou encore laver son compagnon.

Un être vivant, parfois fragile, nécessite des soins et dépendra de lui, il aura donc certaines règles à respecter, des obligations à remplir envers son animal. Cela lui permettra d'appréhender les notions de responsabilités.

Il en est de même pour l'adulte qui, lorsqu'il adopte un animal, va devoir s'occuper entièrement de lui. Etre responsable d'un autre être vivant peut alors procurer un sentiment de fierté, de valorisation. Cela peut se révéler très important pour les personnes dépressives et isolées, parfois en situation de handicap, qui peuvent avoir une piètre estime d'elles-mêmes.

### **- *Rôle apaisant***

L'animal peut parfois se révéler être un exutoire à la colère, comme nous l'a montré l'exemple des prisonniers s'occupant d'animaux.

Chez l'enfant, les interactions (caresses, jeux) exercent également un effet apaisant, atout non négligeable dans le travail avec les enfants autistes souffrant parfois d'accès de colère que seuls leurs compagnons peuvent atténuer ou faire disparaître.

Par ailleurs, comme évoqué dans le paragraphe précédent, le contact avec l'animal permet d'abaisser la pression artérielle, ce qui atteste un certain apaisement de la personne.

### **- *Présence positive***

L'animal est souvent utilisé pour " combler l'absence ".

Certaines personnes, lorsque les enfants quittent le foyer, adoptent un animal, voire leur consacrent leur quotidien, jusqu'à en faire un membre à part entière de la famille.

Nous avons pu constater (lors de stages réalisés en clientèle) que nombres de personnes disaient considérer leur chien ou leur chat comme " leur enfant ", " leur bébé ".

L'animal familial permet également la poursuite d'une vie sociale, notamment pour les personnes âgées qui font souvent face à de nombreux décès, à une diminution des contacts sociaux, et donc à la solitude <sup>[3]</sup>.

La présence d'un animal leur redonne confiance en elles, atténue ce sentiment d'inutilité et permet de combattre la sensation de solitude, par le biais du contact avec ce " compagnon ", ou grâce aux relations développées et entretenues grâce à lui.

Une étude a même montré que la présence et l'attachement à un animal entraînait une baisse significative des dépressions <sup>[15]</sup>.

### - ***Autonomie***

Dans le cadre du handicap, un chien peut permettre d'augmenter l'autonomie d'une personne.

Pour une personne atteinte de déficience visuelle, il favorise les sorties sans la présence d'une personne valide, puisque le chien va guider son maître et lui signaler les dangers.

Un Handi'Chiens permet de redonner de l'autonomie aux personnes handicapées moteur. Par exemple, une personne tétraplégique, qui ne reçoit un auxiliaire de vie que pour les repas et la toilette, n'aura pas à attendre l'arrivée et l'aide de quelqu'un afin de récupérer la télécommande ou le portable qu'il aurait fait tomber <sup>[16]</sup>.

Le rôle des chiens, et les bienfaits qu'ils peuvent apporter à l'homme sont donc variés et différents d'une personne à l'autre, d'une situation à l'autre.

Les principaux bienfaits que nous venons de voir sont repris dans le tableau suivant (*Tableau II*).



**Tableau II : Synthèse des principaux rôles sociaux du chien chez l'Homme**

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Moteur</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiation des mouvements (<i>balades, soins, jeux</i>)</li> <li>- Autonomie (<i>personnes âgées, handicap moteur, visuel ou auditif</i>)</li> </ul>                                     |
| <b>Sensoriel</b>                | <p>Développement des sens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- toucher (<i>caresses</i>)</li> <li>- ouïe (<i>aboiements, jappements</i>)</li> <li>- vue (<i>mouvements, jeux du chien</i>)</li> <li>- odorat</li> </ul> |
| <b>Communication et Langage</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interactions entre personnes</li> <li>- Interactions avec le chien</li> <li>- Amélioration de l'élocution</li> </ul>                                                                     |
| <b>Autre</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence positive (<i>rôle apaisant et protecteur lors de chute par exemple</i>)</li> <li>- Responsabilisation</li> </ul>                                                                |

### 3.4.3 Mises en garde

Cependant, il n'est pas possible de généraliser les éléments cités ci-dessus : les bénéfices apportés par l'animal familier ne s'appliquent pas à tous les individus.

En effet, sur certaines personnes, la présence d'animaux est insuffisante voire inefficace pour atténuer les troubles, produire un effet apaisant ou faciliter les relations.

De plus, il est nécessaire de prendre en compte le facteur phobique, puisque certaines personnes (patients, ou personnel soignant) ne sont pas à l'aise avec les animaux. Leur présence peut même empirer la situation <sup>[14]</sup>.

La présence ou non d'un animal, le type d'animal ainsi que l'activité sont évidemment à adapter selon l'individu, les troubles dont il souffre, et la structure. Ces décisions doivent toujours être prises par des spécialistes du domaine médical, ayant des connaissances sur les

troubles dont souffrent les patients, mais aussi sur les animaux qu'ils utilisent en médiation [7,8].

Par ailleurs, il est important de noter que les études scientifiques sur le sujet sont difficiles à réaliser.

Il s'agit d'analyses quantitatives, donc les résultats obtenus sont fonctions de nombreux paramètres (personnalité du patient, pathologies, expériences avec les animaux, environnement, " caractère " du chien, établissement d'accueil et soignants...). Le niveau de bien-être, ou l'aide que peut apporter un chien est difficilement quantifiable ou mesurable.

De nombreuses études reposent donc d'avantage sur les ressentis des patients, de l'entourage et de l'équipe soignante, que sur des données chiffrées.

## 4 Les chiens dans les associations Françaises

Ainsi, le chien possède des vertus importantes sur l'homme, tant au niveau relationnel qu'au niveau de la santé.

C'est pourquoi ces qualités ont été mises à profit par plusieurs associations. Il existe à ce jour trois associations remettant des chiens qui assistent les personnes handicapées dans leur quotidien.

La plus ancienne concerne les personnes aveugles, c'est l'association des **Chiens Guides d'Aveugles**.

La seconde, **Handi'Chiens** remet des chiens aux personnes handicapées moteurs, mais également à des institutions s'occupant de personnes âgées, ainsi qu'à des enfants atteints de troubles autistiques.

La dernière, et sans conteste la plus récente, permet aux personnes sourdes ou malentendantes de bénéficier de l'aide d'un chien dans la vie de tous les jours, grâce aux **Chiens du Silence**.

Nous allons évoquer l'historique et les buts de ces associations. Nous nous attarderons cependant plus longtemps sur la dernière dans la deuxième partie.

## 4.1 Chiens Guides d'Aveugles

### 4.1.1 Historique

Le premier centre d'éducation pour chien guide a été créé en Allemagne en 1915. Il remettait alors exclusivement des chiens aux personnes devenues aveugles suite à la Première Guerre Mondiale<sup>[17]</sup>.

Dès la fin de la seconde Guerre Mondiale, des chiens sont utilisés pour guider leurs maîtres aveugles, en Allemagne mais aussi aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en France.

Ainsi, le premier chien guide d'aveugle Français, un Berger Allemand, a été éduqué et remis en 1952, par Paul Corteville<sup>[16]</sup>. La première association Chiens Guides d'Aveugles porte d'ailleurs son nom, elle a été créée en 1958. En l'espace de quelques années, pas moins de dix centres de formations se sont ouverts à travers la France (*Figure 1*).

C'est en 1972 que la Fédération Française des Associations des Chiens guides d'aveugles (F.F.A.C) a été fondée. Elle regroupe aujourd'hui les dix écoles des Chiens Guides d'Aveugles ainsi qu'une Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles (ANMCGA) et un Centre National d'Elevage. De plus, d'autres associations sont actuellement en cours d'affiliation.



***Figure 1 : Recensement des associations affiliées à la FFAC en France en 2016***<sup>[17]</sup>

Cette Fédération permet notamment une homogénéisation des associations, tant au niveau de la sélection que de l'éducation des chiens, de la formation des éducateurs, et de la promotion des Associations auprès du grand public.

Bien que ces chiens d'assistance soient présents en France depuis 1952, il faut attendre 1987 pour que la législation reconnaisse leur statut, et autorise leur présence dans tous les lieux publics (magasins d'alimentation, mais aussi centres hospitaliers) <sup>[16]</sup>.

En 2000, une directive de l'Union Européenne, confère également au chien guide d'aveugle le statut d'animal auxiliaire d'intégration des personnes handicapées, dans le but d'éviter toute discrimination basée sur le handicap.

Pourtant, même aujourd'hui, et ce malgré les diverses lois comme celle de mars 2015 <sup>[18]</sup>, nombre de familles d'accueil, voire même de bénéficiaires, se voit encore refuser l'accès à certains lieux publics. Ces problèmes surviennent bien souvent par manque d'information, mais ils peuvent parfois signer une mauvaise volonté.

Depuis 1952, ce sont plus de 4 500 chiens guides qui ont été remis par les différentes écoles qui forment et remettent environ 180 chiens par an <sup>[17]</sup>.

#### 4.1.2 Formation des chiens

La formation d'un Chien Guide d'aveugle dure 18 mois et a un coût d'environ 15 000 euros.

Elle fait appel à des familles d'accueil (FA), qui accueillent bénévolement des chiots pour une durée donnée. Ils ont pour rôle de le socialiser à l'homme et aux animaux, mais aussi de l'habituer à toutes les situations du quotidien (sortie d'école, magasins, transports en commun...). Les familles d'accueil sont bénévoles, les frais imputables aux chiens (croquettes, vaccinations, stérilisation, antiparasitaires internes et externes) sont donc pris en charge par l'association.

Après la remise du chien, un contact est régulièrement effectué entre le bénéficiaire et l'association. D'une part pour s'assurer des bonnes conditions de vie du chien, mais également pour aider le bénéficiaire en cas de problèmes.

Toutes les informations concernant la formation de ces chiens sont reprises dans le tableau suivant (*Tableau III*)

**Tableau III : La formation d'un Chien Guide d'Aveugle <sup>19, 17]</sup>**

|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Durée</b>     | 18 mois                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Sélection</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Races</u></b> : Labrador et Golden Retriever, mais aussi Berger Allemand (<i>voire parfois des Berger Australien, Border Collie ou Caniche Royal</i>)</li> <li>- Au moment du sevrage (<i>à 2 mois</i>)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Formation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>En FA</u></b> : 12 mois, cours réguliers avec un éducateur. Socialisation, apprentissage des commandes de base (<i>assis, couché, marche à gauche, passages piétons...</i>)</li> <li>- <b><u>Au Centre</u></b> : 6 mois, renforcement des ordres appris et apprentissage des obstacles (<i>trous, poteaux</i>) et des utilitaires (<i>arrêt de bus, interphone</i>)</li> </ul>                                                                                                                    |
| <b>Remise</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Stage de remise sur 2 semaines</u></b> : une semaine au centre de formation, l'autre chez le bénéficiaire (<i>découverte du nouvel environnement et de quelques parcours</i>)</li> <li>- <b><u>Contact permanent</u></b> : contacts ou visites à plusieurs reprises au cours des deux premières années, puis une fois par an à partir de la 3<sup>ème</sup> année</li> </ul>                                                                                                                      |
| <b>Retraite</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dès <b>9 ans</b>, réalisation d'une <b>visite de gériatrie</b> chez le vétérinaire pour estimer la capacité du chien à continuer ou non son travail</li> <li>- S'il peut continuer : consultations de suivi fréquemment réalisées</li> <li>- S'il ne peut pas : mise en retraite progressive (<i>uniquement des trajets courts et peu fatigants</i>)</li> <li>- Adoption du chien par le bénéficiaire, par son entourage, par une famille retraite. Sinon il peut être proposé à l'adoption.</li> </ul> |

## 4.2 Handi'Chiens

### 4.2.1 Historique

L'association Handi'Chiens a été créée en 1989 par Marie-Claude LEBRET.

Elle remet principalement des chiens à des personnes, adultes ou enfants, atteintes d'un handicap moteur. Cependant, depuis quelques années, l'association forme également des " chiens d'éveil " et " d'accompagnement social ", et même plus récemment des chiens d'alerte pour les personnes épileptiques.

Les " chiens d'éveil " sont remis à des enfants souffrant de troubles autistiques, de trisomie ou encore de polyhandicap.

Les " chiens d'accompagnement social " sont placés dans des établissements prenant en charge des personnes âgées, des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou des adultes handicapés. Dans ce cas, les chiens sont sous la responsabilité des référents de ces établissements.

Contrairement aux Chiens Guides d'Aveugles, la loi n'autorise l'accès du chien d'assistance Handi'Chiens dans les lieux publics que depuis 2005.

Il existe aujourd'hui quatre centres d'éducation Handi'Chiens en France (Orne, Côtes-d'Armor, Loir-et-Cher et Rhône) qui ont remis en 25 ans d'activité plus de 1 800 chiens à travers la France <sup>[19]</sup>.

### 4.2.2 Formation des chiens

La formation d'un Handi'Chiens ressemble en de nombreux points à celle d'un Chien Guide, sa durée est un peu plus importante cependant. De plus, les chiens peuvent avoir plusieurs avènements possibles : chien d'accompagnement social, chien d'éveil, chien pour handicapé moteur ou chien d'alerte pour personnes épileptiques.

Les mêmes points que pour l'association précédente sont rassemblés dans le Tableau IV.

**Tableau IV : La formation d'un Handi'Chiens** <sup>[19]</sup>

|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Durée</b>     | 24 mois                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Sélection</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Races</u></b> : Labrador et Golden Retriever <i>(de travail et de beauté)</i></li> <li>- Au moment du sevrage (à 2 mois)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Formation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>En FA</u></b> : 16 mois, cours avec un éducateur ou un délégué de famille tous les 15 jours.<br/>Socialisation, apprentissage des commandes de base <i>(assis, couché, marche à gauche, rappel, rapport d'objets...)</i></li> <li>- <b><u>Au Centre</u></b> : 6 mois, renforcement des ordres appris et apprentissage de nouvelles commandes <i>(jusqu'à 50)</i>.<br/>Choix du devenir du chien.</li> </ul>                                                                                                                                              |
| <b>Remise</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Stage de remise</u></b> : sur 2 semaines pour les personnes à mobilité réduite <i>(plusieurs chiens leurs sont présentés, le choix final se fera en fonction des affinités du bénéficiaire et des observations des éducateurs)</i>.<br/>Sur une semaine pour les enfants en situation de handicap <i>(par ailleurs, ce sont les parents qui reçoivent la formation théorique)</i></li> <li>- <b><u>Contact permanent</u></b> : contacts <i>(par des questionnaires ou des appels téléphoniques)</i> et visites au domicile des bénéficiaires.</li> </ul> |
| <b>Retraite</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Visite de gériatrie à l'âge de 8 ans</b></li> <li>- Adoption du chien par le bénéficiaire, par son entourage, ou la famille d'accueil l'ayant éduqué. Sinon, il peut être proposé à l'adoption.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

### 4.3 Les Chiens du Silence

Cette association a été créée en 2010, et a déjà remis une trentaine de chiens à travers la France.

Nous reviendrons plus longuement dans les parties suivantes sur cette association, de sa création à la formation des chiens.

Le tableau suivant (*Tableau V*) concernant la formation des chiens est simplement mis à titre de comparaison, et sera repris plus en détail dans les paragraphes suivants.



**Tableau V : La formation des Chiens du Silence**

|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Durée</b>     | 17 mois                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Sélection</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Races</u></b> : Berger Australien</li> <li>- Au moment du sevrage (<i>à 2 mois</i>)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Formation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>En FA</u></b> : 17 mois minimum, cours individuel toutes les semaines, cours collectif une fois par mois. Retour au centre un week-end par mois.<br/>Socialisation, apprentissage des commandes de base.<br/>A défaut de FA, cette période est réalisée dans l'association elle-même.</li> <li>- <b><u>Au Centre</u></b> : 6 mois, renforcement des ordres appris et apprentissage du son et de la LSF.</li> </ul> |
| <b>Remise</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Stage de remise</u></b> : 1 semaine au centre de formation, puis 2 jours au domicile du bénéficiaire.</li> <li>- <b><u>Contact permanent</u></b> : visites 3 et 6 mois après la remise, puis tous les ans.</li> </ul>                                                                                                                                                                                              |
| <b>Retraite</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Visite de gériatrie à l'âge de 10 ans</b></li> <li>- Si mise en retraite : elle se fait de manière progressive. Sinon des bilans de santé sont réalisés tous les 6 mois jusqu'à la décision de mise en retraite.</li> <li>- Adoption du chien par le bénéficiaire, par son entourage ou la famille d'accueil l'ayant éduqué. Sinon, il peut être proposé à l'adoption.</li> </ul>                                     |

## 5 Résultat de notre enquête

Afin d'évaluer la visibilité de l'association " Les Chiens du Silence ", mais aussi pour la faire connaître un peu plus, un questionnaire a été réalisé ([Annexe 1](#)).

Ce questionnaire a été diffusé au sein de l'Ecole Vétérinaire d'ONIRIS, de l'école d'Agroalimentaire d'ONIRIS, à des vétérinaires praticiens (par l'intermédiaire de l'annuaire ROY), à des adhérents de l'association " Handisport ", mais aussi par les réseaux personnels et sociaux.

Un total de 3 160 réponses a été collecté. Cependant les 24 fiches des personnes ayant indiqué connaître l'association " Les oreilles de l'espoir " n'ont pas été prises en compte dans le calcul et l'interprétation des résultats suivants. En effet, cette dernière n'existant pas, elle a servi dans ce questionnaire de " contrôle ", j'ai ainsi considéré que les réponses données par ces personnes n'étaient ni fiables ni interprétables.

### **Quelle est la visibilité des associations remettant des chiens d'assistance ?**

Sur les 3 136 personnes ayant répondu au questionnaire, seules 408 connaissent l'association Les Chiens du Silence (soit environ 13 % du panel). Ces dernières ont entendu parler de l'association principalement par les médias (journaux, télévision, internet) et ce à hauteur de 74,6 %. Certains en ont pris connaissance par leurs amis (23,2 %), par leur famille (8 %), ou par des publicités ou des prospectus (5,2 %).

Toutefois 10 % ont connu Les Chiens du Silence d'une autre façon (rencontre avec des bénéficiaires, lors de formations en rapport avec les animaux...).

En revanche, d'autres associations remettant des chiens à des personnes en situation de handicap sont bien connues : 1 712 personnes (soit environ 54,6 %) connaissent Handi'Chiens contre 2 668 personnes (soit environ 85 %) pour les Chiens Guides d'Aveugles.

Si 8 % des répondants n'en connaissent aucune (soit 259 personnes), un peu moins de 3 % disent en connaître d'autres (principalement des associations à l'étranger, ou des associations de zoothérapie).

## L'association " Les Chiens du Silence " est-elle mieux connue des individus confrontés au handicap ?

On peut se demander si cette association est plus connue des personnes atteintes d'un handicap, ou de leur entourage. Les personnes concernées sont plus sensibilisées au sujet, et font parfois partie d'un réseau.

D'après les réponses à ce questionnaire, il ne semble pas que ce soit le cas.

En effet, sur les 408 répondants connaissant Les Chiens du Silence, seules 174 personnes ont un lien avec le handicap (soit elles sont handicapées, soit un membre de leur entourage l'est, voire les deux), ce qui ne représente que 42 %.

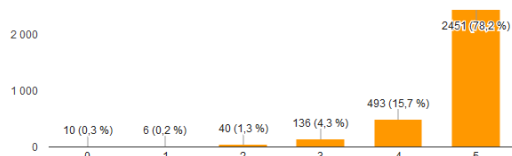
Toutefois, il est important de prendre en compte que seul 6,6 % des répondants de ce questionnaire se disent atteints d'un handicap, et que 33 % ont une personne atteinte d'un handicap dans leur entourage. Les chiffres obtenus dans ce questionnaire peuvent donc s'expliquer par le manque de participation de personnes en situation de handicap.

## Comment le rôle du Chien écouteur est-il perçu ?

Environ 82 % des personnes interrogées considèrent la présence de chiens écouteurs comme très utile dans le quotidien des personnes sourdes ou malentendantes, même si plus de la moitié la trouve surprenante (55 %).

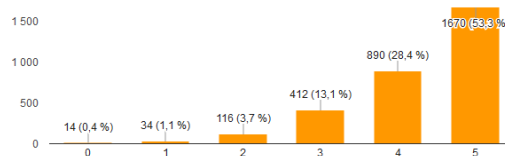
De même, la plupart des personnes interrogées reconnaît que les chiens facilitent les interactions sociales en cas de handicap (*Figure 3*), qu'ils peuvent sensibiliser les gens au handicap (*Figure 2*) et apporter de l'indépendance aux personnes en situation de handicap (*Figure 4*).

Les chiens facilitent-ils les interactions sociales en cas de handicap ?  
3136 réponses



**Figure 3 : L'impact des chiens dans les interactions sociales en cas de handicap**  
(0 : pas du tout ; 5 : tout à fait)

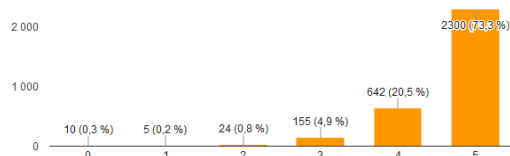
Les chiens peuvent-ils sensibiliser les gens au handicap ?  
3136 réponses



**Figure 2 : L'impact des chiens sur la sensibilisation au handicap**  
(0 : pas du tout ; 5 : tout à fait)

Les chiens peuvent-ils apporter de l'indépendance aux personnes en situation de handicap ?

3136 réponses

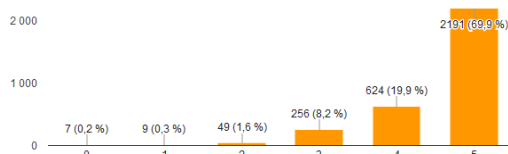


**Figure 4 : L'impact des chiens sur l'indépendance des personnes en situation de handicap**  
(0 : pas du tout ; 5 : tout à fait)

Ces personnes sont également nombreuses à reconnaître les vertus des chiens de manière générale : indiquant qu'ils améliorent la confiance en soi (*Figure 6*), qu'ils engendrent des effets positifs sur le moral (*Figure 5*), ou qu'ils permettent de faciliter ou d'encourager les sorties (*Figure 7*). Ces points de vue concordent avec ce que nous avons évoqué précédemment.

De manière générale, les chiens peuvent-ils améliorer la confiance en soi ?

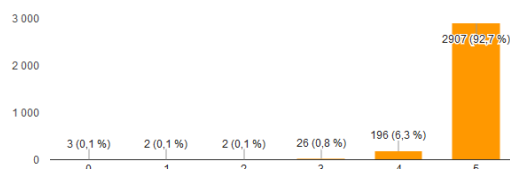
3136 réponses



**Figure 6 : Impact des chiens sur la confiance en soi**  
(0 : pas du tout ; 5 : tout à fait)

De manière générale, les chiens peuvent-ils avoir des effets positifs sur le moral des personnes ?

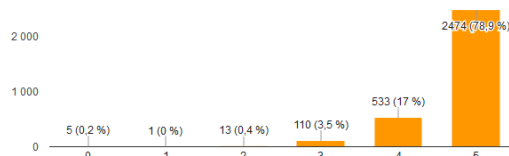
3136 réponses



**Figure 5 : Impact des chiens sur le moral des personnes**  
(0 : pas du tout ; 5 : tout à fait)

De manière générale, les chiens peuvent-ils faciliter et encourager les sorties ?

3136 réponses



**Figure 7 : Impact des chiens sur les sorties**  
(0 : pas du tout ; 5 : tout à fait)

Toutefois, ces résultats peuvent être légèrement biaisés par le statut des répondants. En effet, 43,5% (soit 1 365 personnes) des répondants exercent un métier en lien avec les animaux et sont donc conscients du bénéfice apporté par le chien. Parmi eux 1 038 sont vétérinaires ou étudiants vétérinaires (soit 76 % des personnes ayant affirmé travailler avec les animaux, et 33 % du total des répondants !).

Le but de ce questionnaire n'était en aucun cas d'établir des statistiques ou de comparer des situations, il avait uniquement deux objectifs :

 **Evaluer la visibilité de l'association " Les Chiens du Silence " en France.**

Nous en verrons les raisons plus loin, mais l'association reste encore très peu connue (13 % des répondants) comparé aux deux autres associations remettant des chiens d'assistance et des chiens guides.

 **Faire connaître l'association.**

De par sa rapidité à remplir et sa facilité à être diffusée (notamment par les réseaux sociaux), un questionnaire semble tout à fait indiqué pour faire découvrir l'association. Les résultats semblent plutôt concluants puisque 50,4 % des répondants souhaiteraient avoir plus d'informations sur cette association, et 61,3 % se disent même prêts à en parler dans leur entourage !

Après avoir évoqué dans cette première partie l'impact du chien sur l'homme, nous allons envisager dans la seconde partie des difficultés rencontrées par les personnes sourdes et malentendantes, et de quelle manière les chiens peuvent être intégrés dans le quotidien de celles-ci pour leur apporter du soutien.

**2<sup>ème</sup> partie : Les Chiens  
auprès des personnes  
sourdes et malentendantes**



# 1 Situation de la communauté sourde et malentendante

[19]

## 1.1 Définitions importantes

Si le handicap auditif est défini comme la " *difficulté à percevoir, entendre ou déchiffrer les messages sonores comme la parole* " <sup>[9]</sup>, il est très important de faire la différence entre une personne sourde et une personne malentendante. En effet, les origines, mais surtout les conséquences dans la vie de tous les jours sont très différentes.

La perte d'audition survient pour une personne lorsque son audition est en dessous du seuil normal (soit 25 dB) dans les deux oreilles. Elle peut être légère, moyenne ou profonde, unilatérale ou bilatérale, et entraîner des difficultés à différentes échelles <sup>[20]</sup>.

Une personne est **sourde**, si elle est née sans audition, si elle n'entend plus rien avant ses 3 ans, soit avant l'acquisition de la parole ou si elle subit une perte d'audition profonde. Dans les deux premiers cas, elle n'a donc aucune connaissance des bruits, des sons et de la parole.

Pour communiquer, deux solutions s'offrent à elle : apprendre la langue des signes, la personne a alors un langage signé ; ou se faire implanter, la personne a alors une communication orale <sup>[21]</sup>.

Une personne **malentendante**, quant à elle, aura acquis la parole, mais va subir une baisse ou une perte d'audition moyenne à sévère <sup>[20]</sup>. Bien souvent, elle n'est pas formée à la langue des signes, mais va pouvoir lire sur les lèvres, c'est la lecture labiale.

Les **troubles de l'audition** concernent les personnes atteintes d'acouphènes (" *bruits produits par l'organisme, de type bourdonnements, sifflements, grésillements, etc., entendus en continu ou par intermittence et d'intensité variable* " <sup>[22]</sup>) ou d'hyperacousie (" *amplification des sons plus ou moins importante, au point de devenir douloureuse lorsqu'elle est sévère* " <sup>[22]</sup>). Ces troubles ne nécessitant pas la présence d'un chien écouteur, nous n'y reviendrons pas dans l'étude suivante.



## 1.2 Etat des lieux en France

Selon une étude réalisée en 2012 par l'INPES (*Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé*), 8% de la population Française souffrait d'un handicap auditif, soit plus de 5 millions de Français <sup>[23]</sup>.

La surdité est définie selon deux grands types :

- **Surdité de perception** : c'est la résultante " d'une atteinte de l'organe sensoriel (...), du nerf ou des structures cérébrales " <sup>[24]</sup>.
- **Surdité de transmission** : due à " une altération de la conduction de l'onde sonore avant qu'elle atteigne l'oreille interne " <sup>[24]</sup>, entraînant une baisse de l'audition. Ce sont des pathologies touchant l'oreille externe ou l'oreille moyenne.

Ces surdités ont plusieurs origines, elles peuvent être acquises, héréditaires ou congénitales, brutales ou progressives comme le montre le Tableau VI.

Tableau VI : Les origines de la déficience auditive <sup>[23]</sup>

| Surdit  de perception                                                                                                                                                                                                          | Surdit  de transmission                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p align="center"><b>La presbyacousie</b></p> <p><i>(principale cause de baisse de l'audition touchant l'oreille interne, c'est la " surdit  de la personne  g e ". Atteinte sym trique et bilat rale)</i></p>                 | <p align="center"><b>Bouchon de c rumen</b></p>                                                                                                                                                                                |
| <p align="center"><b>Les surdit s "vasculaires"</b></p> <p><i>(atteinte idiopathique de l'oreille interne li e   des troubles de la microcirculation. Surdit  brusque partielle ou totale)</i></p>                             | <p align="center"><b>Corps  trangers</b></p>                                                                                                                                                                                   |
| <p align="center"><b>Traumatismes sonores</b></p> <p><i>(d gradation de l'audition par exposition   des bruits intenses, brefs ou continus)</i></p>                                                                            | <p align="center"><b>Infection de l'oreille externe</b></p> <p><i>(infection de la peau et des glandes du conduit auditif de l'oreille externe formant un  d me   l'origine d'une obstruction et une perte d'audition)</i></p> |
| <p align="center"><b>Commotions labyrinthiques</b></p> <p><i>(l sions cochl aires suite   un traumatisme cr nien. Surdit  d finitive)</i></p>                                                                                  | <p align="center"><b>Malformations</b></p> <p><i>(entra nant l'obstruction du conduit auditif externe)</i></p>                                                                                                                 |
| <p align="center"><b>Les destructions toxiques</b></p> <p><i>(m dicamenteuses, produits toxiques)</i></p>                                                                                                                      | <p align="center"><b>Exostose du conduit</b></p> <p><i>(excroissance osseuse dans le conduit auditif   croissance progressive)</i></p>                                                                                         |
| <p align="center"><b>Tumeurs du nerf acoustique</b></p> <p><i>(provoquent une compression   l'origine de troubles de l' quilibre et de baisse progressive de l'audition)</i></p>                                               | <p align="center"><b>Perforations tympaniques et s quelles d'otites</b></p>                                                                                                                                                    |
| <p align="center"><b>Malformations</b></p> <p><i>(G n tiques ou cong nitales, parfois dues   une infection lors de la grossesse : toxoplasmose, rub ole)</i></p>                                                               |                                                                                                                                                                                                                                |
| <p align="center"><b>Surdit s g n tiques</b></p> <p><i>(non associ es   une malformation)</i></p>                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                |
| <p align="center"><b>Surdit s suite   une maladie infectieuse</b></p> <p><i>(infection virale : oreillons, rub ole, rougeole ; infection microbiennes : m ningites. Atteintes uni ou bilat rales)</i></p>                      |                                                                                                                                                                                                                                |
| <p align="center"><b>Surdit s d'origine centrale</b></p> <p><i>(l sions du lobe temporal,   l'origine de l'int gration de la perception auditive au niveau c r bral. L sions traumatiques, circulatoires ou tumorales)</i></p> |                                                                                                                                                                                                                                |

La pluralité des situations de déficience auditive rend difficile l'évaluation de ce handicap en France.

De plus, il est nécessaire de prendre en compte le degré de surdité (certains ont une perte totale d'audition alors que d'autres font l'objet d'une perte légère ou plus importante de l'audition), l'âge et les circonstances d'apparition <sup>[25]</sup>.

### 1.3 Moyens de communication

Pour comprendre les difficultés, et en particulier de communication, que peuvent rencontrer les personnes sourdes ou malentendantes profondes, il faut évoquer les moyens de communication mis à leur disposition :

- ✓ **La lecture labiale (LL)**, s'adresse surtout aux personnes devenues sourdes ou malentendantes, car elle suppose une connaissance préalable des sons.

Elle permet d'améliorer la perception de la parole qui est parfois incomplète ou déformée, mais n'est qu'un complément puisqu'elle se suffit rarement à elle seule pour suivre une conversation. En effet, plusieurs sons ne nécessitent pas l'intervention des lèvres et ne font pas d'images nettes. Ainsi " gain " et " grain " ou " gras " et " rat " peuvent être confondus <sup>[26]</sup>.

Bien que cette lecture soit souvent spontanée, elle nécessite d'être travaillée pour gagner en efficacité <sup>[26]</sup>.

- ✓ **La Langue Française parlée complétée** (ou " code LPC "), permet de pallier au problème que nous venons de voir en LL, en associant un geste de la main à une syllabe articulée.

En effet, en code LPC, " *chaque image labiale est complétée par un geste spécifique (une "clé"), créant ainsi une image visuelle unique (lèvres + clé).* " <sup>[26]</sup>. Le code LPC étant utilisé en même temps que le message parlé, il permet de transposer un langage parlé sonore en un langage parlé visuel.

Elle est souvent utilisée par les enfants accompagnés d'adultes codeurs, et leur permet l'acquisition d'une langue française de qualité, en intégrant ses nuances et ses complexités. Les messages longs et complexes seront ainsi compris plus facilement et surtout avec moins d'efforts <sup>[26]</sup>.

- ✓ **La Langue des Signes Française (LSF)**, reconnue comme langue à part entière depuis la loi du 11 février 2005.

N'étant pas liée à l'oral, elle est très différente du français parlé puisqu'elle possède sa propre grammaire et sa syntaxe.

Cette langue est uniquement basée sur la gestuelle. Les mots sont formés par les mains : par leur configuration, leur mouvement et leur orientation. Ce sont le regard, les mouvements d'épaules et l'expression du visage qui permettent de nuancer les choses.

Il existe également un alphabet manuel, qui sert surtout à épeler des mots qui n'ont pas d'équivalent en LSF, ou pour les noms propres<sup>[26]</sup>.

## 1.4 Difficultés rencontrées au quotidien

Le handicap auditif étant très varié dans sa présentation, les difficultés rencontrées au quotidien ne seront pas les mêmes selon les cas.

En effet, le ressenti d'une personne qui entend relativement bien mais dont les acouphènes dégradent la qualité de vie, est différent de celui des personnes sourdes depuis l'enfance, ou de celui des personnes dont la perte d'audition se fait progressivement.

Les conditions de vie, les difficultés rencontrées et les besoins sont donc drastiquement différents.

Voici une liste non exhaustive des quelques difficultés rencontrées au quotidien par les personnes sourdes ou malentendantes :

### ➤ **Problèmes de communication :**

Malgré les moyens de communication que nous avons énoncés précédemment, les personnes déficientes auditives se retrouvent souvent coupées des autres.

En effet, si le nombre de personnes sourdes pratiquant la LSF est faible (il est estimé à 100 000 en France<sup>[26]</sup>), le nombre d'entendants capables de la comprendre ou de la parler est encore moindre.

Cela entraîne une difficulté pour communiquer que ce soit dans les lieux publics, les commerces, les administrations ou encore les services publics où trop peu de gens sont sensibilisés à ce handicap et en mesure de les recevoir.

Les difficultés éprouvées pour communiquer ou se faire comprendre peuvent créer des situations d'incompréhension, de tension, voire un arrêt de la communication menant parfois au renoncement des démarches administratives, des sorties ou des loisirs<sup>[22]</sup>.

Une dévalorisation peut découler de ces situations, la personne handicapée se sentant à l'origine de ce " blocage " dans la communication<sup>[27]</sup>.

D'autre part, il est important de garder en tête des règles simples de communication qui peuvent faciliter la compréhension et la communication avec des personnes déficientes auditives :

- ✓ Toujours se placer face à la personne à qui l'on parle, il ne faut donc pas travailler sur autre chose en même temps
- ✓ Ne pas se mettre à contre-jour et disposer d'une luminosité maximum
- ✓ Bien articuler, sans crier car non seulement cela est inutile mais en plus cela déforme bien souvent le mouvement des lèvres
- ✓ Etre expressif

#### ➤ **Accès à l'information :**

Si des progrès ont été faits au cours de ces dernières années, par le biais de l'introduction de sous-titres à la télévision, de repères visuels dans certains lieux publics, de nombreux progrès restent encore à faire pour faciliter l'insertion des personnes ayant des difficultés auditives.

Toutes les informations véhiculées par les stations de radio, ou celles annoncées dans les transports en communs, n'ayant pas de supports écrits leur sont inaccessibles.

Même quand les informations sont accessibles par écrit, il faut prendre en compte les difficultés d'apprentissage du français, surtout quand la surdité survient précocement dans l'enfance. Ainsi en plus du français parlé, même le français écrit peut devenir une source de difficulté pour ces personnes<sup>[27]</sup>.

Dans une étude réalisée auprès de 3 000 personnes ayant des difficultés auditives (dont 33 % se déclaraient sourdes) 14,3 % des femmes et 18,4 % des hommes avouaient avoir des difficultés ou une impossibilité à lire un livre<sup>[22]</sup>.

➤ **Difficultés au travail :**

Si tous les métiers ne leur sont pas accessibles, ou tout du moins pas sans un aménagement spécifique, les personnes sourdes peuvent également souffrir des discriminations à l'embauche (notamment dans les métiers faisant appel au contact avec la clientèle).

L'environnement de travail quant à lui est souvent peu ouvert aux situations de handicap et méconnaissant de leurs besoins<sup>[22]</sup>.

Certaines personnes déplorent également le manque de connaissance de leur handicap et des règles de communication par les personnes sur leur lieu de travail<sup>[27]</sup>.

➤ **Sentiment d'insécurité :**

De nombreuses personnes sourdes rapportent un sentiment d'insécurité. Présent à la maison (peur de ne pas entendre le détecteur de fumé, la bouilloire, un cambrioleur), il est d'autant plus marqué à l'extérieur.

En effet, les personnes déficientes auditives doivent être constamment vigilantes, que ce soit au domicile ou à l'extérieur. Elles doivent mobiliser d'avantage leurs autres sens, la vue surtout, car elles n'entendent pas les sonneries du quotidien, pas plus que les voitures qui arrivent derrière, voire les personnes cachées par des objets.

Dans certains cas, la perte d'audition peut même s'accompagner de pertes d'équilibre ou d'orientation.

En cas de problème survenant au domicile, ils ne peuvent pas non plus appeler les secours ou la police, et doivent passer par l'intermédiaire d'un proche.

Toutes ces situations sont sources d'angoisse, imposant un état de vigilance permanent, qui peut être à l'origine d'un sentiment d'insécurité et d'une fatigue accrue.

➤ **Perte d'indépendance et de confiance en soi :**

Du fait de difficultés à communiquer dans la rue ou dans les administrations, nombreux sont ceux qui font appel à une personne valide pour faciliter les échanges lors des sorties.

C'est le cas lors des consultations médicales : si la personne sourde ne peut pas se rendre dans un centre spécialisé (en 2014 il n'y en avait que 16 dans toute la France <sup>[22]</sup>), elle doit se faire accompagner d'une tierce personne, famille ou interprète. Il en résulte une perte d'intimité qui peut parfois mener au renoncement des consultations <sup>[22]</sup>.

Le fait de devoir compter sur quelqu'un lors des sorties entraîne un sentiment de dépendance, une frustration et bien souvent une perte de confiance en soi, relayée par les difficultés de communication.

➤ **Isolement :**

Beaucoup de personnes en situation de handicap reconnaissent que toutes ces difficultés à échanger et à communiquer amènent à une situation d'isolement : elles osent de moins en moins sortir de chez elles, de peur d'être confrontées à l'échec d'une rencontre par exemple <sup>[28]</sup>. Même au sein de leur domicile, certaines admettent parfois ne pas pouvoir suivre toutes les conversations, ce qui conduit au repli sur soi.

Les difficultés quotidiennes ont un fort impact sur la qualité de vie et la santé mentale des personnes sourdes et malentendantes, comme le montre l'enquête du Baromètre Santé Sourds et Malentendants (BSSM) en 2010 <sup>[22]</sup>.

Les résultats obtenus sont comparés à l'étude réalisée l'année précédente sur une " Population générale " (Baromètre Santé 2010) et sont assez préoccupants, puisque 45,9 % des répondants atteints de déficience auditive étaient en détresse psychologique, contre 16,7 % de la " Population générale ".

Pire, " les pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois étaient 5 fois plus fréquentes " et les " tentatives de suicide au cours de la vie presque trois fois " plus élevées chez le premier groupe <sup>[22]</sup>.

Ces chiffres sont repris dans le Tableau VII.

**Tableau VII : Comparaison d'indicateurs relatifs à la qualité de vie, à la santé mentale et au suicide dans le BSSM et dans le Baromètre santé 2010 (en pourcentage) extrait du BSSM** <sup>[21]</sup>

|                                                                | BSSM <sup>1</sup> | Baromètre santé 2010 |
|----------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------|
| Santé perçue médiocre ou mauvaise (15-75 ans)                  | 22,1              | 9,8                  |
| Détresse psychologique (MHI-5 < 56)                            | 45,9              | 16,7                 |
| Pensées suicidaires au cours des douze derniers mois           | 21,3              | 3,9                  |
| Tentative de suicide au cours de la vie                        | 13,9              | 5,5                  |
| Tentative de suicide au cours des douze derniers mois          | 1,6               | 0,5                  |
| Intention de mourir lors de la dernière tentative <sup>3</sup> |                   |                      |
| Vraiment décidé à mourir                                       | 27,0              | 31,5                 |
| Moyen pas le plus efficace                                     | 24,6              | 11,9                 |
| Appel à l'aide                                                 | 48,4              | 56,6                 |
| Médicaments pour les nerfs, pour dormir, au cours de la vie    | 51,2              | 35,1                 |
| Psychothérapie au cours de la vie                              | 28,7              | 10,8                 |

Différentes explications sont mises en avant pour expliquer cette souffrance psychique : la stigmatisation du handicap, les discriminations quotidiennes, les possibilités de communication limitées et la fatigue résultante, ainsi que l'isolement provoqué par ce handicap, la raréfaction des contacts, ou pire la dégradation des contacts déjà établis <sup>[22]</sup>. Pourtant le ressenti des personnes présentant un handicap auditif est varié, il serait fonction de l'âge de sa survenue, du niveau de surdité, des moyens de communications acquis (LSF, français, aide techniques...) <sup>[27]</sup>.

Le mal-être lors d'un handicap naîtrait d'une interaction entre la déficience et un milieu non adapté <sup>[22]</sup>. Il serait alors nécessaire de faire évoluer l'attitude des personnes entendantes (informations, formations), mais surtout d'améliorer l'accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes comme nous allons le voir.

## 1.5 Solutions non exhaustives apportées aux personnes malentendantes

En fonction du handicap et de sa sévérité, différents dispositifs ont été mis en place dans le but d'améliorer l'audition, ou tout du moins de pallier aux difficultés auditives.



- **L'assistant d'écoute** : c'est un appareil auditif pré-réglé qui permet l'amplification des sons, il n'est ni personnalisé ni adapté à l'audition de la personne qui l'utilise. L'assistant d'écoute peut donc être vendu en pharmacie, sans ordonnance, ni intervention d'un spécialiste de la santé.

Pour cela, il n'est pas considéré comme une prothèse (à laquelle il ressemble fortement), mais comme une " aide auditive ".

Il est utilisable en cas de surdité légère (audition peu altérée), pour des utilisations occasionnelles <sup>[26]</sup>.

- **Les appareils auditifs, ou prothèses auditives** : ce sont des " *appareils électroniques correcteurs de surdité* " <sup>[29]</sup>.

Il s'agit de dispositifs médicaux adaptés à chaque individu et à sa déficience auditive, ils nécessitent une ordonnance par un médecin ORL (Oto-Rhino-Laryngologiste) et ne sont vendus que par des audioprothésistes, qui réalisent les réglages adaptés <sup>[26]</sup>.

Deux types de prothèses existent : les prothèses à conduction aérienne du son et les prothèses à conduction osseuse.

Elles sont reprises dans le Tableau VIII .

- **Les implants** : ils sont utilisés lorsque les prothèses auditives ne suffisent pas ou qu'elles ne peuvent être proposées (lors d'une atteinte du nerf auditif ou du tronc cérébral...).

Ces implants nécessitent une chirurgie et n'ont pas pour objectif de (re)trouver une audition normale. Leur but premier est surtout de (re)donner un accès au " monde sonore ", de " restituer des sensations auditives " aux personnes sourdes. Dans ces cas là, un travail avec un orthophoniste est bien souvent nécessaire.

Trois types d'implants existent actuellement et sont repris dans le Tableau IX.

**Tableau VIII : Les deux types de prothèses en fonction de la déficience auditive (SURDINFO) <sup>[25]</sup>**

| Les types de prothèses                                                                  | Utilisation                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Par conduction aérienne du son</b>                                                   | Pour les surdités de perception.<br><i>Exemples : prothèses intra-auriculaires, ou " contour d'oreilles ".</i>                                                                             |
| <b>Par conduction osseuse</b><br><i>(mise en place d'une prothèse à ancrage osseux)</i> | Pour les surdités de transmission.<br>L'oreille moyenne et interne ne transmettent pas les informations sonores, donc les prothèses par conduction aérienne ne peuvent pas être utilisées. |

**Tableau IX : Les différents types d'implants en fonction de la déficience auditive (SURDINFO) <sup>[25]</sup>**

| Les différents implants          | Utilisation                                                                                                                     |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Implant cochléaire</b>        | Cas de surdité sévère à profonde.                                                                                               |
| <b>Implant du tronc cérébral</b> | Lors de surdité par une atteinte des nerfs entre l'oreille et le cerveau, quand le nerf auditif n'est pas fonctionnel.          |
| <b>Implant d'oreille moyenne</b> | Lors de surdité de transmission, de perception ou mixte, moyenne ou sévère.<br>La cochlée doit être suffisamment fonctionnelle. |

L'appareillage, quand il est accepté et accessible financièrement, peut donc se révéler d'une grande aide.

Pour suppléer ces dispositifs, il existe diverses " aides techniques " pouvant accompagner et faciliter le quotidien des personnes sourdes ou malentendantes. Elles sont reprises dans le Tableau X.

**Tableau X : Différentes aides techniques au service de la déficience auditive** <sup>[24 ; 26]</sup>

| Aides Techniques                             | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Modification des alarmes quotidiennes</b> | <p>Le signal acoustique des alarmes incendies, du réveil, du téléphone, de l'interphone, de toutes les sonneries du quotidien peut être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- amplifié pour les personnes à surdité légère</li> <li>- sélectionné sur leurs fréquences audibles pour la personne</li> <li>- converti en un signal visuel ou kinésique <sup>[24]</sup> : réveils lumineux ou vibrants, coussins vibrants</li> </ul> <p>Ils permettent d'avertir la personne de la survenue d'un événement important.</p>                                                                                                                   |
| <b>Boucle à Induction Magnétique (BIM)</b>   | <p>Système permettant la transmission directe des sons à un appareil auditif, en éliminant les bruits ambiants. C'est un fil de cuivre raccordé à la sonorisation d'un lieu qui forme une boucle autour de la pièce, et dans lequel circule du courant électrique. Le champ magnétique ainsi créée diffuse des ondes reçues et transformées de nouveau en son par la prothèse ou l'implant <sup>[26]</sup>.</p> <p>Ces derniers doivent être préalablement pourvus de la « position T » spécifique.</p> <p>Cet équipement peut se faire dans l'appartement d'un bénéficiaire ou encore dans des lieux publics (les cinémas, les médiathèques).</p> |

|                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Systèmes FM ou HF</b>           | <p>Si une personne est équipée d'un micro et que la personne sourde possède la " position T " sur sa prothèse ou son implant, cela lui permet de recevoir précisément le message émis par le porteur du micro, sans être molesté par les bruits environnants.</p> <p>Ceci est particulièrement utile lors de réunions ou de conférences <sup>[26]</sup>.</p> |
| <b>Sous-titrages et surtitrage</b> | <p>Les sous-titrages permettent de suivre les émissions ou les films, que ce soit à la télévision ou au cinéma (où ils sont encore trop peu nombreux).</p> <p>Les sur-titrages accompagnent certaines salles de spectacle.</p>                                                                                                                               |

Nous venons de voir que différents types d'aides technologiques sont proposés aux personnes en situation de handicap auditif, afin de pallier les difficultés rencontrées au quotidien.

Dans ce contexte, il est intéressant de se demander quels peuvent être les apports supplémentaires de chiens spécialement dressés à l'aide des personnes sourdes et malentendantes.

## 2 Les apports d'un chien écouteur

De nombreuses personnes déficientes auditives n'ont jamais eu de chien, et ne souhaitent pas en avoir pour les accompagner dans leur quotidien. Soit parce qu'elles ne souhaitent pas vivre avec un animal au quotidien, soit parce qu'elles considèrent que leur handicap, ou leur situation, ne nécessite pas l'aide d'un chien.

Cependant, un chien spécialement formé peut avoir de nombreux intérêts, en plus de ceux déjà cités dans la première partie, dans le quotidien d'une personne sourde ou malentendante

- ✓ Apport d'autonomie
- ✓ Sécurité
- ✓ Reprise de confiance en soi
- ✓ Contact avec autrui

Nous allons les détailler dans les paragraphes suivants.

## 2.1 Autonomie

Un chien écouteur peut apporter une grande autonomie, tant au domicile qu'à l'extérieur.

En effet, certaines personnes sourdes déclarent se sentir obligées d'attendre leurs invités devant la porte de peur de rater leur arrivée. Il en est de même lors de la mise en marche d'un appareil ménager (cocotte minute, four) dont elles ne peuvent pas entendre le sifflement ou la sonnerie de fin.

Avec un chien, la personne peut continuer ses occupations puisqu'elle sera avertie, par un contact physique, puis guidée vers la source du bruit (sonnerie, interphone) par son chien.

Si nous prenons l'exemple d'un couple de personnes sourdes ayant un enfant en bas âge, il est aisé de comprendre l'appréhension qu'il peut avoir de ne pas l'entendre pleurer la nuit. De nombreux témoignages attestent cette angoisse, certains couples avouent même avoir passé des nuits près de leur enfant, ou s'être levés plusieurs fois par nuit pour s'assurer qu'il allait bien.

Le chien permet alors à ses propriétaires de dormir de manière plus sereine puisqu'il a pour rôle de les prévenir en cas de pleurs la nuit. Il aura même appris à continuer de stimuler son maître tant que celui-ci ne s'est pas levé !

Un chien peut également apporter une certaine assistance dans le cas où le bénéficiaire souffre de troubles de l'équilibre. En effet, en raison de défaillance de l'appareil vestibulaire, certaines personnes ont un équilibre précaire dans diverses situations (la nuit, lors de

changements de repères). Un chien peut apprendre à gérer l'équilibre de son maître, en repérant les moments où celui-ci éprouve des difficultés : lorsqu'il bascule en arrière ou en avant, la pression exercée sur la laisse en est modifiée, et le chien peut faire contre poids pour rééquilibrer son maître. Cependant, si la personne est dans une situation de chute, le chien ne pourra pas la retenir : il lui permet essentiellement de conserver un certain équilibre.

Nous pouvons évoquer le cas de l'avocate de l'association des Chiens du Silence, qui rencontrait des problèmes d'équilibre alors qu'elle se déplaçait à pied la nuit. Elle devait systématiquement prendre la voiture, même pour effectuer 500 mètres. De cela découlait une forte angoisse de finir le travail après la tombée de la nuit, de peur de devoir prendre un taxi pour rentrer. Aujourd'hui, grâce à son chien, elle réalise sans problème ce chemin à pied. Il lui arrive même dans certaines situations où ses troubles de l'équilibre sont trop forts, de se fier totalement à son compagnon en fermant les yeux et en se laissant raccompagner par ce dernier.

## 2.2 Sécurité

Avoir un chien spécialement formé peut aussi s'avérer vital dans des situations où les sonneries sont destinées à alerter les gens.

Une sonnerie d'alarme incendie par exemple, qui sonne au beau milieu de la nuit ne permettra pas de réveiller et de sauver une personne sourde. Même si cette alarme est transformée en signal visuel par émission d'un flash lumineux, cela peut ne pas être suffisant pour réveiller la personne.

De même, la sirène des pompiers, que la personne soit piétonne ou en train de conduire, ne lui est pas audible.

Dans le premier cas, le chien aura pour ordre de réveiller et de faire sortir son maître du lit quoiqu'il arrive ; tandis que dans le second cas, le chien va lui signifier un danger imminent. C'est ensuite à la personne de chercher la source de danger, mais elle sera alors sur ses gardes. Nous pouvons prendre l'exemple des rues coudées où on ne voit pas le tramway arriver : le chien, lui, va l'entendre, s'asseoir et refuser d'avancer pour signaler à son maître d'être vigilant.

Dans ces cas, le chien est en capacité de prévenir son propriétaire d'un danger imminent.

L'exemple du cambriolage est également frappant.

C'est en effet ce qui est arrivé à Madame Herman-Faure Sandrine (ancienne présidente de l'association Wouaf'signe) : un cambrioleur s'est introduit chez eux, alors qu'elle et son mari, tous les deux sourds, dormaient <sup>[16]</sup>. Cela peut aussi se produire de jour si la personne est occupée dans une autre pièce, le reste de la maison peut être cambriolée.

Une situation beaucoup moins probable en présence d'un chien (qu'il soit Chien Ecouteur ou non) dont la seule présence peut parfois suffire à dissuader un voleur, et dont les aboiements préviendront les propriétaires (ou dans le cas d'un chien formé qui viendra prévenir son maître de la présence d'une nouvelle personne).

Bien sûr, il existe d'autres moyens permettant aux personnes sourdes et malentendantes de faire face à toutes ces situations du quotidien. Nous l'avons vu, des systèmes de flash lumineux peuvent indiquer lorsque quelqu'un sonne à la porte (mais cela ne fonctionne pas s'il frappe), ils peuvent remplacer la sonnerie des détecteurs incendies tandis que des réveils sont maintenant vibrants ou à allumage progressif et que des systèmes électroniques peuvent retransmettre sous forme de flash les pleurs des bébés.

Toutefois, il existe des limites à ces systèmes : le système lumineux des alarmes incendie n'est pas installé dans tous les lieux où se rendent les personnes (lieux publics, galeries marchandes, hôtels), rien ne permet de notifier la sonnerie de matériel ménager (four, bouilloire, ...), ces dispositifs sont nettement moins efficaces lors du sommeil des personnes. De plus, ils ne sont pas infaillibles, et peuvent parfois tomber en panne, suscitant l'angoisse des personnes dépendant de ces systèmes.

Un chien, bien qu'également non infaillible, ne tombe, lui, pas en panne.

De plus, il existe une dimension relationnelle qui est très importante avec le chien écouteur...

## 2.3 Confiance en soi

La relation de confiance qui s'établit entre le chien et le maître est très importante. La complicité est grande, et la confiance est non seulement totale mais aussi réciproque.

La présence d'un chien et l'établissement de cette relation de confiance peut bien souvent sortir le bénéficiaire d'une rupture sociale.

Avec le chien à ses côtés, le bénéficiaire ose plus souvent sortir, il trouve une motivation dans la balade quotidienne. Il peut alors retrouver confiance en lui, en réalisant de nouveau des choses qu'il avait pu abandonner suite au handicap.

## 2.4 Contact avec autrui

Nombre de personnes sourdes ou malentendantes ont réduit leurs contacts sociaux, à cause du handicap que provoquent les problèmes auditifs. Certains n'osent plus aller au contact des gens dans la rue (ne serait-ce que pour demander leur chemin ou l'heure), de peur de ne pas être compris.

Le chien, qui a besoin d'être promené et sorti, oblige les bénéficiaires à sortir de chez eux. Ce faisant, ils rencontrent différentes personnes qui prennent connaissance du handicap grâce à la cape signalétique que porte le chien. Cette dernière porte la mention " *Chien guide au travail* " <sup>[30]</sup>.

Même si la plupart des gens ignorent ce que représente la cape, voire même que l'association existe, ils vont être sensibilisés au fait que la personne qu'ils ont en face d'eux souffre probablement d'un handicap. Ceci est important dans le cadre d'un déficit auditif qui n'est pas un handicap facilement perçu par des inconnus, mais qui peut amener à des situations problématiques lors des rencontres.

Les personnes ainsi sensibilisées, pourront être plus aptes à aborder la situation, et le chien aidant, un contact peut se nouer bien plus facilement entre les deux personnes. Car il est indéniable que l'animal est un catalyseur social comme nous l'avons vu précédemment.

## 2.5 Cas des enfants atteints de surdité

Actuellement, peu d'associations dans le monde remettent des chiens écouleurs à des enfants. Pourtant, leur rôle auprès de ces enfants se révèle très important, tant au niveau de la sécurité que de la qualité du sommeil ou de l'isolement, pour ne citer que ces trois points.

- **Sécurité** : des parents d'enfants sourds témoignent de leur angoisse lors des sorties : ils doivent se montrer très vigilants car, si l'enfant s'égare, ils ne pourront pas l'appeler. En revanche un chien écouleur pourra ramener l'enfant vers la source de la voix des



parents. Certains parents font état d'un retour de la sérénité au domicile avec l'arrivée d'un chien qui peut les prévenir en cas de problème <sup>[28]</sup>.

- **Qualité du sommeil** : beaucoup de parents d'enfants sourds ont rapporté des troubles du sommeil chez leurs enfants. En effet, incapables d'entendre le moindre bruit, le moindre danger, ou de s'assurer que ses parents sont toujours bien présents dans la maison, beaucoup d'enfants se réveillent plusieurs fois au cours de la nuit pour s'assurer que tout va bien. Ces troubles du sommeil s'accompagnent alors de fatigue et de trouble de la concentration, notamment à l'école.

La présence d'un chien, qui dort le plus souvent dans la chambre de l'enfant, y remédie considérablement, l'enfant se sent en sécurité avec son compagnon, qui le réveillera au besoin <sup>[28]</sup>.

- **Isolement** : comme évoqué précédemment, l'isolement lors d'un handicap peut parfois être important. Lors de la période à laquelle les enfants se développent, cela peut avoir de fortes répercussions sur leur comportement et leur avenir. Les familles ayant accueilli un chien écouteur ont souvent reconnu le rôle de catalyseur social du chien, permettant de sortir leur enfant de l'isolement vis-à-vis des autres enfants.

### 3 Les chiens écouleurs à travers le monde

Les chiens écouleurs sont des chiens d'assistance spécialement formés pour aider les personnes ayant une déficience auditive dans leur quotidien.

Actuellement, de nombreuses associations à travers le monde remettent des chiens aux personnes sourdes. Seules les données des pays ayant répondu à ma sollicitation, ou possédant une page internet accessible en anglais, sont traitées dans ce paragraphe et résumées dans le Tableau XI.

Plusieurs de ces associations possèdent une accréditation internationale. La plus reconnue et rencontrée reste l'accréditation ADI (Assistance Dog International).

L'ADI est un regroupement d'associations remettant des chiens d'assistance qui établit et promeut les standards de formation et de placement de ces chiens. Les associations étant membres de ce regroupement doivent avoir obtenu l'accréditation ADI.

Posséder cette accréditation est la garantie du respect d'un certain cahier des charges, et d'une qualité de la formation des chiens.

Différents éléments sont pris en compte afin d'obtenir l'accréditation <sup>[31]</sup> :

- ✓ Les soins médicaux et le respect des chiens (propreté des chenils, méthodes d'éducation)
- ✓ La gestion et le respect des bénéficiaires
- ✓ Les critères de formation des couples bénéficiaire - chien
- ✓ La conformité de l'association au regard des réglementations

Lorsqu'une association réunit tous les critères pour demander l'accréditation, un membre de l'ADI se rend sur place pour passer quelques jours dans l'association, pour observer le fonctionnement et poser des questions à ses membres et aux bénéficiaires.

Cette accréditation doit être renouvelée idéalement tous les 5 ans <sup>[31]</sup>.

**Tableau XI : Récapitulatif de quelques associations formant des chiens écouteurs dans le monde**

| <b>Pays</b>             | <b>Nom de l'association</b>                        | <b>Année de création</b> | <b>Nombre de chiens remis</b> |
|-------------------------|----------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| <b>Belgique</b>         | Canisha                                            | 2011                     | 0                             |
| <b>Espagne</b>          | Askal                                              | 2007                     | 21                            |
| <b>Suède</b>            | Svenska service                                    | 1999                     | 15                            |
| <b>Angleterre</b>       | Hearing Dog                                        | 1982                     | 1 600                         |
| <b>Amérique du nord</b> | International Hearing Dog Program                  | 1975                     | 1 250                         |
|                         | Dog for the Deaf                                   | 1977                     | 1 000                         |
| <b>Canada</b>           | Association des Lions du Canada -<br>Chiens Guides | 1980                     | 603                           |
| <b>Nouvelle-Zélande</b> | Hearing Dog                                        | 1980                     |                               |
| <b>Australie</b>        | Lion Hearing Dog                                   | 1980                     | 500                           |

## 3.1 Europe

Plusieurs associations de différents pays n'ont pas donné suite à mes sollicitations. Certaines m'ont expliqué n'avoir aucune association pour chien écouteur dans leur pays (c'est le cas de la Croatie et du Danemark), tandis que d'autres ont décidé d'arrêter la formation de cette catégorie de chien d'assistance.

### 3.1.1 Belgique

En Belgique, la BADF (Belgian Assistance Dog Federation) a été créée en 2009 par l'affiliation de plusieurs associations dédiées aux chiens d'assistance.

Cette fédération est actuellement composée de neuf associations éduquant et remettant un large panel de chiens : chiens guides pour personnes à déficience visuelle ou auditive, chiens d'aide pour personnes à mobilité réduite, chiens pour personnes épileptiques ou encore chiens utilisés lors de thérapies.

Parmi elles se trouve l'association " **Canisha** " très récente car créée en 2011. Elle remet des chiens d'assistance, mais c'est également la seule du pays reconnue par le gouvernement et accréditée pour remettre des chiens écouteurs.

Cependant, depuis sa création, les demandes venant de personnes sourdes et malentendantes sont très peu nombreuses. Un manque de communication ou d'intérêt de la communauté sourde a été évoqué par la directrice de l'association.

Théoriquement, les chiens sélectionnés par l'association (principalement de race Caniche et Border Terrier), séjourneraient en famille d'accueil pour la socialisation et l'apprentissage des ordres dit " de base ". Puis le travail des sons serait réalisé chez l'éducateur, avant que le chien soit remis au bénéficiaire qui devrait suivre des cours pendant plusieurs mois afin d'apprendre à travailler avec son compagnon.

En 2016, aucun chien écouteur n'avait été remis par " Canisha ".

Cependant, les éducateurs canins (qui ont tous réalisé un stage dans l'association " **Hearing Dog** " au Royaume Uni) aident actuellement à la formation des chiens personnels de personnes sourdes.

Dans ces cas, la période de socialisation se fait par des cours collectifs au centre. Puis une initiation au son se fait par l'éducateur durant des cours réalisés chez le bénéficiaire.

### 3.1.2 Pays Bas

Il existe deux associations remettant des chiens écouteurs aux Pays-Bas :

✚ L'association " **Hulphond** ", qui a remis des chiens écouteurs durant plusieurs années. Elle a aujourd'hui cessé cette activité, bien qu'elle continue de renouveler les chiens partant en retraite <sup>[32]</sup>.

✚ L'association " **Stichting BultersMekke** ", n'éduque pas de chiens d'assistance, ce sont les éducateurs spécialisés de l'association qui apprennent aux personnes handicapées à éduquer leur propre chien.

Cette association permet la formation de chiens d'assistance, de chiens pour personnes aveugles, de chiens dits " de signal " (pour personnes déficientes auditives), de chiens pour personnes atteintes de troubles autistiques, ou pour personnes atteintes de diabète.

Cette association est accréditée par l'ADI <sup>[33]</sup>.

### 3.1.3 Espagne

En Espagne, une seule association accréditée ADI et entièrement dédiée aux chiens écouteurs existe. C'est l'association " **Áskal** " créée en 2007.

Cette association forme des chiens de refuge ou de fourrière ayant moins de deux ans et répondant aux critères suivants : réactivité aux sons, absence d'agressivité et volonté d'apprentissage. Leur formation dure entre 2 et 4 mois seulement.

Entre la création de cette association et l'année 2016, 16 chiens ont été remis et l'association a participé à la formation de 5 chiens de particuliers <sup>[34]</sup>.

D'autres associations du pays qui remettent des chiens d'assistance se disent en capacité de former des chiens écouteurs, mais à l'heure actuelle aucun chien n'a été remis par leur association.

### 3.1.4 Suède

L'association " **Svenska Service** " forme des chiens pour les personnes sourdes mais également pour les personnes à mobilité réduite, aveugles, épileptiques et diabétiques.

Depuis sa création en 1999 jusqu'à l'année 2016, 15 chiens écouteurs ont été remis.

Leur système se différencie d'autres car ce sont les bénéficiaires eux-mêmes qui forment leurs chiens, avec l'aide d'un éducateur de l'association.

En effet, lorsque le bénéficiaire fait une demande avec son propre chien, l'association teste l'animal pour voir s'il a les capacités pour devenir chien écouteur. Si c'est le cas, le bénéficiaire éduquera son chien durant un an avec le soutien de son éducateur qu'il verra entre une à quatre fois par mois selon les besoins. La formation se termine par un test afin de voir si le chien peut être certifié et apte à faire son travail <sup>[35]</sup>.

### 3.1.5 Royaume-Uni

En Angleterre, l'association " **Hearing Dog** " existe depuis 1982.

En 1979, le professeur Lee Bustad, doyen de l'école Vétérinaire de Washington, a évoqué dans un symposium le projet de former des chiens pour les personnes malentendantes. Immédiatement intéressé, le Docteur Bruce Fogle a rapidement contacté Lady Wright, présidente de l'association " Royal National Institute for the Deaf " (Institut Royal National pour les Sourds).

Après s'être renseignés directement aux Etats-Unis, ils sont parvenus à réunir les fonds nécessaires pour créer la première école de formation de chiens écouteurs, à Oxfordshire.

Aujourd'hui, cette association adopte, forme et remet environ 200 chiens par an, tant la demande a augmentée. Depuis son lancement, en 1982, cette association a déjà remis 1 600 chiens à des personnes sourdes.

En 2008, l'association a même décidé de remettre des chiens à des enfants sourds. Une première pour l'association, qui s'est révélée très positive. Depuis, les enfants font également partie des bénéficiaires potentiels de l'association.

Si en France, ce sont les Berger Australiens qui sont largement utilisés, en Angleterre les races sont bien plus variées. En effet, dans le but de trouver un chien qui correspond à

chaque personne, les chiens éduqués peuvent être des Labrador, Golden Retriever, Cavalier King Charles, Cocker Spaniel Anglais ou encore des Caniches Nains.

Les chiots formés proviennent soit de leur élevage personnel, soit d'une SPA.

L'éducation est semblable à celle reçue dans le centre des Chiens du Silence, les chiens restent en revanche un an dans les familles d'accueil avant d'être remis à leurs 18 mois <sup>[28]</sup>.

Cette association possède également une succursale en Nouvelle-Zélande.

### 3.2 Amérique du Nord

En Amérique du Nord, le système est bien différent de ceux existant dans les autres pays. Chaque état possède son association, plusieurs catégories de chiens d'assistance sont remises.

Pourtant, deux associations se démarquent dans le pays : " **International Hearing Dog Program** " et " **Dog for the Deaf** ".

L'association " **International Hearing Dog Program** " est la plus ancienne association du monde formant des chiens écouleurs <sup>[36]</sup>.

Cette association a réalisé une étude pilote de 1975 à 1979 durant laquelle ont été étudié les races de chiens et les formations les plus adaptées au handicap. Pendant cette période, pas moins de 200 à 300 chiens ont été formés, dont le premier chien ayant officiellement été remis dès l'année 1975.

Cette association, située au Colorado, a remis entre sa création et 2016, 1 250 chiens à travers tous les Etats-Unis mais également au Canada.

Les chiens proviennent principalement de refuges ou de réformes de chiens guides d'aveugles, ce sont surtout des chiens issus de croisements dont l'âge est compris entre 6 mois et un an.

Cette association a également aidé des associations de chiens écouleurs d'Australie, du Japon et de Norvège à se mettre en place. Elle n'a cependant plus de nouvelles des deux dernières.

L'association " **Dog for the Deaf** " a été créée en 1977, date à laquelle a également été remis leur premier chien écouleur. Elle est basée dans l'Oregon. Accréditée par l'ADI elle a déjà remis plus de 1 000 chiens <sup>[37]</sup>.

D'autres associations existent à travers les USA, accréditées ou non. On en retrouve dans pratiquement tous les Etats. Nous pouvons notamment citer :

- " **The Sam Simon Foundation** " qui forme deux types de chiens : les chiens écouleurs dits " certifiés " qui sont autorisés à aller dans tous les lieux publics avec leur maître, et les chiens écouleurs dits " de maison ", qui eux n'y sont pas autorisés. Ces derniers sont plus adaptés à des personnes qui n'ont pas besoin de l'aide d'un chien à l'extérieur, ils sont par exemple très utilisés pour les enfants ayant une perte auditive importante.  
Les chiens sont de jeunes adultes sélectionnés et récupérés par des éducateurs dans des refuges. Ils sont éduqués durant 4 à 6 mois avant d'être remis à des bénéficiaires <sup>[38]</sup>.
- " **Fidos For Freedom** " est une association locale qui remet des chiens écouleurs dans les environs de Washington depuis 1987 <sup>[39]</sup>.
- L'association " **Ears for the Deaf** " a été créée en 1981 dans l'état du Michigan puis est devenue " **Paws with a cause** " en 1989 et remet actuellement des chiens pour personnes sourdes, à mobilité réduite, pour personnes épileptiques ou encore pour les enfants atteints d'autisme <sup>[40]</sup>.
- " **NEADS** " (National Education for Assistance Dog Service) est une association de l'état du Massachussets créée en 1976 qui remet des chiens dans le cadre de nombreux handicaps dont la déficience auditive <sup>[41]</sup>.

Cette liste n'est en aucun cas exhaustive, bien d'autres associations existent dans les divers Etats sans pour autant être accréditées.



### 3.3 Canada

" **L'association des Lions du Canada Chiens Guides** " a été créée en 1980, principalement dans le but d'aider des personnes malvoyantes. Ce n'est que quelques années plus tard que l'association a commencé à former des chiens pour un plus large public. Ainsi, le premier chien écouteur de l'association a été remis en 1988.

L'association remet actuellement principalement des chiens de race Labrador et Golden Retriever, mais également des races hypo-allergéniques (des Caniches et Caniches Nains) pour les personnes allergiques ou souffrant d'asthme.

Entre 1988 et 2016, 603 chiens écouteurs ont été remis, et deux établissements ont été créés dans le pays, en faisant la principale association du Canada.

Si d'autres associations du pays remettent des chiens écouteurs, elle est la seule association actuellement accréditée ADI <sup>[42]</sup>.

### 3.4 Nouvelle-Zélande

L'association "**Hearing Dogs** " a été créée en 1998, après une formation au Royaume-Uni et en Australie de ses fondateurs. La formation dure 4 à 6 mois, pour des chiens de toute race, et également pour des chiens de bénéficiaires <sup>[43]</sup>.

### 3.5 Australie

L'association australienne " **Lion Hearing Dog** " a été créée en 1980. Le premier chien a été remis en 1982 et depuis, 500 chiens ont été remis à travers l'Australie.

Les chiens sont bien souvent des chiens de refuges, ils sont choisis selon leur caractère (amical, actif, ...) mais aussi et surtout sur leurs capacités à entendre et réagir aux sons. Ils doivent avoir entre 6 mois et 3 ans.

Leur formation dure environ 6 à 8 mois dans un centre spécifique. Là-bas, ils apprennent à reconnaître essentiellement 8 sons : détecteur de fumée, sonnerie de porte, sonnerie du réveil, sonnerie du micro-onde ou de four, pleurs de bébé, sonneries de téléphone, bruit de la bouilloire. Ils apprennent également à aller chercher de l'aide auprès d'une personne lorsque leur maître rencontre une difficulté.

Contrairement aux autres pays, il existe dans cette association ce que l'on peut appeler une " période d'essai " de trois mois, durant laquelle le bénéficiaire et le chien vont devoir apprendre à travailler ensemble, à nouer une complicité. C'est seulement si cette période se passe bien que le chien devient officiellement un " Hearing Dog " <sup>[44]</sup>.

## **4 Les chiens écouleurs en France**

Si les premiers chiens écouleurs sont apparus en 1976 <sup>[3]</sup> aux Etats-Unis, il faut attendre, en France, 1999 pour voir naître la première association formant des chiens écouleurs.

### **4.1 Wouaf Signe**

Madame Faure-Herman Sandrine, elle-même atteinte de surdit , a cr  e le 1<sup>er</sup> octobre 1999 la premi re association pour  duquer des chiens pour les personnes sourdes. Il s'agit de " Wouaf' Signe ".

Faute de financements suffisants, l'association a malheureusement d  interrompre ses activit s en 2003, ayant malgr  tout form  et remis 7 chiens  couleurs <sup>[30]</sup>.

### **4.2 Les Chiens du Silence**

#### *4.2.1 Cr ation de l'association*

En mars 2010, Madame Bire d cide de cr er son association, " Les Chiens du Silence ", dans la lign e de la pr c dente.

Son activit  de monitrice d' quitation lui a permis d' tre au contact de personnes handicap es et d'observer les bienfaits que pouvaient avoir les chevaux sur celles-ci.

C'est suite   un reportage t l vis  sur les chiens  couleurs en Angleterre qu'elle a entrepris des recherches sur le sujet et a pris conscience de l' tat des lieux en France.

Apr s quelques d marches envers l'ancienne association " Wouaf' Signe " et une association en Belgique, elle s' st tourn e vers le Canada puisque aucune formation d' ducateur canin chien  couleur n'existait en France. Ainsi, c'est un  ducateur canin de l'association qui lui a non seulement transmis ses connaissances sur le comportement canin,

mais il lui également fait parvenir de nombreuses vidéos sur le sujet. Suite à leurs fréquents échanges par mail et par " Skype ", Madame Bire a pu éduquer son premier chien, remis en 2010 à Lille.

L'association " Les Chiens du Silence " a été officiellement créée lorsque le premier chien éduqué par Madame Bire a été remis, c'est-à-dire en 2010.

Pour l'aider dans ses démarches, elle a fait appel à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ainsi qu'à d'autres organismes à connaissances réglementaires dans le but d'avoir toutes les informations nécessaires pour créer son association.

Pour trouver des personnes intéressées par l'association et compétentes pour monter le dossier, Madame Bire s'est rapprochée de la Maison des sourds de la ville de Pau. Ce qui lui a permis de rencontrer de nombreuses personnes souffrant du handicap, à même de pouvoir lui expliquer leur quotidien et leurs besoins.

#### 4.2.3 Présentation de l'association

Installée dans les Hautes-Pyrénées, plus précisément à Escondéaux, l'association " Les Chiens du Silence " est une petite structure familiale. Elle compte pour le moment très peu de personnel : Madame Bire éducatrice canin, le président (Monsieur Bire), une trésorière, un médecin et occasionnellement une éducatrice canine (Sandrine Boisseau). Tous sont bénévoles.

Monsieur Bire Frédéric est chargé de récolter les fonds pour l'association et gère le relationnel avec les donateurs. Tandis que Madame Bire s'occupe de la partie administrative, des relations au public et aux autres associations, en plus de son rôle de sélection et d'éducation des chiens <sup>[30]</sup>.

Madame Bire se charge seule du recrutement des chiens, mais travaille avec une éducatrice canine, pour les former.

L'association est basée sur la propriété de Monsieur et Madame Bire. Elle possède un chenil de 220 m<sup>2</sup> (*Figure 9*), pouvant accueillir jusqu'à 6 chiens, ainsi qu'un parc de 2 000 m<sup>2</sup> pour le travail et les détente des chiens (*Figure 8*). La maison permet de faire travailler les chiens en situation quotidienne, mais aussi d'accueillir les bénéficiaires lors des stages.



**Figure 8: Le chenil et l'espace ouvert de l'association**



**Figure 9 : Le chenil de l'association**

Chaque année, l'association remet environ sept chiens à des bénéficiaires. Cela paraît peu, compte tenu du nombre de bénéficiaires potentiel (environ 400 000 personnes atteintes d'un handicap auditif et possédant une carte d'invalidité), mais cela résulte d'un choix personnel des membres de l'association.

Madame Bire souhaite privilégier l'aspect familial de l'association : pour elle le contact avec le bénéficiaire est primordial. Ainsi, avant de remettre le chien, elle souhaite rencontrer à plusieurs reprises ses futurs bénéficiaires ; elle réalise également une éducation adaptée au futur bénéficiaire, ce qui nécessite un investissement en temps conséquent.

Cette formation individualisée, répondant aux besoins et au milieu de vie du bénéficiaire, est pourtant un gage de qualité. En effet, les chiens ainsi remis sont très adaptés au handicap de leurs futurs maîtres. De plus l'association reste présente en aval si dans les mois, voire les années à suivre un problème survient.

La charge de travail abattue par l'éducatrice canine est donc énorme. Elle avoisine les douze heures par jours, dimanches compris, entre dressage, soins, sorties, détente et nettoyage des locaux.

L'association étant de taille très modeste, aucune tâche n'est déléguée. Le travail de l'éducatrice consiste à sélectionner les chiens, les éduquer, sélectionner les bénéficiaires, suivre le chien, et s'acquitter des tâches administratives.

De plus, l'association ne fonctionne pas toujours à l'aide de famille d'accueil, comme nous le verrons plus loin.

#### 4.2.5 La législation

L'association Les Chiens du Silence vient d'obtenir le label de Centre d'éducation.

##### **Qu'est-ce que la labellisation d'une association ?**

C'est un dispositif de reconnaissance des associations par l'Etat qui a " *pour objectif de s'assurer que les centres remettent les chiens à une personne handicapée apte à utiliser leurs services, et par le suivi qu'ils proposeront à la personne, à vérifier que la présence du chien guide ou d'assistance représente pour la personne une aide décisive pour son insertion sociale.*" <sup>[18]</sup>.

La labellisation est délivrée par le préfet du département pour une durée de 1 à 5 ans, et apporte une garantie sur les conditions d'éducation des chiens d'assistance <sup>[18]</sup>.

Ainsi pour être labellisée, une association doit monter un dossier conséquent et répondre à de nombreux critères, tant sur la sélection, la formation ou le suivi des chiens, que sur les structures du centre, ou la qualification des employés.

##### **Comment obtenir la labellisation ?**

Différents critères sont nécessaires pour attribuer la labellisation ; ainsi, l'association doit <sup>[18]</sup> :

- ✓ Posséder les infrastructures nécessaires (principalement un chenil permettant l'accueil simultané de 5 chiens)
- ✓ Réaliser un document détaillant les modalités de sélection ainsi que la provenance des chiots
- ✓ Dédier un carnet de suivi pour chaque chien tout au long de son activité d'assistance (suivi sanitaire et comportemental)
- ✓ Placer les chiots dans des familles d'accueil pendant 16 mois, et ce à titre gracieux
- ✓ Former les chiens pendant 6 mois minimum, en vue de l'assistance aux personnes handicapées
- ✓ S'assurer du placement du chien au moment de sa retraite
- ✓ Employer des éducateurs canins ayant l'attestation d'éducateur canin chien d'assistance délivrée par Handi'Chiens
- ✓ Posséder une commission d'attribution des chiens (constituée d'au moins un médecin et un éducateur de chien qualifié)

- ✓ Remettre gratuitement les chiens éduqués à des personnes titulaires de la carte d'invalidité
- ✓ Réaliser un stage d'adaptation entre le bénéficiaire et le chien, d'une durée de deux semaines, avant toute remise
- ✓ Etablir un contrat avec le bénéficiaire, garantissant le suivi après la remise du chien

Toutes ces conditions sont reprises dans l'Annexe 2.

L'association Les Chiens du Silence a obtenu la labellisation très récemment, en mai 2017.

Cette demande a pourtant été initiée il y a plusieurs années : le seul obstacle à son obtention était l'attestation de formation qui, selon la loi, doit être remise à Madame Bire par l'association Handi'Chiens. En effet, la loi stipule que : "*Les centres d'éducation de chiens d'assistance doivent employer des éducateurs titulaires d'une attestation de formation délivrée par l'association Handi'Chiens*" <sup>[45]</sup>.

Ce qui peut paraître paradoxal, dans la mesure où Handi'Chiens ne forme aucun chien écouteur, et n'emploie aucun éducateur ayant reçu cette formation. Toutefois, les textes de loi notifient que seules deux associations Françaises sont labellisées et aptes à former des éducateurs canins de chiens d'assistance : Chiens Guides d'aveugles, pour les personnes atteintes d'un handicap visuel, et Handi'Chiens...pour tous les autres handicaps !

Les compétences, aptitudes et connaissances que doit posséder un éducateur de chien d'assistance sont répertoriées dans l'Annexe 6.

#### 4.2.6 Le financement

L'éducation et la remise d'un chien écouteur coûtent environ 4 500 euros à l'association. Il faut en effet compter dans les dépenses : l'achat du chiot, la nourriture, les anti-parasitaires externes et internes, les vaccinations, les soins, la stérilisation, la prise en charge des locaux, l'hébergement du bénéficiaire lors du stage de passation, les déplacements de suivi.

Ainsi, depuis la création de l'association, jusqu'à l'obtention récente de la labellisation, l'association ne fonctionnait qu'à partir d'une source restreinte de financement :

- **Les fonds propres de la famille Bire**
- **Les cotisations annuelles des adhérents à l'association**
- **Les dons de particuliers** (déductibles à 66% des impôts, comme pour toute association)
- **Quelques partenariats** (comme un magasin local qui est devenu un fort soutien financier de l'association après que Madame Bire ait remis un chien au couple de gérants de ce magasin. Leur engagement va même au-delà, puisqu'ils essayent de faire participer d'autres magasins de la chaîne, ce qui leur a permis de financer deux chiots en 2015)

La labellisation permettra à l'association de recevoir d'autres apports financiers. En effet, l'article L. 245-3 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 stipule que : *" les charges correspondant à un chien guide d'aveugle ou d'assistance ne soient prises en compte dans le calcul de la prestation que si le chien a été éduqué dans une structure labellisée et par des éducateurs qualifiés (...) "* <sup>[44,47]</sup>.

- ✓ **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : lors de l'acceptation du dossier du bénéficiaire, la MDPH à laquelle il est affilié financerait une partie de l'éducation du chien. La labellisation étant rétro-active, elle s'effectue sur les chiens déjà remis, permettant d'apporter un bon soutien financier à l'association. De plus, la MDPH accorde une allocation, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). C'est une aide animalière permettant l'entretien d'un chien d'assistance, elle s'élève à 50 euros par mois (ou 3 000 euros par période de 5 ans) et ne s'applique que pour les chiens provenant d'une association labellisée <sup>[46]</sup>.
- ✓ **Publicités** : la labellisation autorise maintenant l'association à réaliser de la publicité pour recevoir plus de dons. Cependant, le démarchage ne lui sera pas autorisé, puisque seules les fédérations (comme la FFAC) y sont autorisées pour recevoir des dons.

- ✓ **Aides de l'Etat** : des aides peuvent être accordées, aux associations labellisées, par le Conseil départemental ou régional par exemple.

Nous allons maintenant décrire le déroulement de la formation et la remise d'un chien écouleur par l'association Les Chiens du Silence.





**3<sup>ème</sup> Partie : La  
formation des Chiens  
de l'association " Les  
Chiens du Silence "**



# 1 Demande d'un chien

## 1.1 Sélection des bénéficiaires

### **Toute personne atteinte d'une déficience auditive peut-elle bénéficier d'un chien ?**

Les chiens écouteurs peuvent être remis à des personnes sourdes ou malentendantes qui souhaitent augmenter leur autonomie <sup>[30]</sup>.

Il existe cependant un certain nombre de critères qui doivent être respectés afin que le dossier soit accepté :

- le demandeur doit être **majeur** ou **émancipé**
- il doit être en possession d'une **carte d'invalidité**
- il doit exercer un **travail** (ou tout du moins être en mesure de prodiguer les soins nécessaires au chien)
- il doit avoir un **certificat médical** attestant de son aptitude à s'occuper d'un chien
- il doit avoir **adhéré à l'association** et être à jour de sa cotisation

Il est également nécessaire que la personne sache soit parler, soit signer, puisqu'elle doit non seulement pouvoir communiquer avec son chien, mais également avec Madame Bire lors du stage de passation.

La demande d'un chien écouteur peut se faire soit par internet, par courrier ou encore par téléphone.

Selon l'association Les Chiens du Silence, les personnes réunissant actuellement les conditions pour obtenir un chien écouteur seraient au nombre de 300 000 <sup>[30]</sup>.

### **Quels sont les documents nécessaires pour constituer le dossier ?**

Si le bénéficiaire respecte toutes les conditions, il doit joindre à son dossier les justificatifs précédents et remplir le " *Formulaire d'obtention d'un Chien-guide* " (Annexe 3). Ce questionnaire est très important car il permet un premier contact avec l'association. C'est l'occasion pour le bénéficiaire de se présenter, tant au niveau de son quotidien, que de son handicap ou de ses besoins. L'association a besoin de tous ces renseignements pour juger de la demande du bénéficiaire.

Un autre document est également à remettre lors de la demande d'un chien écouteur : une charte explicitant aux bénéficiaires leurs devoirs envers leur futur chien d'assistance (Annexe 4). Elle explique également que les frais liés à l'éducation du chiot sont pris en charge par l'association, contrairement à ceux qui seront contractés après la remise du chien. Un point crucial est également le fait que l'association reste propriétaire du chien et ce jusqu'à sa retraite. Ainsi, en cas de mauvais traitements, ou d'incapacité du bénéficiaire à s'occuper du chien, l'association se réserve le droit de le lui retirer, pour le bien-être de ce dernier.

### **Qui décide de la validation des dossiers ?**

Après réception du dossier par l'association, une commission se réunit. Elle est constituée du médecin de l'association, du président, de la secrétaire, de Madame Bire et d'une éducatrice canine.

En effet, la loi de février 2005 définit précisément les critères d'attribution de la manière suivante : *" Les dossiers de candidature des personnes handicapées (...) doivent être examinés par une commission pluridisciplinaire interne à la structure, comportant au minimum un médecin, afin d'évaluer le bien-fondé de leur candidature et la conséquence de l'attribution d'un chien d'assistance "* <sup>[47]</sup>.

La demande du bénéficiaire, sa pertinence, ce que lui apporterait un chien écouteur, ainsi que l'urgence de la demande sont donc étudiés par la commission.

C'est une décision qui se prend en interne, sans devoir de rapport à une quelconque administration.

### **Une personne possédant déjà un chien peut-elle demander un Chien du Silence ?**

Madame Bire ne le conseille pas. Il est possible que le chien de la maison entrave voire rende inefficace le travail du second chien, l'empêchant par exemple de venir toucher son maître pour le prévenir en cas de besoin.

En revanche, Madame Bire peut tenter de former le chien de la maison, si et seulement si ce dernier a moins d'un an. Malheureusement, cela donne rarement de bons résultats. Ces échecs peuvent être dus à la race de chien, non adaptée au travail, ou au fait que les propriétaires aient mal commencé l'éducation de l'animal, qui, pour les " chiens écouteurs ", est spécifique et très difficile.

## 1.2 Délais d'attente

### **Quels sont les délais d'attente pour obtenir un Chien du Silence?**

Les demandes sont tellement nombreuses de la part des bénéficiaires qu'en 2016 il y avait déjà 4 ans d'attente avant de voir son dossier examiné.

Même si les demandes sont traitées selon leur ordre d'arrivée, il est indéniable qu'une attention toute particulière est portée aux cas les plus " urgents ", comme un jeune couple sourd avec des enfants en bas âge par exemple.

## 1.3 Après l'acceptation du dossier

### **Que se passe-t-il après l'acceptation d'un dossier ?**

Lorsqu'une demande est acceptée par l'association, ce sont un peu moins d'une dizaine de mails qui sont échangés avec le bénéficiaire.

Ce dernier doit alors se présenter très précisément, décrire ses conditions de vie ainsi que les raisons de sa demande. Cela permet à Madame Bire d'établir le profil du bénéficiaire, ses besoins et le type de chien qui lui conviendrait le mieux, pour ensuite commencer ses démarches de sélection et d'éducation de son côté.

De même, elle prend contact avec le futur bénéficiaire pour convenir d'un rendez-vous durant lequel elle évaluera concrètement les besoins spécifiques du bénéficiaire lié à son environnement. Cela lui permettra également d'observer le cadre familial et la façon dont le chien sera accueilli.

## 2 Sélection du chien

### 2.1 La race

Aux débuts de l'association, Madame Bire souhaitait reproduire le modèle américain : sélectionner des chiots abandonnés pour en faire des chiens d'assistance. Ceci permet de leur offrir un nouveau foyer et d'en faire de très bons chiens de travail, comme peuvent l'attester les nombreuses associations utilisant aujourd'hui cette méthode.

Cependant, la législation Française n'autorise, en tant que chiens d'assistance, que les chiens LOF (Livre des Origines Françaises) sélectionnés par des éducateurs canins et ayant une certaine taille, comme l'indique l'arrêté de mars 2014 :

*" La sélection des chiots doit se faire sous le contrôle d'un éducateur spécifiquement chargé de cette responsabilité. Le chiot doit être issu de parents de races inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'agriculture." [47]*

*" Pour être apte à assister la personne handicapée en douceur et avec facilité, et pour pouvoir passer le plus discrètement possible dans les lieux publics (...) le chien d'assistance doit être de taille moyenne. Cependant, une taille minimale de 50 à 70 cm au garrot est indispensable (...) " [18].*

Le choix de l'association s'est donc très vite porté vers les races de Berger Australien ou de Border Collie (*Figure 10, Figure 11*).

En effet, ce sont des chiens très dynamiques parfois à la limite de l'hyper activité, à l'affût du moindre bruit, curieux, persévérants et qui s'attachent très vite à leurs maîtres. Du fait de leur gabarit, ils sont imposants et aisément repérés dans la rue, ce qui facilite le signalement du handicap.

Toutefois, même si le gabarit du chien peut assurer un certain rôle protecteur pour le bénéficiaire, le chien doit être de taille convenable pour pouvoir être installé confortablement à l'avant d'un véhicule lorsque la personne conduit. Cela est primordial car le chien doit avoir un contact direct avec le conducteur afin de le prévenir en cas de danger imminent, lors de l'arrivée des pompiers par exemple.

Une qualité essentielle de tels chiens est leur vitalité.

En effet, ils doivent être capables de tenir de longues journées d'activité (plus de 18 heures parfois) remplies de stimuli selon le travail du bénéficiaire, tout en restant vigilant de retour à la maison.

Ainsi, il n'est pas possible de sélectionner un chien dont le caractère est trop calme, placide, car de retour à la maison, il pourrait avoir tendance à aller se coucher et à ne plus continuer son rôle auprès de son maître.

Le caractère du Berger Australien est tel que, même s'il se repose en rentrant à la maison, il reste en éveil, toujours à l'affut du moindre bruit ou du moindre mouvement. Il peut ainsi donner l'alerte, avertir son maître en toute circonstance.

Les réactions attendues d'un Chien du Silence sont différentes des Handi'Chiens et des Chiens Guides d'Aveugles. Ces derniers doivent s'adapter à toutes les situations et circonstances et savoir les gérer.

Ainsi, au cinéma, en présence de travaux ou d'engins bruyant, ils doivent s'adapter et passer à côté sans faire d'écart ni avoir peur. Le Chien du Silence, lui, va devoir réagir à tous les sons, faire attention à tout ce qui l'entoure et prévenir son maître de tout bruit ou objet suspect.

Pour prendre un exemple concret : si dans une grande surface une auto-laveuse arrive, un Handi'Chiens ne devra pas s'en occuper, et ne pas faire d'écart en passant à côté. En revanche, un chien écouteur devra prévenir son propriétaire (s'asseoir, lui barrer la route), puisque ce dernier ne l'entendra pas venir s'il est dans son dos, au contraire d'une personne en fauteuil !

On retrouve ici tout l'intérêt d'avoir un chien dynamique, vigilant et à l'affut des bruits.



***Figure 10 : Lester un chien écouteur en formation***



***Figure 11 : Spicy, un chiot actuellement en formation***

Dans d'autres pays en revanche, de nombreuses autres races de chiens sont utilisées auprès des personnes sourdes et malentendantes (*Figure 12, Figure 13, Figure 14*)

Ainsi, en Grande Bretagne, les races les plus remises sont les chiens de race Labrador, Golden Retriever, Cavalier King Charles, Cocker Spaniel Anglais ou encore des caniches miniatures. La diversité dans les races utilisées peut être un avantage pour toucher un nombre plus important de bénéficiaires, puisque tout le monde ne peut pas prendre en charge financièrement ou physiquement un chien aussi grand qu'un Labrador.



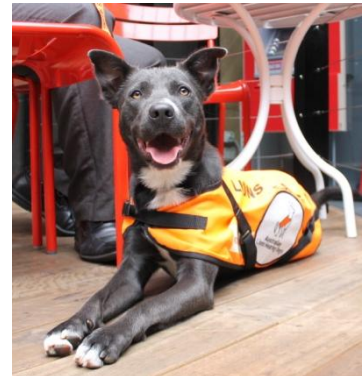
De plus, les petits chiens peuvent aussi rassurer les adultes et enfants que le bénéficiaire sera amené à croiser et ainsi faciliter plus encore le contact.



**Figure 14 : Chien écouleur de l'association " Dogs for the Deaf " [37]**



**Figure 13 : " Dusty ", chien écouleur des " Lions Hearing Dogs " [44]**



**Figure 12 : " Logan ", chien écouleur des " Lions Hearing Dogs " [44]**

## 2.2 L'âge

Les chiots sont sélectionnés dès l'âge de deux mois, au sevrage. C'est en effet l'âge idéal pour adopter un chiot.

### **Quels sont les risques de séparer un chiot trop tôt de sa mère ?**

Les circuits nerveux d'un chiot se mettent en place dans les premiers mois de la vie. S'ils sont sollicités (par des mises en situations, par des rencontres), alors ils seront durablement sélectionnés. En revanche, ceux restés inactifs seront détruits à la fin du développement du chiot [48].

Or l'auto-contrôle chez un chiot s'acquière lors de la 5<sup>ème</sup> semaine. Si la mère apprend au chiot à se réguler, ce sont les circuits nerveux permettant l'inhibition qui seront sélectionnés. Mais si le chiot est séparé trop tôt de sa mère, cet apprentissage ne se réalise pas. On risque alors d'obtenir un chien qui sera hyperactif et difficile à contrôler plus tard [48].

De même, le " code canin " s'apprend au contact de ses congénères (fratrie, mère, autres adultes) au cours des huit premières semaines. Ainsi, un chiot retiré avant ses deux mois, peut ne pas avoir appris tous les " codes canins " et montrer plus tard des soucis de socialisation envers ses congénères, voire déclencher des réactions d'agressivité en n'ayant pas appris la soumission par exemple [49].

### **Y a-t-il un âge maximal pour adopter un chiot ?**

Théoriquement, il n'y en a pas. Aux Etats-Unis, les adoptions des chiots se font bien après leurs 2 mois.

Pourtant, il est conseillé de sélectionner un chiot avant ses 3 mois. En effet, lorsque le chiot atteint 2 mois, son développement comportemental n'est pas encore achevé, il est encore facilement adaptable à un nouvel environnement, ce qui n'est plus le cas lorsqu'il a dépassé la période de socialisation (après 3 mois) <sup>[48]</sup>.

Même si le cerveau du chien est capable d'une certaine " plasticité ", ce qui permet de nouveaux apprentissages même pour un chien adulte, le " câblage de base " reste primordial <sup>[48]</sup>.

Ainsi, en sélectionnant ses chiots à l'âge de deux mois, l'association s'assure non seulement du bon équilibre des chiots (avec acquisition du " code canin " et des auto-contrôles), mais également de leur capacité à pouvoir s'adapter à leur nouvel environnement (l'association ou la famille d'accueil).

## **2.3 La provenance des chiens**

### **Quel rôle joue l'élevage dans la formation d'un chiot ?**

Le choix de l'élevage est très important, car le chiot y passe une période primordiale la " période de socialisation ", ou encore " période sensible ", allant des 3 semaines du chiot à ses 3 mois <sup>[49]</sup>.

Comme nous l'avons vu précédemment, à la naissance le système nerveux des chiots est immature. Il s'enrichit au cours des premières semaines de vie, par la multiplication des cellules nerveuses et la création de connexions entre les neurones. Ces connexions deviennent actives et se conservent uniquement si le chiot est stimulé (tactilement, visuellement, acoustiquement). Le cerveau du chien va donc pouvoir s'enrichir s'il est stimulé activement au cours de ses premières semaines de vie <sup>[49]</sup>.

Cette période est cruciale, car elle permet au chiot d'établir " *son propre système de référence en fonction des diverses stimulations qu'il a reçu de son environnement* " <sup>[48]</sup>.

Ainsi, plus le chiot est confronté à des stimulations diverses, plus sa " base de données " initiale sera enrichie. En grandissant il pourra s'y référer et s'adapter plus facilement à un nouvel environnement <sup>[48]</sup>.

L'élevage a donc un rôle fondamental dans l'enrichissement de cette base de données : le chiot doit être dans un environnement riche en stimulations qui pourront faire partie de son futur quotidien (milieu urbain, voitures, aspirateur, télévision...).

Ces stimulations doivent être réalisées sous contrôle, de manière régulière et à faible intensité. Elles doivent toujours être agréables et positives pour le chiot, puisqu'une stimulation qui se déroule bien n'engendre pas de réactions (stress, anxiété, agressivité) lorsqu'il y sera de nouveau confronté. De même, face à une situation légèrement différente, il saura s'adapter.

Au contraire, toute mauvaise expérience peut entraîner des séquelles <sup>[48,49]</sup>.

*Exemple : un chiot qui a vu beaucoup de voitures chez l'éleveur, sera surpris lorsqu'il verra un camion, mais remarquera des points communs avec la voiture et l'assimilera sans peur.*

*Au contraire, un chiot qui n'en a jamais vu risque non seulement de prendre peur des voitures, des engins motorisés mais aussi de tout ce qui leur est lié : passants, environnement urbain...*

L'élevage se doit également de réaliser une socialisation interspécifique (avec d'autres espèces) et intraspécifique (avec d'autres chiens) <sup>[48]</sup>.

La socialisation à l'homme doit se faire précocement, car si le chiot n'est pas mis en contact avec l'humain pendant la " Période sensible ", il sera incapable de se comporter normalement avec lui par la suite <sup>[48]</sup>. Il faut profiter de la période entre 3 et 5 semaines pendant laquelle l'attrait de l'homme pour le chien est forte <sup>[49]</sup>.

Concernant la socialisation intraspécifique, nous l'avons vu précédemment, les chiots apprennent " le code canin " en observant les adultes, puis reproduisent les attitudes et mémorisent les conséquences qui en découlent.

Pour qu'un chien soit bien équilibré, et à l'aise avec ses congénères, il faut donc profiter de cette période pour lui faire rencontrer des chiens d'âge, de race et de taille différent <sup>[49]</sup>.

Tous les chiens avec lesquels travaille l'association proviennent d'un seul élevage, celui du Chemin des Korrigans <sup>[50]</sup> en Mayenne, spécialisé depuis 2008 dans l'élevage de Bergers Australiens.

C'est un élevage dans lequel " les chiots sont élevés dans un environnement riche en stimulations : manipulations quotidiennes (soins, caresses, toilettage), contacts avec d'autres animaux (...) (chiens, chats, chevaux) et avec des enfants en bas âge (...), bruits de la vie quotidienne (radio, cuisine, aspirateur...), mais aussi jeux et découvertes à l'intérieur comme à l'extérieur " <sup>[50]</sup>. Ce qui en fait des chiots équilibrés, dont la " période de socialisation " aura été propice à la formation d'une grande " base de données ".

De plus, les parents et la descendance de tous les chiens sont bien connus, ce qui facilite la sélection des futurs chiots d'assistance.

Ainsi, rapidement après avoir pris contact avec le futur bénéficiaire, Madame Bire cerne son caractère, ses besoins et transmet à l'éleveur le comportement qu'elle recherche chez le chiot. Lorsqu'elle se présente à l'élevage, trois à quatre chiots lui sont alors proposés pour qu'elle puisse réaliser ses tests.

## 2.4 Les tests de sélection

Seuls les chiens en bonne santé, sans troubles visuels ou auditifs sont présentés à l'association. Les tests sont très importants, puisqu'ils permettent de sélectionner les chiots jugés aptes à répondre à un cahier des charges précis.

Les chiots sont mis dans différentes situations pour déterminer :

- ❖ leur aptitude sociale envers une personne, leur confiance et leur indépendance
- ❖ leur facilité à suivre l'homme (important notamment pour la future marche en laisse)
- ❖ leur acceptation de la dominance physique (un chiot doit accepter d'être mis sur le dos par l'homme)
- ❖ leur degré de dominance sociale

Ainsi, les chiots ne sont jamais séparés durant la phase d'observation, afin d'examiner leur comportement en groupe. Les chiots à tendance dominante ou craintive sont d'office éliminés. Les principaux éléments qui sont pris en compte et privilégiés sont la vivacité du chien, sa curiosité, son aptitude au dressage.

Madame Bire réalise également un test au son : elle déclenche un bruit qui est étranger aux chiots et étudie leur comportement. Son attention sera retenue par les chiots qui viendront

immédiatement vers elle, mais plus encore par les chiots qui à l'émission du bruit vont s'asseoir, réfléchir à ce qu'il se passe, puis venir vers elle par curiosité.

De plus, Madame Bire conserve toujours à l'esprit le caractère et les besoins du bénéficiaire lorsqu'elle sélectionne les chiots.

Toutefois des erreurs sont malgré tout possibles ; ainsi quelques jours après la sélection du chiot, celui-ci peut se voir attribuer un autre bénéficiaire correspondant plus à son caractère.

## 2.5 Le contact au bénéficiaire

Dès la sélection du chiot, Madame Bire envoie au bénéficiaire la photo de son futur chien. Tous les quinze jours il reçoit également des nouvelles de " son " chien, de son évolution et de son caractère.

Le futur bénéficiaire est ainsi directement impliqué dans l'éducation du chiot, et il a le temps de se préparer à l'arrivée de son futur compagnon. Cela permet de créer un lien avant même que le chien n'arrive, donnant au bénéficiaire l'impression de déjà le connaître.

# 3 Formation du chien

## 3.1. Quelques rappels d'éducation

Avant de s'intéresser à la manière dont les chiens écouteurs sont formés, il est important de faire quelques rappels succincts, tant sur le comportement et le développement du chiot, que sur la communication Homme - Chien.

### 3.1.1 La communication Homme - Chien

L'homme et le Chien ne possédant pas le même langage, leur communication peut s'avérer délicate et être à l'origine de difficultés pour former le chien.

Même si le chiot acquière principalement le " code canin " chez l'éleveur, il est primordial qu'il acquière au plus tôt le " code humain ". Comme ce dernier est inconnu du chiot, il va

commencer par essayer d'appliquer avec l'homme le code qu'il a appris avec ses congénères [49].

Le chien privilégie les canaux visuel et olfactif ainsi que le para-verbal, contrairement à l'homme qui, lui, utilise surtout les canaux visuels et auditif, ainsi que la communication verbale [48].

Afin de pouvoir communiquer correctement avec le chien, et ne pas faire d'erreur au cours de son éducation, il faut connaître les codes du chien et tenter de s'y adapter.

L'homme doit donc garder à l'esprit que la communication para-verbale est très utilisée par le chien : que ce soit l'intonation, la gestuelle, la posture ou les mimiques [48]. Or l'homme, sans s'en rendre compte, envoie constamment des signaux para-verbaux qui peuvent être mal interprétés par le chien.

Les problèmes d'apprentissages sont le plus souvent liés à des défauts de communication, dont l'homme est à l'origine la plupart du temps.

A la base de toute éducation et formation d'un chien doit donc se trouver l'apprentissage par l'homme de la communication avec son chien !

Un message envoyé par l'homme au chien doit respecter trois fondamentaux : être cohérent (fiable), avoir un sens net (lisibilité) et être éthologiquement recevable (acceptable).

Ces trois fondamentaux sont repris dans le Tableau XII.

**Tableau XII : Les trois fondamentaux de la communication Homme-Chien <sup>[48 ; 49]</sup>**

|                      | Définition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Exemples                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Cohérence</b>     | Les signaux envoyés doivent être concordants, tant dans l'ordre donné que dans l'intonation et dans la posture !                                                                                                                                                                                                                          | <i>Un rappel effectué avec une intonation de colère et des signes d'impatience ou de menace a toutes les chances d'échouer. Le chien ne sait pas à quel message se fier puisque le verbal et le para-verbale sont en désaccord !</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Lisibilité</b>    | <p>- Entre chiens : s'ils sont muselés (les babines retroussées ne sont pas visibles), chez ceux à frange (mydriase non visible).</p> <p>- Entre l'homme et le chien : si le message n'est pas clair (ordre monotone, marmonné).</p>                                                                                                      | <i>Un ordre donné dans une posture basse, avec une voix monocorde et un regard bas, c'est-à-dire dans une position de dominé, a toutes les chances d'échouer.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Acceptabilité</b> | <p>L'homme se doit de connaître un minimum le fonctionnement du langage canin pour ne pas atteindre des situations anxiogènes pour ce dernier <sup>[49]</sup>.</p> <p>L'erreur est également l'anthropomorphisme, à savoir prêter des caractères humains au chien, au risque de lui demander des choses non compréhensibles pour lui.</p> | <p><i>Dans une meute, toute position de soumission met immédiatement fin à un conflit. Continuer " d'agresser " verbalement un chien qui s'est mis en position de soumission après une sanction n'est pas acceptable.</i></p> <p><i>De même, entre chiens, le dominé quitte les lieux d'un conflit en passant le plus loin possible du dominant. Il n'est donc pas acceptable de sanctionner un chien et de lui demander de quitter une pièce et en se mettant devant l'unique sortie, car passer devant le dominant entraînerait une sanction dans une meute.</i></p> |

Les signaux envoyés au chien doivent donc être clairs, lisibles et jamais contradictoires.

Le chien comprend et mémorise les choses lorsqu'elles rentrent dans un schéma clair et constant, lorsqu'une action entraîne toujours la même réaction. Afin qu'il puisse se construire de manière stable, la conséquence ou la réponse, doivent toujours être la même.

Si ce n'est pas le cas (s'il est par exemple sanctionné de temps en temps quand il va sur le canapé, mais que le reste du temps on le laisse faire), un mal-être peut s'instaurer et entraîner de l'anxiété, des stéréotypies, de l'agressivité...<sup>[49]</sup>.

### 3.1.2 Quelques méthodes d'apprentissage

Il existe plusieurs méthodes d'apprentissage pour former un chien, le but n'est pas ici de toutes les lister, mais uniquement de décrire de manière succincte celles qui nous intéressent : celles utilisées par l'association.

#### 3.1.2.1 L'apprentissage non associatif

Il correspond globalement à la " Période de socialisation " que nous avons étudié précédemment.

Elle comprend principalement deux phénomènes :

- ✓ **L'habituation** : c'est la "*disparition progressive et relativement persistante d'une réponse du fait d'une stimulation répétée qui n'est suivie d'aucune sorte de renforcement*"<sup>[49]</sup>.

Lorsque le chien est confronté à plusieurs reprises à une situation qui n'a déclenché aucune réaction la première fois (ni peur, ni renforcement), il va de moins en moins y réagir, s'y habituer et y devenir indifférent.

- ✓ **La sensibilisation** : c'est le "*processus par lequel le chien réagit de plus en plus à une stimulation répétée*"<sup>[49]</sup>.

Lorsqu'un premier stimulus provoque une réponse émotionnellement négative ou de trop forte intensité, cette réaction va être augmentée et exacerbée à chaque nouvelle présentation.



Il en est de même lorsqu'un chien est présenté trop tardivement à un élément qu'il ne peut rattacher à aucune situation connue, cela peut être vécu comme traumatisant. L'élément nouveau devient alors source de peur <sup>[48]</sup>.

Ces deux phénomènes démontrent l'importance de présenter des stimuli variés aux chiots puisque c'est avant leur 5<sup>ème</sup> semaine qu'ils sont le plus audacieux et prêts à rencontrer de nouvelles situations. Progressivement jusqu'à la 14<sup>ème</sup> semaine, la peur de l'inconnu se met en place, et avec elle les chances de familiarisation avec des éléments nouveaux sont faibles <sup>[48]</sup>.

A la fin de cette période, le chien va surtout se fier à sa " base de donnée " à laquelle il va comparer chaque nouvelle situation, et s'il y trouve quelque chose de familier il pourra l'assimiler <sup>[49]</sup>.

#### 3.1.2.2 L'apprentissage par association

C'est " *l'association entre un comportement et un stimulus donné, ou entre un comportement et ses conséquences* " <sup>[48]</sup>, le chien apprend alors par ce que l'on peut qualifier de système " essai - erreur ".

C'est dans cet apprentissage que les notions de " **renforcement positif et négatif** ", ou d' "**extinction**" apparaissent (Tableau XIII)

Face à une situation précise, le chien va avoir une réaction qui va déclencher une conséquence qui sera décidée par l'homme, selon qu'il souhaite ou non renforcer ce comportement <sup>[49]</sup>.

**Tableau XIII : Définitions et exemples des renforcements positif, négatif et de l'extinction** <sup>[48 ; 49]</sup>

|                             | Définition                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Exemples                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Renforcement positif</b> | C'est l'augmentation de la probabilité qu'un chien reproduise une action si la première action a déclenché une conséquence positive ou l'apparition d'un élément agréable.                                                                                                                     | <i>Si un chien quémande à table et qu'il reçoit quelque chose, il sera amené à reproduire cette expérience positive.</i>                                                                                                                                         |
| <b>Renforcement négatif</b> | C'est la diminution de la probabilité qu'un chien reproduise une action, si la première action a déclenché une conséquence négative.<br>L'élément désagréable qui disparaît lorsque le chien adopte le comportement souhaité, mais cela peut mener à des réponses d'éviction ou d'échappement. | <i>Si un chien quémande lors du repas, qu'il se fait sanctionner à l'approche de la table, et que la sanction s'arrête lorsqu'il est calme et dans son panier, le chien apprendra à ne plus venir quémander.<br/>Il évite la sanction en restant à sa place.</i> |
| <b>Extinction</b>           | C'est la " disparition progressive d'un comportement après qu'il s'est répété régulièrement sans recevoir de renforcement ".                                                                                                                                                                   | <i>Si le chien quémande lors d'un repas, mais que tout le monde l'ignore, il finira par arrêter, puisque son comportement ne déclenche aucune réaction, aucun intérêt pour lui.</i>                                                                              |

Ces renforcements sont spécifiques et nécessitent une application précise pour être efficaces. (*Tableau XIV*).

***Tableau XIV : Caractéristiques des renforcements positifs et négatifs*** <sup>[48]</sup>

|                                  | <b>Renforcement positif</b>                                                                                                  | <b>Renforcement négatif</b>                                                                                                                     |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Méthodes</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Friandises</li> <li>- Caresses</li> <li>- Jeux</li> </ul> A adapter selon le chien. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attraper par la peau du cou</li> <li>- Plaquer au sol</li> <li>- Bannir le chien à sa place</li> </ul> |
| <b>Moment de la réaction</b>     | Lorsque l'acte souhaité est terminé<br><i>(ex : quand le chiot a terminé ses besoins à l'extérieur)</i>                      | Avant même que l'acte indésirable soit réalisé<br><i>(ex : dès que le chiot se met en position pour faire ses besoins à l'intérieur)</i>        |
| <b>Régularité de la sanction</b> | Systématique dans un premier temps puis aléatoire.                                                                           | Systématique jusqu'à disparition du comportement indésirable.<br>Doit s'arrêter dès que le chien montre des signes de soumission.               |

Les sanctions doivent également être adaptées au modèle canin et non humain : mettre le nez dans les excréments d'un chien qui n'est pas propre n'est absolument pas vécue comme une punition pour cette espèce qui parfois peut être coprophage ! En revanche les chiots se font sanctionner par leur mère en étant attrapés par la peau du cou ou plaqués au sol ; quant aux adultes, ils sont bannis du groupe (ils peuvent donc être renvoyés à leur place et ignorés) <sup>[48]</sup>.

### 3.1.2.3 L'apprentissage par observation

On parle aussi " *d'apprentissage par mimétisme* ", par " *facilitation sociale* " ou même " *d'apprentissage social* ".

C'est un " *processus cognitif permettant à l'individu qui apprend de tirer profit des actions des autres, et de répéter cette action directement efficace, après l'avoir observée* " <sup>[49]</sup>. C'est donc le fait qu'un chiot reproduise le comportement d'un individu modèle, cet apprentissage est particulièrement efficace pour les chiots ayant un fort lien social avec l'autre chien <sup>[48]</sup>.

Il faut ainsi donner un ordre simple au chien aîné, et le féliciter de manière exagérée, le chiot associera donc l'action à quelque chose de positif et sera tenter de la réaliser la prochaine fois.

On a donc ici un renforcement positif, mais sans être passé par le système " *essai-erreur* ".

Cependant, il faut faire attention, car cet apprentissage peut s'effectuer dans les deux sens. Le chiot peut donc apprendre par observation des comportements indésirables si son aîné n'est pas irréprochable.

Nous le verrons plus loin, c'est une méthode d'apprentissage qu'expérimente l'association Les Chiens du Silence, puisque plusieurs chiens d'âges différents peuvent se trouver sur le site de l'association au même moment.

C'est à nouveau cette technique qui est utilisée lorsqu'un bénéficiaire prend un nouveau chien d'assistance tout en gardant l'ancien chez lui en retraite.

### 3.1.2.4 L'apprentissage des actions complexes ou " *façonnement* "

C'est une méthode, qui est utilisée pour apprendre aux chiens des ordres complexes, comme le rapport d'objet, se fait progressivement par étapes.

Dès que le chien a atteint la première étape, il est fortement récompensé. Plus il ira loin dans l'exercice et plus la récompense augmentera. Les récompenses sont alors très rapidement supprimées lors des étapes pour n'en donner qu'une à la fin de la séquence entièrement réalisée <sup>[48]</sup>.

Nous y reviendrons dans le paragraphe 3.2.2 de cette partie, car c'est la méthode utilisée par Madame Bire pour l'initiation au son.

### 3.1.3 Les points clés de l'apprentissage chez le chien

Afin que l'apprentissage et la formation d'un chien se réalisent dans les meilleures conditions, il y a plusieurs points à respecter <sup>[49]</sup> :

- + L'apprentissage doit être démarré le plus tôt possible (si possible chez l'éleveur, sinon dès l'adoption)
- + Le chien apprend mieux dans un contexte ludique et amical : le jeu et la curiosité sont donc des outils clés pour favoriser l'apprentissage
- + Le protocole d'apprentissage doit être suivi rigoureusement (un exercice commencé doit toujours être terminé, et toujours sur une réussite, se tenir toujours aux mêmes ordres)
- + Communiquer avec des messages compréhensibles pour le chien
- + Réaliser les séances de travail lorsque le chien est calme et réceptif
- + Pour être acquis, un ordre doit être travaillé plusieurs fois par jours et ce, tous les jours ! Il est important que le chien maîtrise bien l'ordre qui lui est appris avant même d'en introduire un nouveau.

### 3.1.5 L'apprentissage chez les Chiens du Silence

Dans l'éducation des chiens écouleurs, Madame Bire utilise principalement le renforcement positif : le travail du chiot se fait essentiellement sous forme de jeux et de récompenses.

Il faut qu'avertir son maître du moindre bruit devienne un automatisme pour le chien. En comprenant que prévenir son maître équivaut à une récompense (friandise ou caresse), le chien se prêtera volontiers au jeu, et cela ne sera en rien une contrainte pour lui !

Idéalement, une séance de travail devrait se dérouler comme suit <sup>[48]</sup> :

1. Travail d'un ordre en cours d'apprentissage (pour le renforcer)
2. Apprentissage d'un nouvel ordre
3. Travail d'un ordre acquis pour terminer la séance sur un élément positif

Les séances de travail doivent se dérouler dans un endroit calme, sans source de distraction pour le chiot, et ne pas dépasser les 15 à 20 minutes pour un chiot (au-delà, l'exercice devient

contre-productif vu leur faible capacité de concentration). De plus, elles doivent être régulières, tous les jours si possible, variées, de courte durée, et systématiques pour la propreté.

Généralement Madame Bire travaille par petites séances d'à peine deux ou trois minutes, rarement plus, pour ne pas lasser le chien.

Elle choisit de s'arrêter toujours sur une réussite suivie d'une récompense, puis reprend l'exercice un peu plus tard dans la journée.

Les séances d'apprentissage sont donc de courte durée et régulières tant au cours de la journée que dans la semaine, puisque les chiens sont travaillés pratiquement tous les jours.

En effet, un jour par semaine, chaque chien a le droit à un repos durant lequel il ne travaillera pas du tout. Cette pause est jugée nécessaire pour l'équilibre du chien.

La formation des Chiens du Silence repose donc sur de nombreuses séquences de jeux et des félicitations très fréquentes.

C'est aussi sur ce modèle que devra se construire la relation entre le chien et le bénéficiaire : le jeu et la complicité doivent tenir une place primordiale dans la relation, sous peine de voir le chien cesser son activité.

Le chien travaillant toute la journée auprès du bénéficiaire, il est primordial pour son bien-être, et pour qu'il soit plus efficace le reste de la journée, de lui accorder de nombreuses pauses et des séances de jeu. Ainsi, un minimum de deux pauses par jour est donc recommandé, sous forme de balades ou de séances jeux.

Si possible, ces moments de détente devront se réaliser en liberté totale. Une laisse ou un harnais sont en effet des entraves à la communication entre les chiens. Ils ne peuvent non seulement pas exprimer de position corporelle lisible, ni même fuir.

Cela peut aboutir à une " désocialisation " du chien : en cas de rencontre avec un congénère alors qu'il est en laisse, il va au début tirer pour aller à sa rencontre. A force d'être retenu, ou sanctionné par son maître, il peut développer une frustration, voire associer la rencontre d'un congénère avec quelque chose de négatif.

Pour éviter la mise en place de tels comportements, qui peuvent se révéler dangereux pour le bénéficiaire, il est important d'accorder des balades, des pauses et des rencontres entre congénères en toute liberté <sup>[49]</sup>.

Durant ces moments de détente, le chien prend conscience de l'importance du port de la cape. Il apprend que lorsqu'il ne porte pas sa cape, il est " en détente " et peut donc faire ce qu'il veut. En revanche, il est formé pour continuer à avertir son maître en cas de danger.

## 3.2 Déroulement de la formation

La formation d'un chien dure au minimum 22 mois ; cette durée est variable selon la maturité du chien et la manière dont il travaille. Toutefois, un chien ne sera jamais remis avant ses 22 mois.

A l'issue de sa formation, un chien connaîtra 20 ordres gestuels, sera capable d'établir un contact physique avec son maître lors d'un son spécifique ou inhabituel, et pourra le guider vers la source de ce bruit.

La formation est divisée en quatre étapes distinctes, chacune d'entre elles devant être acquise avant que le chien puisse passer à la suivante :

-  Socialisation et apprentissage de l'obéissance (1<sup>ère</sup> étape)
-  Indication des sons (2<sup>ème</sup> étape)
-  Apprentissage de la Langue des Signes Française rapide (3<sup>ème</sup> étape)
-  Apprentissage de la désobéissance (4<sup>ème</sup> étape)

Lorsque Madame Bire sélectionne les chiots, elle les garde chez elle durant 7 à 10 jours. Elle observe ainsi leur comportement et leur caractère, ce qui lui permet d'estimer si le chien et le bénéficiaire seront compatibles.

Si cela est possible, les chiots partent ensuite en famille d'accueil pour une durée minimale de 16 mois.

### 3.2.1. Première étape

#### 3.2.1.1. Les familles d'accueil

L'association des Chiens du Silence ne fonctionne pas uniquement à l'aide de familles d'accueil, contrairement aux Chiens Guides d'Aveugles ou Handi'Chiens.

En effet, en 2016 il n'y avait que deux familles d'accueil pour un total de cinq chiots pris en charge par l'association.

On peut s'interroger sur ce faible nombre de familles d'accueil.

Depuis la création de cette association, il y a déjà eu des familles d'accueil, mais toutes n'ont pas souhaité renouveler l'aventure, l'attachement aux chiens après plusieurs mois d'éducation étant trop forte.

De plus, la situation géographique de l'association constitue une difficulté majeure : dans la mesure où les cours sont uniquement dispensés par Madame Bire, les familles d'accueil doivent vivre dans la région des Hautes-Pyrénées. Au contraire des associations Chiens Guides et Handi'Chiens qui ont plusieurs centres relais et un réseau d'éducateurs à travers toute la France.

A cela s'ajoute la relative difficulté pour ces deux grandes associations, pourtant bien connues en France, de trouver des familles d'accueil à chaque session. La difficulté, qui existe déjà pour les deux associations bien connues en France est donc accrue pour " Les Chiens du Silence ", association encore trop peu connue aujourd'hui.

Cependant l'association souhaiterait voir le système des familles d'accueil plus développé car il présente de nombreux avantages.

En effet, une famille d'accueil participe pour beaucoup à la socialisation du chien, mais surtout à l'apprentissage du milieu dans lequel il évoluera plus tard. Au sein de l'association, les chiens ont accès à la maison, notamment pour les séances de travail, mais ils passent la nuit dans un chenil attenant.

Cela peut engendrer des problèmes par la suite, comme des destructions, lors du retour des chiens en maison s'ils n'ont toujours connu que le chenil.

Cet exemple montre bien l'importance des familles d'accueil pour habituer les chiens à un environnement proche de celui qu'ils retrouveront une fois chez un bénéficiaire.

Ces familles d'accueil sont choisies par les soins de l'éducatrice. Elles doivent réaliser une période de deux jours de formation avant de recevoir les chiots, afin d'acquérir les informations de base sur le chiot et son éducation.



### 3.2.1.2. Socialisation et apprentissage des ordres

La socialisation et l'apprentissage des premiers ordres constituent la **première étape**, qui se réalise en famille d'accueil, ou à défaut au sein même de l'association.

Cette première étape dure plusieurs mois. Elle peut cependant être plus longue si le chien appartient déjà au bénéficiaire, et dépend également de l'attitude du chien, de son niveau de concentration.

Dans un premier temps, les familles d'accueil ont pour rôle de continuer le travail qui a été entrepris par l'éleveur : entretenir des contacts réguliers avec le milieu extérieur, les congénères, l'homme et d'autres espèces. Cette étape se fait progressivement et au rythme du chiot. Si les chiens, à la fin de leur formation, doivent pouvoir accompagner leur maître pendant toute la durée des courses, il est évident qu'avec un chiot de quelques mois il est demandé de commencer avec une " petite course " à la boulangerie ou à la maison de la presse, par exemple.

Le chiot va commencer à découvrir les supermarchés et les grands magasins vers ses quatre mois. C'est un âge charnière où ils commencent à prendre peur des objets, des lieux ou de certaines situations. Il est donc important de les imprégner assez tôt afin qu'ils ne développent pas de blocage dans les situations du quotidien. Les familles d'accueil ont donc pour mission d'habituer les chiots au plus grand nombre de situations avant ces quatre mois.

Bien que la socialisation avec les humains soit très importante, les familles doivent apprendre à leurs chiens à ne pas aller vers tout le monde dans le but de réclamer des caresses, ce qui nuirait à leur travail.

C'est durant la première étape en famille d'accueil que se réalise l'apprentissage des ordres dits " de base ", ils sont au nombre de 7 :

- |                                                               |               |
|---------------------------------------------------------------|---------------|
| - assis                                                       | - au panier   |
| - couché                                                      | - pas bouger  |
| - au pied                                                     | - pas toucher |
| - rappel par le nom du chien (le<br>rappel doit être parfait) |               |

En plus de ces ordres de base, le chien doit apprendre à travailler avec et sans laisse. Le chien ne doit en aucun tirer sur la laisse, et doit rester au pied lors des sorties.

Toute cette première étape est très importante et elle doit être parfaitement maîtrisée par le chien. Car après cette étape, il n'est plus possible de sanctionner le chien, au risque de réduire à néant la première phase !

Par exemple, un chien venant prévenir que le téléphone portable a sonné va mettre ses pattes sur la table pour montrer l'objet de la source du bruit. Si quelqu'un a laissé un morceau de pain sur la table, et que le chien le mange en montrant le portable, il n'est pas possible de le gronder. Ce dernier risquerait d'associer " pattes sur la table " à " punition ". Cela peut provoquer un refus de monter sur la table ou tout autre support en hauteur pour indiquer la source d'un bruit. Il faut donc ne pas le sanctionner pour cette fois-ci, et prendre garde de ne pas réaliser la même situation la fois d'après.

Ce socle de départ est primordial et se doit d'être parfaitement acquis avant de passer à la seconde étape.

### 3.2.1.3. Suivi des familles d'accueil

Durant toute la première étape, Madame Bire rencontre les familles d'accueil toutes les semaines pour faire un point sur les difficultés rencontrées et pour faire travailler les chiots de manière individuelle. Pendant ce cours, elle leur montre ce qu'elle attend d'eux, les ordres à acquérir et comment les réaliser. Si lors du cours suivant cela est acquis, l'apprentissage d'un autre ordre va être commencé, sinon elle travaille cet ordre durant le cours et demande à la famille d'accueil de le continuer pendant la semaine à venir.

Un cours collectif, avec toutes les familles d'accueil, est également réalisé, à raison d'une fois par mois.

Aucun planning concernant le timing des ordres n'est réalisé puisque la formation est adaptée à chaque chien. Pour choisir les ordres à apprendre à un chien, Madame Bire s'adapte non seulement aux réactions du chien, mais également à sa Famille d'Accueil.

De part la difficulté à trouver des Familles d'Accueil, l'association souhaite qu'elles n'aient pas de contraintes majeures pour la formation du chien. Ce qui est important, c'est qu'à l'entrée en centre, le chien soit heureux et équilibré.

Une fois par mois, les chiens passent un week-end au centre, afin que l'éducatrice puisse évaluer l'animal dans son quotidien, car il est toujours plus dur d'évaluer le comportement d'un chien lors d'une séance hebdomadaire, que lorsqu'il partage le quotidien de la personne qui l'éduque pendant quelques jours.

De plus, au cours des trois premiers mois, un contact par mail se fait tous les deux jours avec la famille d'accueil pour s'assurer de l'absence de difficultés et pour répondre aux éventuelles questions des familles.

Selon la maturité du chien, sa capacité à se poser et à travailler avec la famille d'accueil, il restera environ 17 mois avec elle avant de retourner au centre pour poursuivre son apprentissage.

Les chiens passeront ensuite 6 mois au centre avec Madame Bire qui renforcera les ordres déjà appris lors de la première étape et qui entamera la deuxième étape, le travail des sons.

### 3.2.2. Deuxième étape

La deuxième étape correspond à **l'indication des sons**, elle dure environ 3 à 4 mois et représente la plus grosse partie du travail de formation.

Elle est basée sur l'apprentissage des actions complexes, on parle aussi de " façonnement " <sup>[48]</sup>, dont nous avons parlé précédemment.

#### **Comment se réalise l'indication des sons chez un chien ?**

Pendant plus d'un mois et demi, Madame Bire va travailler avec un seul et unique son (sonnerie de portable, sifflet).

Le chien va devoir, à chaque fois qu'il entend ce son, arrêter toute activité pour venir la voir.

La première fois que le chien le fait, il est alors nécessaire de le récompenser et de le féliciter fortement. Le chien va ainsi associer les événements " sonnerie de portable " et " retour au maître " avec une récompense : cela va alors devenir un automatisme pour lui.

Progressivement, Madame Bire va augmenter le niveau de difficulté et devenir plus exigeante. Ainsi, lorsque le chien a bien acquis le réflexe de venir la chercher lorsqu'il entend le son, elle va attendre que le chien la touche avant de le récompenser. Puis, elle attendra du chien qu'il lui touche la main pour juger l'exercice réussi.

Cette réponse au son doit être acquise dans toutes les situations (lors d'une balade ou de jeux avec des congénères) et dans tous les endroits (maison, ville, travail, voiture) avant de pouvoir travailler un autre son.

Ainsi, lorsque la réponse au son est parfaitement maîtrisée par le chien, Madame Bire introduit de nouveaux sons dits de base ou spécifiques aux futurs bénéficiaires.

Il faut généralement compter 4 semaines pour que le premier son soit bien acquis.

A la fin de cette phase, le chien est mis en situation.

Madame Bire provoque un bruit connu (sonnerie de téléphone, frapper à la porte), sans donner d'ordre au chien. Ce dernier doit alors prendre l'initiative et venir la toucher sans qu'un ordre ne lui soit donné. C'est une partie difficile de l'apprentissage mais qui est nécessaire car cette situation représente ses futures conditions de travail : en effet, son futur bénéficiaire ne pourra pas lui donner d'ordre à l'émission d'un bruit.

Il faut parfois plusieurs jours, jusqu'à une dizaine pour certains chiens, car sans ordre ils ne prennent pas tous l'initiative de venir toucher la main.

Mais cet exercice, comme tous les autres, doit toujours se terminer sur une réussite. Ainsi si le chien ne comprend pas ce qui lui est demandé, Madame Bire va devoir l'aider par un geste ou une parole jusqu'à ce qu'il y arrive, après quoi il sera alors fortement félicité. Cet exercice sera alors répété jusqu'à ce que le chien comprenne qu'il doit agir même sans ordre, il sera systématiquement récompensé lorsqu'il le fera, toujours pour renforcer le travail positivement.

### **Quels sons doit apprendre le chien écouteur ?**

Il existe un socle commun à acquérir par tous les Chiens du Silence :

- les bruits quotidiens de la maison : réveil, téléphone, interphone, frapper à la porte, alarme incendie, sonnerie du four...
- les bruits de l'extérieur : klaxon, sonnerie des pompiers, bip de la voiture, sonnerie du tramway et des bus...

Ensuite, selon les besoins du bénéficiaire, les sons à appréhender vont être plus spécifiques : pleurs du bébé s'il y en a un, bruits associés à un travail particulier.

De plus, le chien va évoluer dans un nouvel environnement, il va donc s'adapter et apprendre de nouveaux sons et commandes au contact de son nouveau maître.

Durant cette période, des " ordres de travail " sont associés à l'indication du son (à l'oral et en LSF) :

- Le rappel en tapant des mains : le chien doit se retourner. Cet ordre est ensuite consolidé par un " viens " appris en LSF. Cette méthode de rappel est particulièrement importante pour les personnes ayant des difficultés d'élocution.
- " Qu'est-ce qu'il y a ? " : pour que le chien emmène le maître vers la source du son
- " Monter " : pour que le chien indique la source exacte du bruit
- " Montre " : ordre utilisé principalement en ville, pour indiquer un son ou une personne

A l'issue de cet apprentissage, les chiens savent respecter plusieurs consignes (Tableau XV). Ce sont les 5 consignes du son qui deviendront un mode de communication sans qu'aucun ordre ne soit donné.

**Tableau XV : Les 5 consignes du son d'un chien écouteur**

| <b>Consignes</b>                         | <b>Explications</b>                                                                                                                                      |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Le toucher</b>                        | Doit être appris et acquis dans toutes les situations, tous les endroits et quelle que soit la posture du maître.                                        |
| <b>Emmener vers un son</b>               | Quelque soit le son et son origine, le chien doit être capable de mener son maître vers sa source.                                                       |
| <b>Regarder régulièrement son maître</b> | Le chien doit avoir un contact visuel fréquent avec son maître, afin de voir et de comprendre les éventuels nouveaux ordres.                             |
| <b>Tirer vers un endroit en sécurité</b> | Le chien doit être capable d'emmener son maître loin d'un danger potentiel (voiture, skateboard, emmener vers une sortie lors d'une alarme incendie...). |
| <b>Barrer la route</b>                   | Le chien interdit ainsi un passage dangereux pour son maître (dans une rue coudé, lorsque la sirène du tramway retentit...).                             |

### 3.2.3 Troisième étape

Sans doute la plus rapide, puisqu'elle prend quelques jours tout au plus, c'est **l'apprentissage de la Langue des Signes Française rapide**.

Durant cette phase, chaque ordre précédemment appris va être associé à un geste en LSF. Cela est nécessaire pour que les personnes n'ayant pas accès à la parole puissent communiquer avec leur chien.

Pour cela les ordres et les sons doivent être parfaitement connus et acquis.

Cette étape est souvent rapide car il est très fréquent d'associer des gestes lorsque l'on parle. Lors de l'apprentissage de l'ordre " assis ", on abaisse inconsciemment la main simultanément, par exemple.

De plus, arrivés à cette étape, les chiens sont souvent mis en contact de personnes sourdes qui leur donnent des ordres. Ainsi, les chiens apprennent dans les conditions qu'ils connaîtront avec leur futur maître, confrontés aux difficultés de prononciation de certaines personnes.

A la fin de cette étape, le chien connaît environ 40 signes en LSF, en voici quelques uns :

- |                                   |                                                 |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------|
| - assis                           | - rentre                                        |
| - coucher                         | - le signe correspondant à son nom              |
| - pas toucher                     | - on s'en va                                    |
| - pas bouger                      | - le nom du Maître et des membres de la famille |
| - qu'est-ce qu'il y a ?           | - Maman / Papa                                  |
| - montre                          | - colère (après toi)                            |
| - fini                            | - va chercher                                   |
| - interdit                        | - donne                                         |
| - important (indication des sons) | - apporte                                       |
| - maison                          | - gentil                                        |
| - reviens                         | - beau                                          |
| - c'est bien                      | - bonjour                                       |
| - je suis content (de toi)        | - caresse                                       |
| - va jouer                        | - câlin                                         |
| - travail                         | - calme                                         |
| - non / oui                       | - doucement                                     |
| - ne pas aboyer                   | - au pied                                       |
| - regarde                         | - chien                                         |
| - viens ici                       |                                                 |
| - panier                          |                                                 |

Si un chien écouteur connaît de nombreux ordres en LSF, il est cependant important de ne dépasser les trois signes dans la même phrase.

### 3.2.4 Quatrième étape

Pour finir, et seulement lorsque la troisième phase est bien acquise, le chien apprend à **désobéir à un ordre**, c'est la quatrième et dernière étape.

Ainsi, pour certains sons importants, le chien doit apprendre à insister et à désobéir à son maître. Concrètement, si un bébé pleure la nuit le chien doit venir réveiller son maître pour le prévenir, mais si ce dernier lui donne l'ordre d'arrêter et de retourner à sa place, le chien doit insister.

Il doit continuer de pousser son maître, mettre les pattes sur lui, tirer sur ses vêtements et le réveiller quoiqu'il arrive. Il ne doit surtout pas s'arrêter, son travail se terminera uniquement quand son maître se sera levé et aura rejoint la source du bruit.

Il en est de même avec des bruits tels que l'alarme incendie, durant leur apprentissage les chiens apprennent à aller contre les ordres du maître si cela est nécessaire.

C'est sans doute la phase la plus rapide, puisqu'en trois jours elle peut être acquise, mais c'est également la plus complexe.

Elle doit se faire à un moment propice pour le chien, non seulement à un moment où il est concentré, mais surtout quand il a acquis parfaitement tous les ordres.

Cette partie nécessite deux personnes : le plus souvent Madame Bire et son mari. Elle génère un son, et alors qu'elle donne l'ordre " Vas ", la deuxième personne donne un ordre contraire " Assis", par exemple. Chacun doit insister avec les deux ordres, jusqu'à ce que le chien comprenne qu'il doit aller jusqu'à la source de bruit, qu'elle est plus importante que tous les autres ordres. A la fin de cet exercice, le chien est fortement récompensé, bien plus qu'au cours des autres exercices.

C'est un exercice qui doit être fait de manière appropriée, et qui ne doit pas être répété trop souvent. Car il est source de stress et de contradiction pour le chien, et peut amener ce dernier à remettre TOUS les ordres en question s'il est réalisé trop souvent.



### 3.2.5 Cas particulier

Nous l'avons évoqué précédemment, l'association fonctionne principalement avec des familles d'accueil ou l'éducation est entièrement réalisée par Madame Bire le cas échéant.

Cependant, il y a actuellement une grande demande de la part de personnes déficientes auditives ayant ou souhaitant adopter un jeune chien pour qu'il soit formé par l'association afin de devenir un chien d'assistance, sans pour autant passer par le cursus habituel de l'association (éducation en famille d'accueil puis retour au centre). C'est en effet sur ce modèle que fonctionnait l'association " Wouaf'Signe " de Madame Herman-Faure.

Cela est tout à fait possible, puisque toute personne en possession d'une carte d'invalidité et pouvant attester de l'éducation spécifique de son chien peut avoir accès aux lieux publics avec ce dernier.

Cette méthode requiert cependant certaines conditions :

- le chien à former doit impérativement être âgé de moins d'un an, sinon le travail du son devient trop difficile voire impossible
- si le bénéficiaire n'a pas encore adopté son chien, Madame Bire ne réalise pas elle-même la sélection du chiot mais lui donne des conseils pour prendre un chiot énergique et équilibré. Elle peut également conseiller l'élevage avec lequel elle a l'habitude de travailler, et contacte si possible l'élevage finalement choisit

La première partie de l'éducation se fait ainsi chez le bénéficiaire qui doit jouer le rôle de famille d'accueil pendant les 16 premiers mois. Madame Bire reste en contact permanent et leur explique comment doit se faire l'éducation ainsi que les premiers ordres à acquérir. Des cours en club canin sont fortement conseillés afin de donner une base d'obéissance la plus solide possible.

Les chiens poursuivent ensuite leur formation au sein de l'association pendant 6 mois durant lesquels les ordres de base seront renforcés, et le travail du son initié. Un contact par mail se fait alors toutes les semaines pour donner des nouvelles du chien et faire un bilan des points négatifs et positifs.

Lorsqu'il est prêt, le chien est remis au cours du stage de passation et une attestation est rédigée par Madame Bire indiquant que la formation du chien en fait un chien d'assistance.

A ce jour, une dizaine de chiens de différentes races (Berger Australien, Malinois, Labrador Retriever, Bouvier Bernois, Dalmatien) ont été formés avec succès de cette manière.

### 3.4 Etapes de l'apprentissage

Les étapes de la formation d'un Chien écouteur sont reprises dans le Tableau XVI.

**Tableau XVI : Résumé des grandes étapes de l'éducation d'un Chien du Silence**

|              | 1 <sup>ère</sup> étape                                   | 2 <sup>ème</sup> étape | 3 <sup>ème</sup> étape         | 4 <sup>ème</sup> étape            |
|--------------|----------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| <b>But</b>   | Socialisation et apprentissage des ordres de base        | Indication des sons    | Apprentissage de la LSF rapide | Apprentissage de la désobéissance |
| <b>Durée</b> | 16 mois                                                  | 3 à 4 mois             | Quelques jours                 | Quelques jours                    |
| <b>Lieu</b>  | En FA, au centre, chez le bénéficiaire (cas particulier) | Au centre              | Au centre                      | Au centre                         |

Il faut cependant retenir que tout au long de la formation du chien, le profil et le handicap du futur bénéficiaire doivent être pris en compte, amenant à des éducations adaptées et individualisées. En effet, il est nécessaire de choisir un chien très actif pour une personne ayant une vie bien rythmée.

De même, si le futur bénéficiaire ne parle pas du tout, alors tout au long de l'éducation du chien il faudra employer le moins possible la parole et signer très rapidement avec lui.

Ainsi, lorsque le chien écouteur est remis, il est capable d'indiquer une trentaine de sons et peut répondre au minimum à une dizaine d'ordres en LSF.

### 3.5 Difficultés rencontrées

Au cours de la formation, il existe toujours pour les chiens ce que Madame Bire qualifie de " semaine d'adolescence ". C'est une semaine durant laquelle le chien refuse de réaliser les ordres nouvellement appris. Il est alors nécessaire d'amener le chien à réaliser l'ordre (à l'aide de friandises très appétentes comme du fromage ou des saucisses) pour que l'exercice se termine sur un succès.

Au cours de cette semaine là, ce chien sera moins travaillé pour qu'il profite du repos dont il a besoin.

Madame Bire associe cette période à une phase d'assimilation de tous les ordres acquis depuis le début de sa formation par le chien, puisque lorsque cette période est passée, l'animal reprend son travail sans aucun problème concernant les ordres.

Il faut également prendre garde à certains pièges durant cette période d'éducation, et même plus tard dans la vie du chien.

C'est notamment le cas pour une demande excessive en " câlin " (caresse, contact). Certains chiens peuvent venir toucher leurs maîtres, non pas pour les avertir d'un bruit, mais pour réclamer de l'attention.

Afin de ne pas renforcer un comportement indésirable et de perdre le travail réalisé jusqu'alors, il est important de ne pas accorder le contact au chien. Il est conseillé d'ignorer le chien ou de le renvoyer à sa place. Il est ensuite possible et même souhaitable de rappeler le chien quelques minutes après pour lui apporter un peu d'attention.

Comme le contact physique est le moyen de communication du chien avec son maître pour l'avertir d'un bruit particulier, il est important que l'initiative du contact vienne du maître, et non du chien.

Le fait que le chien vienne toucher son maître pour avoir de l'attention est cependant tout à fait normal, voire même rassurant.

Cela montre que le chien a compris le principe fondamental de son éducation : toucher son maître pour communiquer avec lui et recevoir une récompense.

Il intègre ainsi que c'est de cette manière qu'il peut interagir avec son maître.

## 4 Remise du chien

### 4.1 Le stage de passation

La remise du chien a lieu lorsqu'il a environ 22 mois, lors du **stage de passation**.

Ce stage se déroule sur une semaine : le bénéficiaire est invité à passer une semaine à l'association, afin de découvrir son chien, apprendre à le connaître et maîtriser les commandes.

Le chien étant un don à la personne handicapée, seul le trajet jusqu'au centre est à sa charge, l'association réglant la nourriture et le logement durant la semaine de formation.

Durant cette semaine, le bénéficiaire passe ses journées en compagnie de Madame Bire et les soirées dans le lieu d'hébergement réservé, seul avec son chien. Ceci lui permet de s'habituer à son nouveau compagnon mais aussi de faire face, seul, aux premières difficultés tout en ayant la possibilité d'en référer ensuite avec l'éducatrice.

Cette semaine est en général assez éprouvante car le rythme est très soutenu. La concentration de tous les protagonistes est requise de 9 heures à 18 heures les cinq jours de la semaine.

Le stage se révèle être anxiogène chez le chien. En effet, lorsqu'il part à l'hôtel avec son nouveau maître, une perte transitoire d'appétit et de propreté peut survenir les premiers jours.

Pour tenter de palier cela, Madame Bire rompt les habitudes du chien, une semaine avant le début du stage. Il est ainsi séparé de ses congénères la semaine précédant, et travaille en continu avec l'éducatrice, cela permet également que le chien soit plus concentré durant la passation.

De plus, afin de faciliter la transition pour les chiens, le bénéficiaire aura pour consigne de donner beaucoup d'attention et d'affection au chien durant la semaine du stage de passation.

#### **Comment se déroule une semaine de stage typique ? (*Tableau XVII*)**

Le premier jour du stage de passation est consacré à la découverte du chien. Cette première journée est particulièrement source d'angoisse, aussi bien pour le chien que pour le bénéficiaire, ce dernier arrivant dans un lieu inconnu, chez des gens avec lesquels il n'a conversé que par mail.

Ce premier contact est donc très important et se place sous le signe de la convivialité, entre promenades et discussions. Le premier soir, Madame Bire ne donne aucune consigne au bénéficiaire, notamment concernant le réveil. Elle souhaite évaluer comment, le chien va réagir dans un nouvel environnement lorsque le réveil va sonner, sans qu'aucun ordre ne lui soit donné.

Va-t-il spontanément réveiller la personne ?

Dans les faits, il apparaît que le chien prend effectivement l'initiative de réveiller son nouveau maître, à condition que le réveil soit à sonnerie et non à musique. Cela permet également au bénéficiaire de passer un premier moment de complicité avec son chien, certains n'hésitant par exemple pas à monter sur le lit pour réveiller la personne !

Le deuxième jour est surtout dédié à la formation du chien. Après avoir évoqué les éventuels problèmes rencontrés lors de la première nuit, les remarques ou les questions, Madame Bire entreprend de former le bénéficiaire aux besoins quotidiens du chien.

Ainsi sont abordés l'alimentation (qui ne devra être changée qu'en accord avec le vétérinaire traitant), les maladies, les soins à apporter aux chiens. Seul un document succinct est donné aux bénéficiaires, puisque l'association souhaite qu'ils prennent l'automatisme d'emmener le chien chez le vétérinaire au moindre problème.

Ce jour là, quelques exercices avec le son sont également entrepris.

Concernant les autres jours, la théorie alterne avec la pratique. D'autres thèmes, comme la réglementation, sont abordés. Il est important que le bénéficiaire connaisse les droits du chien (son bien-être, l'accès aux soins), mais également ses propres droits (à savoir entrer dans tous les lieux publics avec le chien).

Madame Bire apprend également au bénéficiaire comment travailler son chien, les ordres acquis et leur mise en place. Chaque exemple théorique s'accompagne toujours d'une mise en pratique tout au long de la journée.

Les sorties en ville sont obligatoires et quotidiennes, elles sont l'occasion pour l'éducatrice d'observer le comportement du couple maître-chien. Le bénéficiaire est également incité à se déplacer après la journée de formation, afin d'appréhender seul les situations, et de poser les questions le lendemain sur les difficultés rencontrées.

Au cours de ces stages de passation, Madame Bire a noté un phénomène plutôt original concernant les sons : lors de la première sortie en ville, le chien re-valide systématiquement les sons avec son nouveau maître (à chaque son qui lui paraît important il

touche la main de son nouveau maître, même s'il ne le faisait plus avec l'éducatrice). Ce sont des sons que les chiens ont pourtant eu l'habitude d'entendre et de travailler avec, mais les chiens semblent vouloir s'assurer des sons qui paraissent important ou non au bénéficiaire, charge ensuite à lui de faire comprendre au chien si ce son l'intéresse ou non.

Au terme de cette semaine, un contrat est signé par le bénéficiaire, dans lequel il s'engage à respecter l'animal dans ses droits et ses besoins, mais également à lui prodiguer les soins nécessaires (nourriture, promenades, soins vétérinaires...). Ce dernier est actuellement en cours de rédaction par l'avocate de l'association.

Le bénéficiaire rentre ensuite chez lui le vendredi, en compagnie de son chien. Ils passeront alors deux jours ensemble, ce qui leur permet de prendre leurs marques, de s'habituer l'un à l'autre. C'est également un moment important pour le bénéficiaire qui doit apprendre à gérer seul les situations, sans la présence et les conseils de l'éducatrice.

C'est aussi le moment privilégié pour identifier les aménagements ou des adaptations à faire chez le bénéficiaire.

**Tableau XVII : Récapitulatif du déroulement d'un stage de passation**

|                                                                            |                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lundi</b><br>(1 <sup>er</sup> jour)                                     | Rencontre avec le chien, découverte de la structure, promenades et discussions                  |
| <b>Mardi</b><br>(2 <sup>ème</sup> jour)                                    | Formation théorique sur le chien :<br>alimentation, maladies ou soins.<br>Début de la pratique. |
| <b>Mercredi - Vendredi</b><br>(3 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup> jours) | Alternance théorie et pratique                                                                  |
| <b>Vendredi</b><br>(5 <sup>ème</sup> jour)                                 | Retour à la maison du bénéficiaire et de son nouveau chien                                      |
| <b>Samedi et dimanche</b><br>(6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> jours)  | Adaptation du nouveau couple bénéficiaire - chien                                               |
| <b>Lundi</b><br>(8 <sup>ème</sup> jour)                                    | Visite de Madame Bire. Observations et mise en place de changements si besoin.                  |

L' " emploi du temps " de la semaine de passation est cependant adapté au cas par cas, selon l'évolution du duo chien-maître, selon les demandes du bénéficiaire ou les difficultés rencontrées.

Le seul point invariant se situe au mercredi, jour à partir duquel l'éducatrice essaye de ne plus toucher ou donner d'ordres au chien, se plaçant en simple observatrice, et intervenant uniquement en cas de difficulté ou de mauvaise utilisation des ordres.

## 4.2 La visite à domicile

Le bénéficiaire et son chien restent donc seuls durant tout le week-end, puisque Madame Bire ne se rend à leur domicile que le lundi suivant.

Au terme de ces deux jours, elle répond aux questions du bénéficiaire et observe si le chien s'est bien acclimaté au changement et à son nouvel environnement. Pour que le chien s'habitue à son nouvel espace de vie et à son nouveau maître, il doit se sentir à l'aise dans sa nouvelle maison et il est nécessaire que le bénéficiaire lui aménage un coin bien à lui, au calme. De plus, il doit avoir accès à toutes les pièces de l'habitat pour pouvoir prévenir son maître.

Madame Bire s'assure également que tout est en ordre, que le bénéficiaire a compris les consignes et que le chien n'a pas pris de mauvaises habitudes. Il lui est déjà arrivé d'observer des amis du bénéficiaire se précipiter sur le chien en arrivant pour le caresser. Or l'éducation du chien est faite de telle manière que lorsque l'on sonne, ce dernier doit prévenir le bénéficiaire, et attendre quelques minutes pour recevoir sa récompense. De tels détails peuvent mettre à mal l'éducation donnée au chien, lui faire perdre les automatismes acquis. Il est donc important de vérifier qu'aucun écart n'est réalisé.

Une étape importante est également d'accompagner le bénéficiaire lors de sa reprise du travail, non seulement pour évaluer le comportement du chien, mais aussi pour mettre en avant les choses importantes. C'est elle qui explique aux gens l'obligation de ne pas caresser ou perturber le chien lorsqu'il travaille, évitant ainsi les situations éventuellement délicates entre le bénéficiaire et ses collègues de travail.

### 4.3 Un contact permanent

Trois mois après la remise du chien, Madame Bire rend à nouveau visite au bénéficiaire pour vérifier que tout se passe bien, et que l'acclimatation s'est bien déroulée.

La réglementation prévoit également un contrôle six mois après la remise d'un chien d'assistance, c'est pourquoi l'éducatrice se rend chez tous les bénéficiaires non seulement à cette date, mais également une fois par an par la suite. Les objectifs de ces visites sont toujours les mêmes : s'assurer du bien-être et de l'éducation du chien, et faire quelques rappels si besoin.

Si Madame Bire prévient de la semaine où elle effectuera la visite, elle arrive systématiquement à l'improviste un jour dans la semaine, afin d'évaluer de manière inopiné le quotidien du chien.

Entre les visites Madame Bire reste bien entendu toujours disponible pour répondre aux questionnements des bénéficiaires, et pour prendre de leurs nouvelles.

De même, l'association contacte tous les ans, à l'occasion de la visite vaccinale obligatoire le vétérinaire traitant de chaque chien remis, afin de s'assurer de sa santé et de son bien-être.

## 5 Retraite du chien

L'association étant encore récente, aucun chien n'a pour l'instant été mis en retraite. Cependant un protocole précis a déjà été mis en place, comme décrit dans le paragraphe suivant.

### 5.1 Age

La durée maximale de travail pour les chiens d'assistance est de 9 ans. Ainsi, lorsque le chien atteint ses 10 ans, Madame Bire contacte le vétérinaire traitant pour qu'il réalise un bilan de santé général lors de la visite vaccinale. Si le vétérinaire le juge en forme et apte à continuer, un autre bilan de santé sera réalisé 6 mois plus tard.



En revanche, si le chien est jugé trop fatigué pour réaliser son travail, un éducateur réalisera une visite à domicile pour commencer une mise à la retraite. Celle-ci doit se faire progressivement, pour le bénéficiaire comme pour le chien.

## 5.2 Mise à la retraite progressive

L'arrêt de l'activité du chien ne doit surtout pas être brutal, au risque de perturber l'équilibre du chien. Il est donc conseillé de diminuer progressivement la durée des sorties ainsi que leur nombre, pour lui permettre de s'adapter à un nouveau rythme et éviter qu'il ne se fatigue trop vite.

C'est également au moment de cette visite que Madame Bire évoque le devenir du chien et la possibilité de prendre un nouveau chien.

## 5.3 Devenir du chien

Si le chien est mis en retraite, deux solutions existent :

- ✓ Le maître peut décider, s'il le souhaite et surtout s'il le peut, de conserver son compagnon à ses côtés. Auquel cas il ne pourra plus l'amener au travail ou dans les lieux publics ouverts aux chiens d'assistance. Il redeviendra un simple chien de compagnie et de loisir.
- ✓ L'association prend en charge le chien et lui trouve une nouvelle famille dans laquelle il passera une retraite bien méritée.

## 5.4 Reprendre un chien écouteur

Au départ en retraite de son premier chien, le bénéficiaire a la possibilité de prendre un nouveau chien écouteur.

S'il est déconseillé d'avoir un chien non formé avec un Chien du Silence, il est tout à fait envisageable d'avoir deux chiens écouteurs en même temps. Les deux chiens ayant la même éducation, les mêmes ordres, l'un ne va pas interférer dans le travail de l'autre. Bien au

contraire, c'est l'apprentissage par observation que nous avons déjà évoqué. Madame Bire le constate d'ailleurs au quotidien puisqu'elle éduque simultanément plusieurs chiens chez elle : les chiots regardent constamment les attitudes des chiens déjà formés et suivent leur exemple pour obtenir à leur tour des récompenses.

Dans le cas où le bénéficiaire souhaiterait effectivement garder avec lui son chien en retraite, Madame Bire devra prendre en compte son caractère dans le choix du nouveau chien, et ce en plus de la compatibilité du futur chien et du bénéficiaire.

Le bénéficiaire devra également réaliser le nouveau stage de passation avec le chien en retraite afin de pouvoir faire travailler les deux chiens en même temps, d'évaluer les réactions de l'un face à l'autre et d'apprendre à gérer les deux lors des sorties.

De retour chez lui, le bénéficiaire devra continuer à faire des sorties avec les deux chiens, même si leur nombre sera réduit pour le chien à la retraite.

## 7 Réformes

Dans toutes les associations formant des chiens d'assistance ou des chiens guides, des réformes peuvent avoir lieu, le chien est alors considéré comme n'étant pas apte à assurer son rôle.

Ces réformes ont principalement deux origines :

- **Médicale** : les chiens souffrent alors d'une maladie qui peut nuire à leur rôle de chien d'assistance (dysplasie de la hanche ou du coude, épilepsie, affections cardiaques), ou dont le traitement est trop lourd (affections du système immunitaire, atopie) tant financièrement que physiquement.
- **Comportementale** : les chiens ont alors un comportement qui n'est pas en adéquation avec ce que leur demande la loi : "*le chien d'assistance doit se tenir parfaitement en société et notamment dans les lieux publics, ne pas tirer en laisse, être irréprochable en présence d'autres chiens ou divers animaux, faire ses besoins sur ordre, avoir un bon rappel*" <sup>[45]</sup>.

Les chiens agressifs, destructeurs, fugueurs, ne répondant pas au rappel ou ayant des phobies (la foule, les enfants...) par exemple, ne peuvent pas être remis à des

personnes en situation de handicap : ils pourraient ne pas assurer leur rôle, voire mettre ces personnes en danger.

Actuellement, il n'y a pas encore eu de réforme à proprement parler pour l'association Les Chiens du Silence.

Un seul chien a été retiré du programme en décembre 2016. C'était un chien remis à une jeune fille sourde, dont l'association est restée sans nouvelles pendant plus de 6 mois. Il a finalement été retiré à la bénéficiaire pour maltraitance, le chien ayant été sous-nourri, très peu sorti, et retrouvé dans un état de cachexie et de dépression. Madame Bire n'a pas souhaité le réintroduire dans le programme des chiens écouteurs, préférant lui offrir une retraite anticipée, mais bien méritée, au sein même de l'association.

Une réflexion est également en cours sur la réforme d'une chienne en formation. Le problème étant qu'elle réalise son travail, mais sans y prendre de plaisir, sans la "*fougue qu'ont les autres chiens*" aux dires de l'éducatrice. A terme, le risque est que la chienne ne réalise pas son travail et mette son bénéficiaire en danger. L'évolution au cours des derniers mois de sa formation, et notamment à l'initiation du son, sera déterminante pour décider ou non d'une réforme.

## **8 Les perspectives d'évolution**

Depuis la création de l'association, c'est un peu moins de 30 chiens qui ont été remis par l'association " Les Chiens du Silence ", soit environ 7 chiens par an.

Au vu de la demande de la communauté sourde et malentendante, il serait possible d'agrandir l'association, voire même de créer d'autres centres en France.

Cela n'est actuellement pas à l'ordre du jour pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, agrandir l'association nécessiterait un investissement considérable qui n'est actuellement pas envisageable, puisque l'association vient tout juste d'obtenir la labellisation.

De plus, Madame Bire souhaite conserver un aspect familial de l'association, qui est pour elle un gage de qualité, nécessaire au suivi des bénéficiaires. Toutefois, des changements dans l'association sont envisagés par l'éducatrice.

## 8.1 Agrandissement de l'association Les Chiens du Silence

Dans le but de remettre un plus grand nombre de chiens, et d'améliorer leur formation, voici quelques axes d'évolutions souhaitées par l'association :

✓ **Employer une personne formée en LSF.**

Même si Madame Bire possède les bases de LSF lui permettant de communiquer avec les bénéficiaires, elle n'en connaît pas tous les rudiments. Avoir une telle personne en support serait utile pour assurer un meilleur échange avec les bénéficiaires et pour les mettre plus à l'aise lors du stage de passation.

✓ **Créer un local entièrement et uniquement dédié à l'association.**

Nous l'avons vu précédemment, l'association est située chez Monsieur et Madame Bire : le chenil des chiens se trouve dans leur jardin, tout le travail de secrétariat se fait chez eux, ainsi que la semaine du stage de passation. L'obtention d'une dépendance uniquement consacrée aux chiens serait un confort tant pour les bénéficiaires que pour les membres de l'association.

✓ **Faire reconnaître et valider une formation d'éducateur canin spécialisé pour les chiens écouleurs.**

Il n'existe actuellement aucun diplôme d'éducateur canin spécialisé pour les chiens écouleurs. Madame Bire s'étant formée par ses propres moyens (stages dans des associations étrangères, documentations), elle voudrait faire reconnaître et valider cette formation.

Idéalement elle souhaiterait une formation se déroulant sur 3 ans comme suit :

- 1<sup>ère</sup> année : préparation et obtention du diplôme d'éducateur canin dans un lycée Agricole, le brevet professionnel étant le seul diplôme actuellement reconnu en France.
- 2<sup>ème</sup> année : principalement axée sur la formation au son. Madame Bire souhaiterait également que les éducateurs canins spécialisés réalisent des stages dans d'autres domaines : des stages dans les associations formant des chiens d'assistance ou des chiens guides permettraient une ouverture d'esprit et l'apprentissage de méthodes de formation différentes ; des stages chez un

vétérinaire permettraient un approfondissement concernant la santé du chien ;  
enfin travailler avec un éthologue approfondirait leurs connaissances en éthologie.

- 3<sup>ème</sup> année : entièrement consacrée au handicap, elle aurait pour objectif d'apprendre la LSF, de travailler avec un ORL (pour appréhender les difficultés du handicap, et donc ce que peut apporter un chien), tout en formant en parallèle un chien écouteur.

✓ **Employer jusqu'à trois éducateurs canins.**

L'association commençant à prendre de l'ampleur, Madame Bire souhaiterait employer des éducateurs canins, qu'elle superviserait pour réaliser la sélection ainsi que l'éducation des chiens sans famille d'accueil. Ces éducateurs resteraient sous sa surveillance afin de s'assurer du respect des méthodes de l'association. Cela lui permettrait de se focaliser sur le travail avec les Familles d'Accueil, le suivi des chiens après leur remise ou encore les démonstrations publiques dont la demande ne cesse d'augmenter.

Pour le moment, ce sont deux éducatrices qui sont attendues pour l'année 2017, Madame Bire souhaiterait qu'elles aient une formation calquée sur celle des éducateurs de l'association des Chiens Guides d'Aveugles.

Pour rappel, ce qui est réalisé par plusieurs personnes dans les autres associations n'est actuellement assuré que par Madame Bire pour les Chiens du Silence :

- sélection des chiots
- éducation des chiots jusqu'à la remise
- travail avec les familles d'accueil (cours toutes les semaines, mails tous les 2 jours)
- sélection des dossiers des bénéficiaires et rencontre des bénéficiaires
- contact permanent avec les futurs bénéficiaires (tous les 15 jours) et les actuels bénéficiaires (prendre des nouvelles, assurer le suivi et les questions)
- entretien des locaux et soins des chiens
- contact annuel avec les vétérinaires
- démonstrations au public (actuellement avec le Golden Retriever de l'association)
- visites annuelles chez les bénéficiaires

- stage de passation

## 8.2 Impact de la labellisation

L'obtention de la labellisation aura des impacts conséquents dans les mois à venir : sur les fonds pouvant être récoltés ainsi que sur le statut et la reconnaissance acquis par l'association.

Maintenant que l'association est labellisée, ses membres aimeraient pouvoir mettre en place un entretien entre le bénéficiaire candidat et un psychologue. Cela permettrait d'évaluer l'équilibre du bénéficiaire et sa capacité à assurer un chien, avant l'acceptation du dossier.

L'association souhaiterait également faire participer aux commissions de validation des dossiers les futures éducatrices canin, mais également que l'avocate de l'association (possédant elle-même un chien écouteur) ait un droit de regard.

A terme, l'association Les Chiens du Silence souhaiterait également faire partie des "Fondations Reconnues d'Utilité Publique ". Cela permettrait à l'association d'obtenir davantage de crédits et de se développer. Cependant, les critères sont nombreux, et beaucoup ne sont pas encore remplis par l'association.



# Conclusion

---

La zoothérapie est un domaine qui n'a plus besoin de faire ses preuves et que l'on retrouve auprès de différents groupes : les enfants, les personnes âgées, les personnes atteintes d'un handicap, les personnes en détresse psychique, les personnes isolées.

Plus particulièrement, les chiens d'assistance ont un double rôle : celui de médiateur, mais aussi celui de l'aide au quotidien. Ainsi, les Chiens Guides sont les " yeux " de leurs maîtres, les Handi'Chiens sont les " bras " de leurs maîtres, tandis que les Chiens Ecouteurs sont leurs " oreilles ".

Mais, bien au-delà se trouve la relation Homme - Chien, celle qui naît entre un bénéficiaire et son compagnon de vie, cette complicité qui aide à surmonter les tracasseries du quotidien et qui autorise de meilleures conditions de vie.

Depuis maintenant 7 ans, l'association " Les Chiens du Silence " remet aux personnes sourdes ou malentendantes des chiens d'assistance spécifiquement formés, les « Chiens Ecouteurs ». Ces derniers ont pour rôle d'assister la personne déficiente auditive dans son quotidien, de la prévenir lors de la survenue de certains bruits spécifiques et ainsi parfois de la soustraire à un danger potentiel. Plus que de " simples oreilles ", ces chiens représentent une présence quotidienne et une aide à la réinsertion, à l'épanouissement d'individus qui pourraient se trouver isolés du monde qui les entoure.

Si depuis sa création, seuls trente chiens ont été remis à travers la France, l'association " Les chiens du Silence " voit dans la labellisation une possibilité de se développer, d'employer plus d'éducateurs canin spécialisés, et de former plus de Chiens Ecouteurs, afin de répondre à cette demande spécifique croissante.



Voici quelques informations utiles concernant l'association " Les Chiens du Silence " :

✓ Adresse :

Association Les Chiens Du Silence  
46 rue des Pyrénées  
65140 Escondeaux

✓ Numéros de téléphone : 05 62 448 558 - 06 49 62 78 16

✓ Adresse mail : [leschiensdusilence.ecouteur@gmail.com](mailto:leschiensdusilence.ecouteur@gmail.com)

✓ Page internet : [http://www.leschiensdusilence.sitew.com/#chien\\_guide\\_pour\\_sourd.A](http://www.leschiensdusilence.sitew.com/#chien_guide_pour_sourd.A)

# Annexes

---

## **Annexe 1 : Questionnaire sur Les Chiens du Silence**

### **Les chiens du silence**

Dans le cadre de ma thèse, pour devenir docteur vétérinaire, je vous adresse ce questionnaire anonyme sur les chiens d'assistance. Il ne vous prendra que quelques minutes à remplir. Merci par avance du temps que vous allez consacrer à remplir ce questionnaire.

**\*Obligatoire**

**1. Possédez-vous un animal \***

*Une seule réponse possible.*

- ☐ oui  
☐ non

**2. Si vous possédez un animal, est-ce un chien ?**

*Une seule réponse possible.*

- ☐ oui  
☐ non

**3. Êtes-vous en situation de handicap ? \***

*Une seule réponse possible.*

- ☐ oui  
☐ non

**4. Si oui, de quel handicap s'agit-il ?**

*Plusieurs réponses possibles.*

- ☐ malentendant ou sourd  
☐ muet  
☐ malvoyant ou non-voyant  
☐ handicap moteur  
☐ Autre : \_\_\_\_\_

**5. Avez-vous dans votre entourage quelqu'un en situation de handicap ? (plusieurs réponses possibles) \***

*Plusieurs réponses possibles.*

- ☐ non  
☐ malentendant ou sourd  
☐ muet  
☐ malvoyant ou non-voyant  
☐ handicap moteur  
☐ Autre : \_\_\_\_\_

6. Avez-vous déjà entendu parler des Chiens du Silence ? \*

Une seule réponse possible.

- ☐ oui  
☐ non

7. Si oui, de quelle manière ? (plusieurs réponses possibles)

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ média (journaux, télévision, internet)  
☐ amis  
☐ famille  
☐ prospectus  
☐ Autre : \_\_\_\_\_

8. Connaissez-vous d'autres associations ayant recours aux chiens pour aider des personnes en situation de handicap ? (plusieurs réponses possibles) \*

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ aucune  
☐ Handi'chien  
☐ Les oreilles de l'espoir  
☐ Chiens Guides d'Aveugles  
☐ Autre : \_\_\_\_\_

**A propos des Chiens du silence : ces chiens sont éduqués pour accompagner des personnes sourdes ou malentendantes et les aider dans leur quotidien. Ainsi, un chien du silence pourra réveiller son propriétaire la nuit si ses enfants pleurent, le réveiller le matin lorsque son réveil sonne, le prévenir quand quelqu'un sonne à la porte, ou encore le prévenir d'un danger dans la rue (sirène des pompiers en voiture...). Ceci n'est qu'un petit nombre d'exemples parmi les nombreuses commandes apprises par ces chiens.**

---

Pour les questions suivantes, le 0 correspond à "Pas du tout" et le 5 à "Tout à fait", les chiffres entre 0 et 5 permettent de nuancer votre opinion.

9. La présence de chiens formés dans le quotidien des personnes sourdes vous semble-t-elle utile ? \*

Une seule réponse possible.

|             | 0                     | 1                     | 2                     | 3                     | 4                     | 5                     |             |
|-------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------|
| pas du tout | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | tout à fait |

10. La présence de chiens formés dans le quotidien des personnes sourdes vous semble-t-elle surprenante ? \*

Une seule réponse possible.

|             |                       |                       |                       |                       |                       |                       |             |
|-------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------|
|             | 0                     | 1                     | 2                     | 3                     | 4                     | 5                     |             |
| pas du tout | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | tout à fait |

11. Les chiens facilitent-ils les interactions sociales en cas de handicap ? \*

Une seule réponse possible.

|             |                       |                       |                       |                       |                       |                       |             |
|-------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------|
|             | 0                     | 1                     | 2                     | 3                     | 4                     | 5                     |             |
| pas du tout | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | tout à fait |

12. Les chiens peuvent-ils changer le regard des gens sur le handicap et "masquer" le handicap ? \*

Une seule réponse possible.

|             |                       |                       |                       |                       |                       |                       |             |
|-------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------|
|             | 0                     | 1                     | 2                     | 3                     | 4                     | 5                     |             |
| pas du tout | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | tout à fait |

13. Les chiens peuvent-ils sensibiliser les gens au handicap ? \*

Une seule réponse possible.

|             |                       |                       |                       |                       |                       |                       |             |
|-------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------|
|             | 0                     | 1                     | 2                     | 3                     | 4                     | 5                     |             |
| pas du tout | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | tout à fait |

14. Les chiens peuvent-ils apporter de l'indépendance aux personnes en situation de handicap ? \*

Une seule réponse possible.

|             |                       |                       |                       |                       |                       |                       |             |
|-------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------|
|             | 0                     | 1                     | 2                     | 3                     | 4                     | 5                     |             |
| pas du tout | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | tout à fait |

15. De manière générale, les chiens peuvent-ils avoir des effets positifs sur le moral des personnes ? \*

Une seule réponse possible.

|             |                       |                       |                       |                       |                       |                       |             |
|-------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------|
|             | 0                     | 1                     | 2                     | 3                     | 4                     | 5                     |             |
| pas du tout | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | tout à fait |

16. De manière générale, les chiens peuvent-ils améliorer la confiance en soi ? \*

Une seule réponse possible.

|             |                       |                       |                       |                       |                       |                       |             |
|-------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------|
|             | 0                     | 1                     | 2                     | 3                     | 4                     | 5                     |             |
| pas du tout | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | tout à fait |

17. De manière générale, les chiens peuvent-ils faciliter et encourager les sorties ? \*

*Une seule réponse possible.*

|             |                       |                       |                       |                       |                       |                       |             |
|-------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------|
|             | 0                     | 1                     | 2                     | 3                     | 4                     | 5                     |             |
| pas du tout | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | tout à fait |

18. Suite à ce questionnaire (plusieurs réponses possibles)

*Plusieurs réponses possibles.*

- ☐ vous aimeriez en savoir plus sur les Chiens du Silence
- ☐ vous comptez en parler autour de vous
- ☐ cela ne vous intéresse pas

19. Vous êtes \*

*Une seule réponse possible.*

- ☐ une femme
- ☐ un homme

20. Quel âge avez-vous ? \*

*Une seule réponse possible.*

- ☐ moins de 20 ans
- ☐ 21 - 30 ans
- ☐ 31 - 40 ans
- ☐ 41 - 50 ans
- ☐ plus de 51 ans

21. Votre travail est-il en rapport avec les animaux ? \*

*Une seule réponse possible.*

- ☐ oui
- ☐ non

22. Si oui, précisez de quel métier il s'agit

---

23. Si vous avez des commentaires sur le questionnaire ou l'association :

---

---

---

---

---

**Annexe 2 : Critères de labellisation d'une association remettant des chiens d'assistance**  
**(Instruction N° DGCS/SD3B/2015/98 du 25 mars 2015) <sup>[18]</sup>**

| Source               | Critères techniques                                                                                                                                                                                | Justificatif à produire                                                                                                                                                   | Observations                                                                                                                                                                                    |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Arrêté, art 4        |                                                                                                                                                                                                    | Lettre du représentant légal du centre ou organisme gestionnaire sollicitant le label                                                                                     |                                                                                                                                                                                                 |
| Arrêté, art. 4       |                                                                                                                                                                                                    | Document attestant de la raison sociale du centre ou de l'organisme gestionnaire, précisant la dénomination et l'adresse du centre, l'adresse de l'organisme gestionnaire |                                                                                                                                                                                                 |
| Arrêté, art. 4       |                                                                                                                                                                                                    | Statuts et liste des membres du conseil d'administration                                                                                                                  | S'il s'agit d'une association                                                                                                                                                                   |
| Arrêté, art. 4       |                                                                                                                                                                                                    | Noms et prénoms du responsable administratif et du directeur technique du centre                                                                                          | Le directeur technique est nécessaire à partir de cinq éducateurs (arrêté, annexe II, ch. 1, III/)                                                                                              |
| Arrêté, art. 4       |                                                                                                                                                                                                    | Rapport d'activité et rapport financier du centre de l'année antérieure                                                                                                   | Pour les centres ayant au moins un an d'existence                                                                                                                                               |
| Arrêté, art. 4       |                                                                                                                                                                                                    | Rapport d'activité et rapport financier de l'organisme gestionnaire de l'année antérieure                                                                                 | Pour les centres ayant au moins un an d'existence, s'il y a organisme gestionnaire distinct.                                                                                                    |
| CASF, art. D245-24-2 | 1° Etablir un contrat de mise à disposition du chien avec chaque bénéficiaire de l'aide animalière ou avec le directeur de chaque établissement social ou médico-social afin d'assurer un suivi du | Modèle de contrat entre le centre et le bénéficiaire de l'aide animalière de mise à disposition d'un chien.                                                               | Le centre ou l'association nationale reste propriétaire du chien guide ou du chien d'assistance et s'engage à un suivi,<br><br>Le maître s'engage à prendre une assurance responsabilité civile |

| Source               | Critères techniques                                                                                                                                                 | Justificatif à produire                                                                                                                                                                                                   | Observations                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                      | chien garantissant à la personne handicapée la sécurité et l'efficacité de l'aide apportée ;                                                                        |                                                                                                                                                                                                                           | couvrant son chien guide ou son chien d'assistance (arrêté, annexe II, Chap.1, I/)                                                                                                                                                                                                 |
| CASF, art. D245-24-2 | 2°Elaborer un document détaillant avec précision les modalités de sélection et la provenance des chiots ;                                                           | Document                                                                                                                                                                                                                  | Le document expose comment les conditions précisées en annexe II de l'arrêté sont prises en compte (chiens guides : chap. 2, I/ 1° et 2°; chiens d'assistance : chap. 3, I/ 1° à 4°)                                                                                               |
| CASF, art. D245-24-2 | 3°Tenir, pour chaque chien, un carnet de suivi régulièrement documenté tout au long de son activité d'assistance, tant sur le plan sanitaire que comportemental ;   | Un modèle du carnet de suivi du chien                                                                                                                                                                                     | Il peut utilement préciser :<br>- la sélection du chien<br>- ses dates de vaccination, de stérilisation, d'entrée et sortie en famille d'accueil et en éducation, de début et fin de stage de remise, de suivi et de bilan vétérinaire<br>- le nom de son éducateur, de son maître |
| CASF, art. D245-24-2 | 4°Placer à titre gracieux les chiots en famille d'accueil durant une période minimale de dix mois pour un chien guide et de seize mois pour un chien d'assistance ; | Contrat type de famille d'accueil<br>Formulaires et documents en relation avec le recrutement des familles d'accueil<br>Liste des familles d'accueil<br>et (chiens d'assistance) cahier des charges du centre d'éducation | Pour les chiens guides : l'annexe II, chap.2, II/ de l'arrêté permet d'apprécier la complétude du contrat type présenté.<br>Chiens d'assistance : le centre d'éducation a défini un cahier des charges (arrêté, annexe II, chap. 3, I/ 6°)                                         |
| CASF, art. D245-24-2 | 5°Eduquer les chiens durant une période de six mois minimum en vue de l'assistance aux personnes ;                                                                  | Document descriptif des procédures internes du centre                                                                                                                                                                     | Chiens guides : annexe II, chap. 2, I/ 4°<br>Chiens d'assistance : annexe II, chap.3, I/ 4°                                                                                                                                                                                        |

|                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CASF, art. D245-24-2                                                              | 6° S'assurer d'un placement de qualité des chiens lorsque ceux-ci ont terminé leur travail d'assistance auprès de la personne handicapée ;                                                                                                                                                                                                                                                                  | Document descriptif des procédures internes du centre, fourniture des formulaires en relation, état des placements déjà effectués | Pour les chiens guides, l'annexe précise que la garde et l'entretien sont assurés par l'utilisateur ou une famille d'accueil proposée par le centre (annexe II, chap. 2, III/7°)                                                                                                                                          |
| CASF, art. D245-24-2, décret n°2014-362 du 20 mars 2014, art. 6 et arrêté, art. 3 | 7° Employer des personnes possédant un titre relatif à l'éducation des chiens guides d'aveugle ou à l'éducation des chiens d'assistance inscrit au répertoire national des certifications professionnelles en vue de l'éducation des chiens guides d'aveugle ou des chiens d'assistance ;                                                                                                                   | Liste des éducateurs et copie des titres                                                                                          | Deux éducateurs au moins possèdent la qualification prévue par l'arrêté (annexe II, chap. 1, III/).                                                                                                                                                                                                                       |
| CASF, art. D245-24-2                                                              | 8° Disposer d'un comité d'attribution des chiens chargé d'examiner les demandes d'attribution et de se prononcer, après entretien avec le bénéficiaire, sur l'aptitude de celui-ci à utiliser et à entretenir un chien d'assistance ou un chien guide d'aveugle au regard d'un certificat médical datant de moins de trois mois. Ce comité comprend au moins un médecin, un éducateur de chien qualifié et, | Liste des membres, avec indication de leur qualité                                                                                | Le titre d'éducateur de chiens guides de la F.F.A.C. a été inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.<br><br><b>Le titre d'éducateur de chiens d'assistance de l'association Handi'chiens sera enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans un délai de 5 ans.</b> |



|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                      | pour les centres d'éducation de chiens guides d'aveugle, un instructeur de locomotion titulaire du certificat d'aptitude à l'éducation et à la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles délivré par le ministre chargé des personnes handicapées ; |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| CASF, art. D245-24-2 | 9° Attribuer un chien d'assistance ou un chien guide d'aveugle aux seules personnes titulaires d'une carte d'invalidité prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ou à un établissement social ou médico-social ;                                   | Document descriptif des procédures internes du centre et fourniture des formulaires en relation | <p>La publication de l'ordonnance du 26 septembre 2014, en étendant le bénéfice de l'accès aux espaces publics aux chiens guides ou d'assistance accompagnant des personnes titulaires de la carte de priorité, rend nécessaire la modification de cette disposition devenue caduque. Il conviendra entretemps de ne pas refuser le label sur ce seul motif.</p> <p>Concernant les formulaires, notamment de demandes d'attribution (annexe II, chap.2, III/, 2°, et chap. 3, II/, 1°), il convient de vérifier, dès lors qu'ils prévoient le recueil d'informations personnelles de santé, qu'ils préservent effectivement la possibilité pour la personne concernée d'assurer la confidentialité des informations de santé la</p> |

| Source                            | Critères techniques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Justificatif à produire                                                                                                                                                                             | Observations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                     | concernant. Celles-ci doivent pouvoir être adressées sous pli confidentiel à l'attention du médecin membre de la commission de sélection.                                                                                                                                                                                         |
| CASF, art. D245-24-2              | 10° Mettre en place, avant toute remise officielle d'un chien à une personne handicapée, un stage d'adaptation entre la personne handicapée et le chien, d'une durée minimale de deux semaines. Lorsqu'il s'agit de la remise d'un chien guide d'aveugle, l'une des deux semaines doit être effectuée sur le lieu de vie de la personne ; | Document descriptif des procédures internes du centre et fourniture des formulaires en relation                                                                                                     | Chiens guides : arrêté, annexe II, chap. 2 III/ 4°<br><br>Chiens d'assistance : arrêté, annexe II, chap. 3 II/ 2°                                                                                                                                                                                                                 |
| CASF, art. D245-24-2              | 11° Respecter les critères techniques définis par arrêté conjoint du ministre chargé des personnes handicapées et du ministre de l'agriculture et de la pêche.                                                                                                                                                                            | Document descriptif des procédures internes du centre, rapport d'activité, etc.                                                                                                                     | S'agissant des modalités générales de fonctionnement.                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Arrêté du 20 mars 2014, annexe II | Installations, locaux et matériels                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Document descriptif précis<br><br>- des espaces et locaux nécessaires à l'activité<br><br>- du matériel<br><br>- des modalités de surveillance et gardiennage<br><br>Plans des bâtiments et terrain | Les justificatifs doivent permettre de vérifier :<br><br>- la présence des services techniques minimaux exigés (accueil simultané de 5 chiens, espace clos de 500 m <sup>2</sup> , locaux techniques et administratifs, salles diverses), des matériels, etc.<br><br>- la conformité (appréciée par les services de la protection |

| Source                                          | Critères techniques                                           | Justificatif à produire                                                                               | Observations                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                 |                                                               |                                                                                                       | de la population) des installations au regard des règles sanitaires et de protection animale (annexe II, chap.1, II/ et V/)<br><br>ET, pour les centres de chiens guides, les modalités d'hébergement des stagiaires (annexe II, chap.2, introduction) |
| Arrêté du 20 mars 2014, annexe II, chap. 1, III | Personnel                                                     | Cf supra qualification des personnels, exigence de responsable administratif, directeur technique ... |                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Arrêté du 20 mars 2014, annexe II, chap. 1, IV/ | Personnes apportant leur concours au fonctionnement du centre | Liste des personnes (vétérinaire, médecin, ...)                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                        |

### Annexe 3 : Formulaire d'obtention d'un chien-guide

#### Formulaire d'obtention d'un chien-guide

|                                                        |                                                                     |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Nom :                                                  | Prénom :                                                            |
| Adresse :                                              |                                                                     |
| Code postal :                                          | Ville :                                                             |
| Nationalité :                                          |                                                                     |
| Date de naissance :                                    | Lieu de naissance :                                                 |
| Tel :                                                  |                                                                     |
| Email :                                                |                                                                     |
| N° de carte d'invalidité :                             |                                                                     |
| Situation de famille :                                 | *célibataire   marié(e)   divorcé(e)   veuf(ve)                     |
| Nombre de personne vivant sous votre toit :            |                                                                     |
| Nombre d'enfant vivant sous votre toit :               |                                                                     |
| Quelqu'un vivant avec vous présente-t-il un handicap ? | * Oui   non                                                         |
| Si oui lequel :                                        |                                                                     |
| Profession :                                           |                                                                     |
| Avez-vous un chien                                     | * Oui   non                                                         |
| Si oui, est-il ?                                       | * Petit   grand                                                     |
| Quel sexe ?                                            | * Mâle   femelle                                                    |
| Où peut-être en avez-vous eu un ?                      | * Oui   non                                                         |
| Possédez-vous d'autres animaux ?                       | * Oui   non                                                         |
| Si oui lesquels ?                                      |                                                                     |
| A quel tempérament vous identifiez-vous ?              | *nerveux   vif   patient   persévérant   autoritaire   triste   gai |
| Vos journées sont:                                     | organisés et régulières   pas d'impératif horaires                  |
| Marchez-vous ?                                         | * Oui   non                                                         |
| Faites-vous une activité physique ?                    | * Oui   non                                                         |
| Si oui laquelle ?                                      |                                                                     |
| Habitez-vous ?                                         | * Une maison   un appartement                                       |
|                                                        | * En ville   à la campagne   en banlieue                            |
|                                                        | * Etage   ascenseur   balcon   cour   jardin                        |
| Vous déplacez-vous ?                                   | * En bus   voiture   train   en vélo                                |
| Autres précisez :                                      |                                                                     |

Dans votre vie professionnelle êtes-vous en contact avec des enfants ?

\*Oui non

### *La surdité*

Vous êtes :

\* sourd(e)

malentendant(e)

Depuis quand ?

Préciser la raison ( maladie, accident,.....)

Pratiquez-vous la LSF :

\* Oui non

Etes vous adhérent à une association pour sourds ou malentendantes

\* Oui non

En dehors de votre surdité avez-vous un autre handicap ?

\* Oui non

Si oui, lequel ?

Pouvez- vous vous décrire en quelques mots :

Qu'attendez-vous du chien guide ?

Avez-vous d'autres renseignements à nous fournir ?

**Annexe 4 : Charte à signer par les bénéficiaires et à renvoyer avec le dossier de demande d'un chien écouteur**

**Charte I**

Lors de votre demande de dossier cette charte est à nous retourner signée.  
Elle constitue pour nous un engagement moral de votre part concernant l'association mais aussi les besoins du chien.

Le futur maître prend connaissance qu'il a le devoir de s'occuper de son chien :

- Soins à l'animal (brossage, lavage si besoin),
- Promenade journalière s'il n'y a pas de jardin,
- Consultation vétérinaire (vaccin, vermifuge et produits contre les tiques et les puces chaque année.)
- Alimentation appropriée (croquettes)
- emmenez son chien-guide partout avec soi.

Les frais liés à l'entretien de l'animal sont à la charge du maître.

L'association prend en charge les frais afférant à l'éducation du chien, jusqu'à la mise à disposition de l'animal.

Le candidat prend connaissance que l'association reste propriétaire du chien, jusqu'à sa retraite.

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature du candidat :

Signature du président :

## **Annexe 5 : Fiche de liaison remise au cours du stage de passation**

---

### **FICHE DE LIAISON**

#### **Pour le chien écouteur (nom du chien )**

Chaque mois vous est demandé de nous donner des nouvelles du chien que nous vous avons remis.

Vous devez nous indiquer :

- pour sa nourriture : s'il mange bien, s'il y a eu des changements dans sa nourriture
- son comportement à la maison : si tout se passe bien, s'il y a des soucis avec les autres habitants ou avec les autres animaux
- en voiture : comment il se comporte
- au travail : si vous avez des problèmes
- intégration du chien écouteur dans son nouvel environnement
- avec les autres chiens, s'il y en a, son comportement
- avec vos collègues
- avec la direction
- son travail en général

s'il y a d'autres points à préciser n'hésitez pas. Je suis là pour répondre aux questions. N'attendez jamais le rapport du mois pour m'indiquer si vous avez des questions ou si vous avez des commentaires s'ils sont importants.  
Tous ces points sont absolument à aborder durant le rapport mensuel.

Fait à Escondeaux , le

L'éducatrice canin

Le Bénéficiaire

**Annexe 6 : Compétences, aptitudes et connaissances que doit posséder un éducateur de chiens d'assistance pour être validé <sup>[45]</sup>**

| ACTIVITÉS                                                     | DÉTAILS                                                                                                 | COMPÉTENCES, APTITUDES, CONNAISSANCES                                                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Eduquer les chiens en centre d'éducation.                  | Adapter les méthodes pédagogiques au profil comportemental des chiens à éduquer.                        | Analyser et évaluer le comportement du chien.                                                                                                          |
|                                                               | Mettre en œuvre les méthodes d'éducation pour atteindre la technicité requise du chien.                 | Planifier les séances d'éducation.                                                                                                                     |
|                                                               | Etablir et diriger des bilans.                                                                          | Organiser et mettre en œuvre les séances d'éducation.                                                                                                  |
|                                                               |                                                                                                         | Echanger des points de vue et des observations sur les chiens avec ses collègues, adapter son jugement et prendre les décisions nécessaires en équipe. |
|                                                               |                                                                                                         | Maîtriser la communication écrite et orale et l'informatique.                                                                                          |
| 2. Choisir et acheter les chiots, futurs chiens d'assistance. | Etablir et compléter la base de données d'éleveurs potentiels.                                          | Connaître le profil socio-économique des éleveurs canins.                                                                                              |
|                                                               | Choisir et contacter les éleveurs.                                                                      | Maîtriser l'informatique.                                                                                                                              |
|                                                               | Choisir les chiots en fonction d'un cahier des charges.                                                 | Evaluer le chien grâce à des connaissances cynotechniques et éthologiques.                                                                             |
|                                                               | Négocier et argumenter les conditions d'achat selon les consignes de sa hiérarchie.                     | Etablir une relation de confiance avec les éleveurs.                                                                                                   |
|                                                               |                                                                                                         | Etablir un fichier d'éleveurs canins et l'exploiter.                                                                                                   |
| 3. Choisir les familles d'accueil des chiots.                 | Collecter les informations nécessaires sous différentes modalités pour le choix des familles d'accueil. | Etablir un questionnaire et évaluer les réponses.                                                                                                      |
|                                                               | Choisir en fonction des observations collectées et à l'aide de critères établis.                        | Etre capable de conduire un entretien.                                                                                                                 |
|                                                               |                                                                                                         | Connaître la psychosociologie.                                                                                                                         |



|                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                          |                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4. Former les familles d'accueil.                                                                                                                                                              | Analyser, écouter, observer et évaluer les familles d'accueil.                                                                           | Etre capable de s'exprimer oralement clairement et de façon adaptée à son public.                              |
|                                                                                                                                                                                                | Former les familles d'accueil aux gestes techniques.                                                                                     | Etre capable de conduire des séances pratiques d'apprentissage.                                                |
|                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                          | Etre capable de construire et d'adapter une progression pédagogique.                                           |
|                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                          | Animer et motiver un groupe.                                                                                   |
|                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                          | Gérer les profils psychosociologiques des familles d'accueil en formation.                                     |
| 5. Assurer l'entretien et le bien-être quotidien des chiens en centre d'éducation.                                                                                                             | Nourrir, entretenir, nettoyer.                                                                                                           | Connaître la cynotechnie.                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                                | S'assurer de la prophylaxie médicale et antiparasitaire.                                                                                 | Observer les animaux et définir la conduite adaptée à chaque chien selon son état sanitaire et comportemental. |
|                                                                                                                                                                                                | Pratiquer les premiers soins d'urgence.                                                                                                  |                                                                                                                |
| 6. Appairer le chien et la personne handicapée ou l'établissement social ou médico-social.                                                                                                     | Collecter les informations nécessaires et participer à la décision d'attribution du chien à la personne handicapée et au choix du chien. | Conduire un entretien.                                                                                         |
|                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                          | Evaluer le profil psychologique et sociologique de la personne handicapée.                                     |
|                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                          | Définir les profils de chiens adaptés à la spécificité du handicap et au profil psychologique de la personne.  |
|                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                          | Etre capable d'adapter son comportement à la personne handicapée.                                              |
| 7. Assurer le suivi sanitaire, comportemental et technique de la paire chien-personne handicapée ou de la paire chien-personne responsable au sein de l'établissement social ou médico-social. | Collecter les informations nécessaires.                                                                                                  | Analyser les données techniques au regard de l'évolution du handicap.                                          |
|                                                                                                                                                                                                | Analyser et transmettre les informations.                                                                                                |                                                                                                                |
|                                                                                                                                                                                                | Proposer des décisions adaptées, comme la réforme ou le retrait.                                                                         |                                                                                                                |
| 8. S'informer et se former.                                                                                                                                                                    | Suivre des formations complémentaires adaptées.                                                                                          | Participer à des réunions techniques.                                                                          |
|                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                          | Assurer une veille sur l'évolution du métier et sa réglementation.                                             |
|                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                          | Communiquer et diffuser les informations recueillies, sous contrôle de sa hiérarchie.                          |

# Bibliographie

---

- [1] FACCO - Enquête FACCO / TNS SOFRES - Parc des Animaux Familiers en France [En ligne]. Disponible sur : <http://www.facco.fr/> (consulté le 5 janvier 2017)
- [2] KOHLER R., Handi'Chiens. *Les activités associant l'animal en milieu sanitaire, social et médico-social - L'approche démographique, juridique et managériale*. 1ère édition. Paris : Handi'Chiens, 2009. 122 p.
- [3] DE WAILLY P. *Ces animaux qui nous guérissent*. 1ère édition. Paris : Le courrier du livre, 2015. 267 p.
- [4] VERNAY D. *Le chien partenaire de vie - Applications et perspectives en santé humaine*. 1ère édition. Ramonville : Erès, 2003. 160 p.
- [5] BOREL S. *La zoothérapie ou comment le contact ordinaire avec l'animal est devenue une aide psychologique*. [En ligne]. Bulletin de la société des Enseignants Neuchâtelois de Sciences, N°35, 2008. (Rapport Technique). Disponible sur : <http://www.sens-neuchatel.ch/bulletin/no35/art1-35.pdf>
- [6] FRIEDMANN E. et al. Animal companions and one year survival of patients after discharge from a coronary care unit. *Public Health Rep.* (1980). Vol. 95, n°4, p. 307 312.
- [7] AGATEA - Les animaux au service des personnes Dépendantes. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.agatea.org/> (consulté le 13 avril 2017)
- [8] INSTITUT FRANÇAIS DE ZOOTHERAPIE [En ligne]. Disponible sur : <http://www.institutfrancaisdezootherapie.com/accueil> (consulté le 17 avril 2017)
- [9] SOPENA A. *Education à l'environnement et handicap - Réaliser son diagnostic pour réussir l'accueil en ferme pédagogique et dans les autres structures*. [En ligne]. Les cahiers techniques de la Bergerie nationale, N°4, 2009. 393 p. Disponible sur : [http://www.bergerie-nationale.educagri.fr/site\\_FP/ressources.html](http://www.bergerie-nationale.educagri.fr/site_FP/ressources.html)
- [10] THE RETREAT YORK - Institut américain prenant en charge les personnes atteintes de handicap [En ligne]. Disponible sur : <http://www.theretreatyork.org.uk/> (consulté le 21 mars 2015)
- [11] STRIMPLE E. O. A History of Prison Inmate. Animal Interaction Programs. *Am. Behav. Sci.* (2008). Vol. 47, n°1, p. 70\_78.
- [12] ASCIONE F. *Children and Animals – Exploring the roots of kindness and cruelty*. Indiana : Purdue University Press, 2005. 216 p.
- [13] SERPELL J. Beneficial effects of pet ownership on some aspects of human health and behaviour. *J. R. Soc. Med.* (1991). Vol. 84, n°12, p. 717\_720.
- [14] BEETZ A. et al. Psychosocial and psychophysiological effects of human-animal interactions : the possible role of oxytocin. *Front. Psychol.* (2012). Vol. 3, n°234, p. 15.
- [15] GARRITY T. F. et al. Pet ownership and attachment as supportive factors in the health of the elderly. *Anthrozoös.* (1989). Vol. 3, n°1, p. 35\_44.

- [16] BELIN B. *Animaux au secours du handicap - Technologie de l'action sociale*. 2ème édition. Paris : L'Hartman, 2003. 244 p.
- [17] Chiens Guides d'Aveugles. Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles ou FFAC. Disponible sur : <http://www.chiensguides.fr/site/accueil/index.php> (consulté le 29 avril 2017)
- [18] LEGIFRANCE. Le service public de la diffusion du droit - Instruction n°2015-98 DGCS/SD3B du 25 mars 2015, relative à la labellisation des centres d'éducation de chiens-guides d'aveugles ou d'assistance, à la création d'un certificat national et à l'amélioration de la prise en compte de l'animal pour faciliter l'insertion sociale des personnes handicapées accompagnées d'un chien-guide d'aveugle ou d'assistance. [En ligne]. Disponible sur : [http://social-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2015/15-04/ste\\_20150004\\_0000\\_0073.pdf](http://social-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2015/15-04/ste_20150004_0000_0073.pdf) (consulté le 13 avril 2017)
- [19] HANDI'CHIENS - Association Nationale d'Education de Chiens d'Assistance pour Personnes Handicapées [En ligne]. Disponible sur : <http://www.handichiens.org/> (consulté le 13 avril 2017)
- [20] ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE - Surdit  et D ficiency auditive [En ligne]. Disponible sur : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs300/fr/> (consult  le 5 janvier 2017)
- [21] MALENTENDANTS.ORG - Association « FCM 94 » (Fraternit  Chr tienne des Malentendants du Val de Marne) [En ligne]. Disponible sur : <http://www.malentendant.org/> (consult  le 4 d cembre 2017)
- [22] SITBON A. *Barom tre sant  sourds et malentendants 2011/2012*. [En ligne]. Saint-Denis : Inpes, coll. Barom tres sant . 296 p, 2015. Disponible sur : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/detaildoc.asp?numfiche=1690> (consult  le 19 avril 2017)
- [23] ALLAIRE C. dir. *Inform r les personnes sourdes ou malentendantes : Partage d'exp riences*. [En ligne]. Saint-Denis : Inpes, coll. R f rentiels de communication en sant  publique, 2012. 58 p. Disponible sur : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/detaildoc.asp?numfiche=1414>
- [24] GROSBOIS J., LE PELLEC M. *Surdit s et troubles de l'audition - Proth ses et Aides Auditives*. 1 re  dition. Essonne : La Feuill e, 2006. 219 p.
- [25] LABASQUE M. V., HALIFAX J. *Etat des lieux de la population sourde et malentendante en Picardie*. [En ligne]. DERO-CREAI/IRRFE de Picardie, 2010. 85 p. Disponible sur : [http://www.apradis.eu/pub/dero/Rapport\\_surdite.pdf](http://www.apradis.eu/pub/dero/Rapport_surdite.pdf)
- [26] SURDINFO - Centre national d'information sur la surdit . [En ligne]. Disponible sur : [www.surdi.info](http://www.surdi.info) (consult  le 17 avril 2017)
- [27] SITBON A., RICHARD J. B. *Comment la surdit  et les troubles de l'audition sont li s   une souffrance psychologique*. [En ligne]. La sant  en action - INPES, N 425, 2013. Disponible sur : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/pdf/sante-action-425.pdf> (consult  le 19 avril 2017)
- [28] HEARING DOG FOR DEAF PEOPLE. Association remettant des chiens  couteurs en Angleterre [En ligne]. Disponible sur : <http://www.hearingdogs.org.uk/> (consult  le 5 janvier 2017)
- [29] REBREG T M. *Les amplificateurs et assistants d' coute*. [En ligne]. M moire. Nancy 1, 2012. 134 p. Disponible sur : <http://docnum.univ->

lorraine.fr/public/BUPHA\_MAUDIO\_2012\_REBREGET\_MATHILDE.pdf. (consulté le 20 janvier 2016)

- [30] JARDEL P. L. *Le chien écouteur*. [En ligne]. Mémoire. Université Nancy I, 2010. 99 p. Disponible sur : [http://docnum.univ-lorraine.fr/public/SCDPHA\\_MAUDIO\\_2010\\_JARDEL\\_PIERRE-LOUIS.pdf](http://docnum.univ-lorraine.fr/public/SCDPHA_MAUDIO_2010_JARDEL_PIERRE-LOUIS.pdf) (consulté le 5 janvier 2015)
- [31] ASSISTANCE DOGS INTERNATIONAL - Settings standards for the assistance dog industry since 1987. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.assistedogsinternational.org/> (consulté le 5 janvier 2017)
- [32] HULPHOND - Association de chien d'assistance aux Pays-Bas [En ligne]. Disponible sur : <https://hulphond.nl/> (consulté le 14 avril 2017)
- [33] BULTERSMEKKE - Stichting Bultermekke Assistance dogs , aux Pays-Bas [En ligne]. Disponible sur : <http://www.bultersmekke.nl/> (consulté le 13 avril 2017)
- [34] ASKAL - Perros para personas sordas [En ligne]. Disponible sur : <http://www.askal.es/index.htm> (consulté le 31 août 2016)
- [35] SVENSKA SERVICE - Association remettant des chiens d'assistance en Suède [En ligne]. Disponible sur : <http://www.soshund.se/> (consulté le 14 avril 2017)
- [36] INTERNATIONAL HEARING DOG PROGRAM - International Hearing Dog since 1979 [En ligne]. Disponible sur : <https://www.hearingdog.org/> (consulté le 15 avril 2017)
- [37] DOGS FOR THE DEAF - Association Américaine de Chiens Ecouteurs [En ligne]. Disponible sur : <https://www.dogsforthedeaf.org/> (consulté le 13 avril 2017)
- [38] THE SAM SIMON FOUNDATION - Assistance dog program [En ligne]. Disponible sur : [www.samsimonfoundation.com](http://www.samsimonfoundation.com) (consulté le 5 avril 2017)
- [39] FIDOS FOR FREEDOM - Association Américaine remettant des chiens écouteurs [En ligne]. Disponible sur : <http://www.fidosforfreedom.org/> (consulté le 16 mai 2017)
- [40] PAWS WITH A CAUSE - Association américaine remettant des chiens d'assistance [En ligne]. Disponible sur : <https://www.pawswithacause.org/> (consulté le 16 avril 2017)
- [41] NEADS - Association Américaine remettant des chiens d'assistance [En ligne]. Disponible sur : <http://www.neads.org> (consulté le 15 avril 2017)
- [42] CHIENS GUIDES - Association des Lions du Canada Chiens Guides [En ligne]. Disponible sur : <http://www.chiens-guides.com/index.html> (consulté le 15 avril 2017)
- [43] HEARING DOGS - Association remettant des chiens écouteurs en Nouvelle-Zélande [En ligne]. Disponible sur : <http://www.hearingdogs.org.nz/> (consulté le 16 avril 2017)
- [44] LIONS HEARING DOGS - Association de chiens écouteurs en Australie [En ligne]. Disponible sur : <http://hearingdogs.asn.au>
- [45] LEGIFRANCE. Le service public de la diffusion du droit - Arrêté du 20 mars 2014, relatif aux critères techniques de labellisation des centres d'éducation des chiens d'assistance et des centres d'éducation des chiens-guides d'aveugles et à la création d'un certificat national [En

ligne]. Texte n° 10, p 5685. Disponible sur :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028754193&categorieLien=id> (consulté le 13 avril 2017)

- [46] Service Public. Le site officiel de l'administration française. Disponible sur :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202> (consulté le 26 mai 2017)
- [47] LEGIFRANCE. Le service public de la diffusion du droit - Loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. p 2353. [En ligne]. Disponible sur :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&categorieLien=id> (consulté le 13 avril 2017)
- [48] ARPAILLANGE C. *Eduquer son chiot - Pas à pas, mois par mois*. 1ère édition. Paris : Rustica éditions, 2007. 127 p.
- [49] VIEIRA I. *Comportement du chien - Ethologie et applications pratiques*. 1ère édition. Puteaux : Point Vétérinaire, 2012. 196 p.
- [50] BERGER AUSTRALIEN DU CHEMIN DES KORRIGANS - Elevage de Berger Australien en Mayenne [En ligne]. Disponible sur : <http://chemindeskorrigans.chiens-de-france.com/berger-australien.html> (consulté le 5 janvier 2017)

## **LES CHIENS DU SILENCE, ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

### **RESUME**

L'association encore méconnue " Les Chiens du Silence " éduque et remet des " Chiens Ecouteurs " aux personnes sourdes ou malentendantes. Ces Chiens Ecouteurs bénéficient d'une formation spécifique et sont capables de reconnaître toute une gamme de sons, d'informer leurs maîtres de la survenue d'un bruit particulier et de les mener jusqu'à la source même de ce bruit.

L'auteur dresse un état des lieux de cette association. Une première partie fournit quelques rappels concernant l'évolution de la place du chien dans la société française, la zoothérapie, puis décrit rapidement les associations françaises formant des chiens d'assistance. Les résultats d'une enquête évaluant la connaissance et la perception de l'association " Les Chiens du Silence " par le public sont présentés. L'auteur s'intéresse ensuite à l'apport des Chiens Ecouteurs pour les individus déficients auditifs avant de répertorier les différentes associations existant dans le monde et en France. Enfin, il décrit la formation spécifique des chiens de l'association " Les Chiens du Silence ".

### **MOTS CLES**

- Chien
- Utilisation des animaux
- Surdit 
- Chien d'assistance
- Homme
- Zooth rapie

### **JURY**

Pr sident : Monsieur Patrick Lustenberger, Professeur   la Facult  de M decine de Nantes

Rapporteur : Madame Odile SENECAAT

Ma tre de conf rence   ONIRIS, Ecole Nationale V t rinaire,  
Agroalimentaire et de l'Alimentation

Assesseur : Madame Dominique FANUEL

Ma tre de conf rence   ONIRIS, Ecole Nationale V t rinaire,  
Agroalimentaire et de l'Alimentation

### **ADRESSE DE L'AUTEUR**

TISSERAND Nad ge

9 rue Amp re

29 820 GUILERS